

honoreit Johan de Hoeden, sengneur dudit Hoeden, tient heritablement de religieux pere de Dieu, sengneur mgr. l'abbé Saint-Cornet dente (Saint-Corneille d'Inde) et son couvent, jugant a Ville (-en-Hesbaye), 1475; alleutier du duc de Bourgogne, il sc. un acte du maire de Ville-en-Hesbaye, 1499 : trois forces renversées. C. : un h., ou femme, iss., tenant de la main drolte un bâton. L. : *S Iohan de Cyppele* (C. C. B. c. 108).

**Cijs.** Rasse *Sijs*, échevin de Tervueren, 1403 (n. st.) : trois (2, 1) chiens braques assis, accompagnés, au point du chef, d'une molette. L. : *S Race Cüs* (S.-G.).

**Cysoing** (Arnould de), ber de Flandre, 1<sup>re</sup> moitié du xiii<sup>e</sup> s. : un bandé et un lambel à cinq pendants. L. : *S Ernoul sengievr de Cisoing*  $\simeq$  ber de Flandres (Arch. Nationales, à Paris).

— *Hellinus, dominus de Cysonio* (voir **Wavrin**), 1236 : un bandé. L. : *S Hellini dni de Cisonio* (Mons, Chartes des comtes de Hainaut).

— (*Jehans de*), chev., assiste à la vente faite par *Ernous, sires de Cysoing*, chev., ber de Flandre, du château de Peteghem, au comte de Flandre et à sa femme Isabelle, comtesse de Namur, pour leur fils, Guiot de Namur, 1286 : un bandé et un lambel à cinq pendants broch. L. : *S Ioh . . is de Chisoing militis* (Nam., N° 198).

— (Hellin de), h. du marquis de Namur, 1291 (n. st.) :

un bandé. L. : *S Hellins de Chisoing bers de Flandres* (Ibid., N° 228).

**Cysoing** (*Hellins, sires de*), ber[s] de Flandres, 1275, 82 (le second des deux actes donné a Touflers (Toufflers) en no manoir par devant no porte) : type équestre; le bouclier, la housse, l'ailette et l'écu du c.-sc. à un bandé. C. : un éventail. L. : *S Hellin . . . ni de Cisonio militis et baronis Flandr'*. C.-s. : *Secretvm Hellini dni de Cisonio* (Tournai, Chartrier).

— (*Hellins, sires de*) et bers de Flandres, écrit une lettre au roi de France, 1289 : de . . . à trois écuss.. chacun bandé de six pièces. L. : *S Hellin de Chisoing* (Ibid.).

— (*Hellin, signeur de*), baron de Flandres, 1291 : un bandé (de 6 p.). L. : *S Hellins . . . bers de Flandres* (Ibid.) (voir **Diest**, **Escamin**, **Werchin**).

*Le seigneur du pays de SYSOEYN, ber de Flandres, porte : bandé d'or et d'asur de six pièces, et crye son nom : Sysoeing* (1) (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres*).

Cl . . .  
Cn . . .  
Co . . .  
Cr . . .  
Cu . . .

Voir tous les mots commençant ainsi sous la lettre **K**.

## D

**Daasdonck.** Henri et Pierre van *Daesdonc*, frères, jadis prisonniers à Basweiler, dans l'armée brabançonne, touchent, à Bréda, un acompte sur une i. t. de 584 mout., 1375; Henri : d'hermine au sautoir. L. : *S Henric van Daesdonch*. Pierre brise d'un lambel (broch). L. : *S Peter va Daesdonch* (B.).

**Dabben** (Thierry van), échevin de Heusden (Brab.), 1415 : trois (2, 1) crémaillères, surmontées de deux . . . et d'une étoile (Mal.).

**Dadizeele.** Pierre van *Dadizelle*, bailli et semonneur de d<sup>lle</sup> Marie, dame de *Dadizelle*, 1507 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. T. d. : un h. sauv., brandissant sa massue de la main droite (Fiefs, N° 10599) (voir **Pattijn**).

*Le seigneur de Dadyselle : de synople, à dix losanges d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres*).

**Daelberghe** (Jacques van), fils de Jean, tient, du damoiseau Guillaume van Claerhout, sgr. de Pitthem, Assebrouck, etc., un fief de la sgr<sup>ie</sup> de Pitthem, 1514 : une étoile, accompagnée de trois (2, 1) autres étoiles (Ibid., N° 10820).

**Daelem.** Les échevins de *Daethem*, 1355 : un château, le donjon pavoisé de deux bannières, chacune au lion, le 1<sup>er</sup> contourné (Léau, N° 42) (voir **Dalhem**).

**Daelman** (Nicolas), h. de fief de la sgr<sup>ie</sup> de Steenhault, appartenant à Louis de Celles, baron de ce lieu, 1599 : une fasce, accompagnée de deux étoiles à huit rais et d'un croissant, rangés en chef, et d'une rose en pointe. C. : un enfant (t) iss. (Engnien).

— (Louis) sc., en la même qualité, le même acte, 1599 : une bande, accompagnée au canton s. d'une



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XXXIV.

Fig. 1. Sceau de Gilles le Brun, sire de Trazegnies,  
connétable de France (1256).

Fig. 2. Sceau de Gilles, sire de Watripont, chevalier (1268).

Fig. 3. Sceau de Gauthier de Hondschoote, chevalier (1275).



1871

1871



Faint, illegible text or markings at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

étoile à huit rais. Le côté dextre de l'écu cassé. T. : un ange (Ibid.).

**Daelman** (François), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc., à Enghien, 1638 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un chevron, accompagné d'un croissant et d'une étoile en chef et d'une rose en pointe; aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, . . . . . (fruste). C. : une étoile (Ibid.).

Un Pierre Daelman, h. de fief du Hainaut, etc., sc., en 1605, d'un écu écartelé, devenu très fruste, mais dont les meubles ne ressemblent en rien à ceux des trois blasons décrits ci-dessus. C. : trois plumes d'autruche.

**Daems** (Jean), tenancier juré du prince dans sa chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1467 : trois marmites. T. : un ange (C. C. B., c. 107).

— Corneille **Daems**, échevin d'Anvers, 1385 : très fruste; on aperçoit une fasce bretessée et contrebretessée (114 lettres scabin.).

— *Sijmon Daems soen, welgheboren man van Zuijthollant in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuijthollant tot Dordrecht*, 1434 : une fasce échiquetée, accompagnée en pointe d'une rose. S. s. : un aigle (Mal.) (Fig. 111).

**Daen** (Pierre), échevin d'Anvers, 1259 : dans le champ du sceau, une aigle éployée. L. : ✠ *Sigillum Petri Daen* (B.).

— (Jean), fils de Pierre, tient, du comte de Flandre, un fief à Lokeren, 1635 : deux oiseaux en chef. La pointe est cassé. C. : un oiseau essorant (Fiefs, c. 915, l. 6784-6825).

**Daengels** (Arnould), échevin de Wezeren, 1452 : un lion cour., accompagné de trois (2, 1) . . . (petits cônes renversés; « clochettes » de vair?), l'épaule du lion chargée d'un écus. au lion. C. : un lion (cour.?), iss. d'une cuve. L. : *S . . . . . d . e pers* (?) (Abb. d'Orient; A. G. B.).

**Daet** (Martin le), « proviseur » des biens appartenant à la mense du Saint-Esprit, à Ninove, 1441 (n. st.) : une aigle, posée en bande (!). L. : . . . . . *ast* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 146).

**Dagghe** (*Walterus dictus*), échevin d'Aerschot, 1316 : dans le champ du sceau, une scie de boulanger, posée en fasce, les dents en bas, l'anneau à s., accompagnée de deux fleurs de lis (complètes), 1 en chef, 1 en pointe. L. : . . . *Walleri Daghe s . . . . .* . . . . . (S.-G.).

**DAHIJN** (Jean van) (!) (d'Ahin), chanoine de Saint-Martin, à Liège, 1393 : un losangé; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : ✠ *Sigill Iohan dahin* (B.).

**Dahlenbroeck**, voir **Heinsberg**.

**Dahlhausen**. Conrad van *Dalhusen*, caution de Rasoir van der Dorneborgh, dit Quaedart, 1375 : une fasce, chargée de trois merlettes (?) L. : ✠ *S' Conradi de Dalhusen* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 915).

**Dahlhausen**. Jean van *Daylhusen*, caution de Hughes van der Horst, envers le chapitre d'Essen, 1384 : une fasce (Duss., *Essen*, N° 148) (voir **Starke**).

**Dach** (Guillaume de), gouverneur de la maladrerie de Courtrai, 1404 : trois croissants, surmontés d'un lambel. L. : *S . . . . . ch* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 55-6).

**Dachverlies** (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1487 : sept (3, 3, 1) étoiles (Mal.).

**Dale**. *Henricus de Valle*, échevin de Malines 1263, 72, 99, 1300 : trois croissants. L. : 1263 : ✠ *S' Henrici de Valle scabi machlinen* (Mal. et Duss., *Jul.-Berg*, N°s 132 et 139) (voir **Hofstaden**).

Un seul personnage ?

— *Hillebrandus de Dale* et d'autres Gueldrois sc. une obligation de *Godescalcus*, de Recklinghausen, à *Hanne*, sa fille, à Louis, de Munster, à *Godescalcus* et à sa sœur, *Hanne*, de Werden, et à *Rosa*, de *Berc*, (Rheinberg), juifs, 1347 : un pal retrait, soutenu par une fasce alésée, potencée, et une bordure, le pal faisant corps avec celle-ci. L. : ✠ *S' Hillebrandi de Dale* (*Geld.*) (fig. 112).

— *Johannes de Valle*, échevin de Malines, 1372, 5-7, 80, 1, 7, 92 : une bande, chargée de trois croissants (Mal.).

— (Francon van den), époux de dame (!) Marie de Bornival, un des plus proches héritiers de sire Jean, sire de Bornival, leur frère et oncle respectif, 1396 (n. st.), 7 : trois aigles, accompagnées en cœur d'une fleur de lis, p. c. L. : ✠ *S Franke delle V Val* (B.).

— (Zoertart van den), échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgr<sup>ie</sup> d'Harlebeke, 1416 : un fretté, brisé, dans l'interstice placé au point du chef, de quatre petits besants, ou tourteaux (?). L. : . . . . . *t va den . . . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 412).

— (Guillaume van den), même qualité, 1436, 7, 8 : même écu, mais brisé d'une croisette (simple), à la place des quatre besants, ou tourteaux (?). L. : *Willem van den Dale* (Ibid., l. 412).

— (Michel van den), h. de la châtellenie de Courtrai, 1437 : même écu, mais une étoile, à la place de la croisette. L. : *S M . . chiel van d . . . . . e* (Ibid., l. 37-8).

— (Pierre van den) tient, du château de Courtrai, un fief à Pitthem, 1502 : un fretté. T. s. : une delle (Fiefs, N° 10741).

— (Paul van), échevin d'Anvers, au milieu du xv<sup>e</sup> siècle : coupé; au 1<sup>er</sup>, un h. sauv., iss. du coupé, la tête ceinte de feuillage, tenant de la main droite une

- rondache et de la gauche sa massue; au 2<sup>d</sup>, trois étoiles à huit rais. C. : l'homme iss. de l'écu. L. : *S Pavwels van Dale* (N.-D., Anvers, Chap.)
- Dale** (Pierre van den), échevin de Malines, 1540, 3, 5, 8 : une bande, chargée de trois croissants. Cq. cour. C. cassé (S.-T., c. 13, et Mal.).
- Dalhem, Daelem**, etc. Jean van *Dailhem*, otage pour le duc de Brabant, 1370; reçoit du fisc du Brabant, une indemnité du dommage *as ic geleden mach hebben . . . om Adaems wille van Honsen, die doot bleef om mijns heren ende vruwe des hertogen ende der hertoghinnen voirs . strate ende geleids wille te behouden ende te vrijen tusschen Aken* (Aix-la-chapelle) *ende Tricht* (Maastricht), et d'autres pertes, 1376 : une croix échancrée; au franc-quartier plain. L. : *S Iohan de Dailheim* (B.).
- *Johannes de Dalem*, échevin de Bruxelles, 1413 : une bande, accostée de six coquilles, rangées en orle. Cq. cour. C. : une tête et col de griffon. L. : *S' Iohannis de Daelem* (Ch. et doc. div., c. 1, et B.).
- Henri van *Dalem*, échevin de Léau, 1525 : six (3, 2, 1) étoiles. L. : *S Henrici de Dalim (!) scabini leucensis* (Abb. d'Orient, c. 2; A. G. B.).
- Renier van *Dalem* (*Dalum*), même qualité, 1536 : même écu. L. : *S Reiner . . . . . m scab leevic* (S.-G., et Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).
- Léonard van *Dalem* même qualité, 1594 : même écu (Ordange).  
D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *van Daelem* porte : de sable à six (3, 2, 1) étoiles d'or.
- Dam** (Jean van), *escuyer, capitaine entretenu du Roy catholicq et de ses Altezes serenissimes*, bailli du comté de Berlaumont, constitué par Louis, comte d'Egmont et de Berlaumont, duc de Gueldre, etc., 1627 : coupé; au 1<sup>er</sup>, deux tours à trois étages; au 2<sup>d</sup>, une tour à trois étages. C. : une tour de l'écu entre un vol. L. : . . . *av de Iehan van Dam* (M. de Latre du Bosqueau).
- (Florent van), écuyer, sgr. d'*Audegnies* et *Moreau-sar[t]*, bailli dudit comté, 1637 (deux actes, l'un daté de Mons), se sert du sc. dudit Jean, qu'il appelle « mon seel » (Ibid.).
- (Cornille van), échevin de Rotterdam, 1637 : une étoile à huit rais en chef à d. et un croissant en pointe à s. C. : un vol, l'aile dextre chargée des meubles de l'écu, rangés en bande (U.) (voir **Walraven**).
- Damaes** (Gilles), échevin d'Anvers, 1425 : trois roses à six feuilles. C. : un renard assis. T. d. : une d<sup>lle</sup> (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, 1).
- Damas** (Damoiseau Claude) décl. que son frère, damoiseau Pierre, tient, du château de Termonde, comme héritier de leur mère, d<sup>lle</sup> Adrienne van *Catz*, une rente sur la sgrie de *Muelebeke et 't hof ter Borch*, 1606 : une bande bretessée, alésée. C. : un buste barbu, coiffé d'un bonnet pointu (Fiefs, N° 4131).
- Dambrine**, voir **Rullingen**.
- DAMERIES** (Christophe), h. de fief de mgr. Cornille de Gavre, sgr. de Lens, 1442 : une étoile. L. : *Seel Crestofle Davmer . . .* (M. A. de Latre du Bosqueau).
- Damesart** (Jean), échevin de Liège, vers 1450 : une bande, chargée en chef d'une rose. T. s. : une h. sauv., agenouillé derrière l'écu, élevant sa massue de la droite. L. : *S' Iohan Damsaer* (C. de B.).
- Damhoudere** (Thierry de), tuteur de *Claikin* (!) van *Hallewinne* (fils de Guillaume, bailli de Middelbourg, en Flandre), qui tient un fief du comte de Flandre, 1439 : écu assez fruste : un échiqueté, ou bien : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un échiqueté; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, frustes. T. : un ange (!) (Fiefs, c. 889, l. 897-969).
- Dammaerd**. Baudouin *Damaerd*, échevin de L'Elcluse (Flandre zéland.), 1324 : un chevron, accompagné de trois croissants. L. : *S . . . . . mardss* (S<sup>te</sup>-Pharailde).
- (Pierre), h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1424 : même écu (?); on ne voit que le chevron et le croissant s. du chef; le reste de l'écu est cassé. Cq. cour. C. cassé. S. : deux griffons (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).
- Damman** (Daniel), échevin de Termonde, 1337 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un grillage, formé de trois barreaux horizontaux et de trois barreaux verticaux, touchant tous les bords des quartiers (une herse, ou un échiqueté, mal gravé ?); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une étoile. L. : . . . *nielis dicti Amman . . (Zwijveke)*.
- (Pierre), h. de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai 1358 : trois roses et un bâton broch. sur la 1<sup>re</sup> (Fl.).
- (Henin), h. de fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1387 : une porte crénelée, accostée de deux chapels de fer, garnis de leurs lanières, passées en sautoir (Fiefs, N° 2672) (Fig. 113).
- (Jean), h. de fief de la châtellenie de Gand, 1406 : plain; au chef plain. Sur le tout, un écusson au lion léopardé. Un bâton broch. sur le tout. L. : . . . *Damman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 114).
- (Liévin), tient, du château de Termonde, un fief à *Huesdene* (Heusden), 1430 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une porte crénelée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois roses. C. : une tête et col de bouc. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 3883).

**Damman** (*Zeghere*), tient, du château de Termonde, une *hofstat*, *illec*, *té Craijenem gheleghen jeghen de kerke ter Nuverborch*, 1430 : une porte crénelée, accostée de deux étoiles à cinq rais. S. : un aigle (Ibid., N° 4140).

— (Gislebert), h. du château et Vieux-Bourg de Gand, 1436. 7, 46 : même écu que Jean, 1406. L'écu pendu au col d'un griffon. L. : *S Ghiselbrecht Damman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113, 229).

— (Liévin) (fils de Zegher), tuteur de *Zeghere den Amman* (!), son frère, tient, du château de Termonde, ledit fief de *Craijenem*, s'étendant jusqu'à *Zwijveke*, 1440 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une porte crénelée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, . . . C. : cassé. S. : deux lions (Fiefs, N° 4141).

— (Simon), h. de la châtellenie de Gand, 1477 : une porte crénelée, hersée. C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : *S' Symon . . . m . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

— (Jean), fils de Simon, tient, du château de Termonde, un fief à Heusden, 1514 (n. st.) : une porte crénelée. C. fruste (Fiefs, N° 3881).

— (Nicolas) et sa femme, Barbe 's Vos, décl. avoir fait certain achat de biens pour le couvent de Sainte-Agnès, à Gand, 1516 : une porte crénelée, accostée de deux . . . (étoiles ?). C. : cassé (Sainte-Agnès).

— (Jean) (fils de Liévin), h. de fief de la châtellenie de Gand, 1531 : une porte crénelée. S. s. : un griffon. L. : *Ian Daman . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118).

— (Jean), h. de fief du château de Gand, sc. pour son ami, sire Gilles Heijndriex, fils d'Olivier, curé (*eerfprochjaen*) de Lokeren, 1535 : une porte crénelée. S. s. : un griffon (Ibid., N° 2748).

— (Jean), fils de Jean, sgr. d'Oombergen, tuteur, de par l'église, de d<sup>lle</sup> Elisabeth de Baenst (fille de sire Antoine), qui tient, du château de Termonde, deux dimes à Zaamslag, 1554 : une porte crénelée, hersée. C. : une tête et col de bouc. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 4335) (voir **Beaufremez**, **Hooft**, **Melun**, **STOPPELEERE**, **Valleijen**).

*La mayson surnomé Damman : de sable, au chevron d'argent semez, sur le sable, de croes crosez, pomelez, à pointes fyoés d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la conté de Flandres*).

**Damme** (Bourgmestre, échevins et conseillers de), 1324 : une terrasse (légèrement bombée au milieu : digue), surmontée (!) d'un chien braque passant. L. : *S . . . l' comvn . tatis . . . . .* (Fl.).

Anciennement, le nom de la commune de Damme, en Flandre, était : *Hontsdam*.

Le roi d'armes CORN. GAILLIARD (XVI<sup>e</sup> siècle) blasonne ainsi l'écu de la ville de DAM : *de gueulle, à la fesse d'argent, sargé de ung liérier courant de gueulle, collané d'or*.

**Damme** (Simon van den), h. de fief du comte de Flandre, sc. un acte du bailli du pays de Waes, 1332 (n. st.) : une bande (Fl.).

— (Gilles van den), h. de fief d'Isabelle, dame d'Ingelmunster, et de noble sgr. Jean van *Ghistele*, dans leur bien de Vive, 1342 : une étoile à cinq rais; au chef chargé de trois pals (Els.).

— (Borre van den), écuyer, caution pour Renaud, duc de Gueldre, 1349 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une étoile broch. L. : *S' Willem d . . . van deme* (!) (Wassenaer).

D'après GELRE, *her Henric van Damme*, Gueldrois, portait : d'or à la croix fourchetée de gueules. C. : une tête et col de cheval bridé (non colorié).

— (Pierre van den), échevin du prévôt de Wulfsdonck, à Moerbeke-Waes, 1377 : dans le champ du sceau, une ancre renversée. L. : . . . *Pieter va . . . Dam . .* (*Zwijveke*).

— (Roger van den), écoutète de sire Jean van *Halewine*, dans sa *vierecare van Hoghelede ende van den Zwinlande in 't Oost Ijper ambocht*, 1388 : un semé de losanges; au fr.-q. chargé de trois merlettes. Un personnage émerge derrière l'écu, qui est accosté de deux léopards lionnés assis, adossés. L. : . . . *Roe . . . van den Dam . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

— (Gérard van den), h. de fief du sgr. de Termonde, 1410 : trois annelets. L. : . . . . . *rt van de Dam . .* (Ibid., l. 70-71).

— (*Roelof* van den), bourgeois d'IJsselsteijn, 1416 : deux fasces, la 1<sup>re</sup> chargée de trois losanges, la 2<sup>de</sup> de deux, et un lambel à quatre pendants, broch. sur la 1<sup>re</sup>. L. : *S Roelof van den Damme* (Holl.).

— (Jacques van den), bourgeois *illec*, 1416 : une fasce (!), accompagnée de cinq losanges, 3 rangés en chef, 2 en pointe. L. : *S Iaco . van den Dam . .* (Ibid.).

— (Gilles van den), échevin de Lebbeke, 1428; tient, dudit château, un fief à Lebbeke, 1430; sc. pour Catherine Comaas, veuve de Nicolas Blomme, vassale à Lebbeke, 1430 : trois annelets, accompagnés en pointe d'une petite étoile à cinq rais. L. : *S Gilles van den Damme* (*Zwijveke*; Fiefs, N°s 3937 et 3897).

— (Adam van den) tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : une fleur de lis, accompagnée en chef à s. d'une étoile à cinq rais et une bande engrêlée broch. (Fiefs, N° 4373).

— (Jean van den), fils de Josse, tient, dudit château, un fief à Lebbeke, 1547 : trois annelets (Fiefs, N° 4020).

D'après le roi d'armes CORN. GAILLIARD (XVI<sup>e</sup> siècle), *la mayson surnomé van DEN DAMME*, portait : *coupé en*

fesses d'argent et de sable, à l'escusson, sur le tout, d'or, au lyon léopard de sable, lampassé et armé de gueulle.

Aussy : à une bende de gueulle, sur le tout, sargé de troes aneaux d'argent, et crye : *Le noble Vilaeyn de Gand!*

**Damme** (Jean van den), fils de Josse, tient, dudit château, un fief à Opwijk, 1549 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une croix, accompagnée au 2<sup>e</sup> canton d'une rose ; au 2<sup>d</sup>, trois annelets (Ibid., N° 4306).

— (Pierre van), bourgmestre de la ville et métier d'Assenede, 1614 : trois besants, ou tourteaux. C. cassé. L. : *S Pieter van Damme* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-37) (voir **Breedem**).

**Dammeroude** (Thierry), h. de fief de l'abbé de Saint-Corneille-d'Inde, dans sa sgrie de Hosden, 1474 ; échevin de la haute cour de Ville-en-Hesbaye, 1474, 5 : une force renversée en chef à s. et un étrier en pointe ; au fr.-q. chargé d'une fasce. L. : *Thuri Dam* . . . . (C. C. B., c. 108).

**Dammiseel**, voir **Honnecourt**.

**Damosial** (Gilles le), alleutier à Jodoigne, 1461 : une force renversée, posé à s. ; au fr.-q. chargé de trois merlettes. L. : . . . . *damie* . . . . (C. C. B., c. 36).

**Dampierre**. *Jehans de Dantpiere, sires de Saint Disier* (Saint-Dizier), oncle du comte Guy de Flandre, 1281 ; *J., sires de Dampiere et de Saint Disier*, 1284, 92, 4 (n. st.) : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion cour. et au lambel à cinq pendants broch. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Iohannis domini de Dompna Petra*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : *Secreto mevni michi* (Fl. et Nam., N° 170).

— (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 146 2/3 mout., 1374 : une fasce et une bordure (simple). L. : *S Iehan de Dapierre* (B.).

**Daneels**. Jean *Daneelse*, échevin de Léau, 1375 (n. st.) : un chevron, chargé de trois maillets, les deux inférieurs penchés l'un vers l'autre. L. : *S' Iohis Daniel scab lew* (B.).

— (Jean) reçoit, de la duchesse de Brabant, le remboursement de l'argent *dat si mi schuldiich was op die meijerie van Leeuwe* (Léau), *di si mi bevolen hadde, ende van allen anderen saken*, 1390 : un chevron, chargé de trois maillets. L. : *S Iohis Daniel* (B.).

— (Jean), clerc de la ville de Bruxelles, reçoit, du duc de Brabant, 40 *peters* d'or, pour cession d'un bonnier de bois dans la forêt de Watermael, 1432 : trois coquilles ; au fr.-q. broch., chargé d'un arbre arraché (chêne, non englanté). Un étroile broch. en

cœur sur l'écu. Un ange, agenouillé derrière l'écu, tient celui-ci à d. L. : *S Iohis Daneels de Boendale* (B.).

**Daneels** (Jean) sc. un acte de Jean de Vos, sgr. de Lovendeghem, son bon ami, 1456 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile, et un lambel de cinq pendants, broch. (Fiefs, N° 3307).

— (Damoiseau Dominique), échevin de Louvain, 1624 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux fascés et une bande broch., chargée de trois écus. (frustes) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. Sur le tout, un écu. à trois pals ; ledit écu. au chef chargé d'un sautoir engrêlé. C. : un écu. à trois pals, entre un vol. L. : *S doc (?) Dom* . . . . . s (S.-G.) (voir **Attenrode, Daengels**).

**Danemark**, voir **Rousel**.

**Dango** (*Colars*), h. de fief de l'église N.-D. de Bonne-Espérance, 1366 : trois rencontres de bouf ; au fr.-q. broch. chargé d'une anille. L. : *S' Cholart Danio* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance et Abb. d'Epinlieu).

**Daniaul** (*Very*), alleutier du duc de Bourgogne, etc., à Hannut, 1478, 1484 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; au 2<sup>d</sup>, deux forces renversées, rangées en pal. L. : *S Weravt Dennea* (C. C. B., c. 36) (voir **Danneal**).

**Daniel** (Sohier), h. de fief de Renaix, 1294 : trois croisettes potencées, au pied fiché. L. : *S' Soi Danieel* (Nam., N° 263) (Fig. 114).

— (Laurent), h. de fief de la salle d'Ypres, 1400, 3, 4 (n. st.) : un croissant, accompagné en pointe de deux étoiles, à cinq rais, et surmonté d'un lambel. S. s. : un aigle. L. : *Laurentius* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

**Danielsz** (*Meester Jacob*), échevin de Rotterdam, 1306 : une marque de marchand (U.) (Fig. X).

**Danins** (Vincent), échevin de la priere et *graefnede* du grand hôpital de Lille, dans sa sgrie de Petegem, 1324 : un dragon contourné, accompagné à d. de deux étoiles, 1 en chef, 1 en pointe (*Deijnse*, c. L.).

**Danio**, voir **Dango**.

**Dankaert** (*Maes*), « hostelier » à Bruges, 1324 (n. st.) : un sautoir, chargé de cinq coquilles. L. : *S' Maes Dankaert* (Fl.).

*L'Invent. analyt.* l'appelle, à tort : *Dakaert*.

— Jean *Dankaert*, échevin de Caprijcke, 1500, 8 : trois roses, à six feuilles, accompagnées en cœur d'un trèfle. L. : *S Ian Dancart / Iacop* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 81-2, 82-3).



Fig. 1.



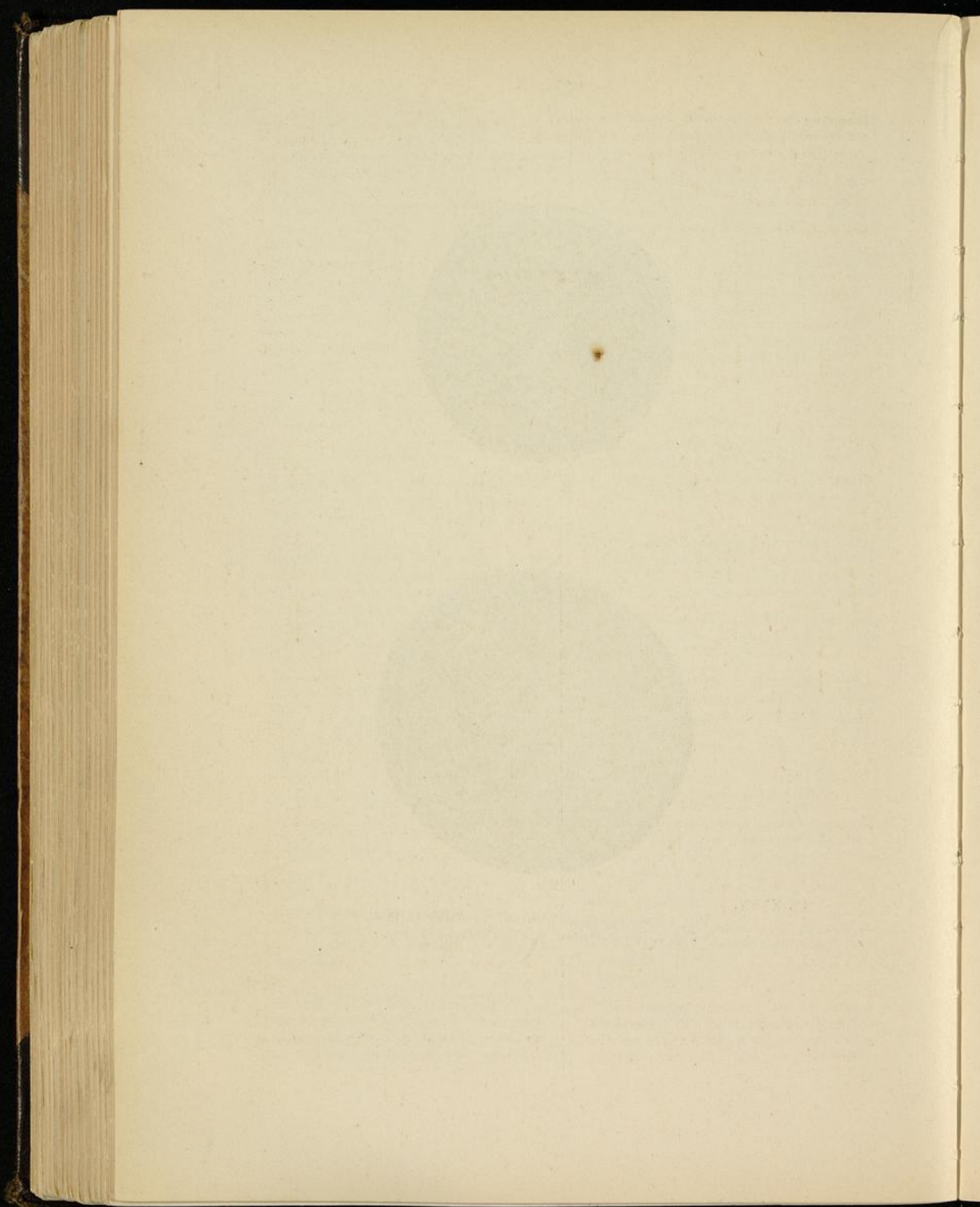
Fig. 2.

Pl. XXXV.

Fig. 1. Sceau de Robert, chevalier de Maulde (1256).

Fig. 2. Sceau d'Othon, sire de Contrecœur (1264).





**Danckerts** (*Colin*), un des *werclieden van ons gheduchten heeren dike, etc., van zinen casteele van Saeflingen* (Saeflingen, château du comte de Flandre), 14... : un mouton passant, accompagné en chef à s. d'une étoile. L. : ..... *an* ..... (Ibid., l. 113) (voir **Tavernier**).

**Danneal** (*Werart*), *alluers de la renterie de Hannu* (Hannut) et de *Lingnet* (Ligney), 1474 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; au 2<sup>d</sup>, deux forces renversées, rangées en pal. L. : ... *eravt* ... *nea*. (C. C. B., N° 108) (voir **Daniaul**).

**Dansaert** (Jacques) déclare que noble seigneur Antoine de Grenet, seigneur de *Werp, Pitgam*, etc., gouverneur et capitaine de Maestricht, la femme de celui-ci, Charlotte de Zoete, dame de *Hautain* (fille héritière de feu Denis, sgr. de *Hautain*, et de dame Catherine de *Hanin*), et son frère, le damoiseau Denis de Zoete, tiennent un fief sous la *vierschaer* de Melsele, 1604 : un chevron, accompagné de trois étoiles, à cinq rais (Fiefs, c. 915, l. 6901-66).

**Dappermont**, voir **Apremont**.

**Darchier**, voir **Cock**.

**Darsschere** (Henry le) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour sa femme, Catherine, fille de Jacques Moens, 1415, 6 : d'hermine au sautoir ; le côté d. et le bas de l'écu sont cassés. L. : S . . . . . de *Dar* . . . . . *ere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

**Das** (Arnould), échevin de Louvain, 1458 : un blaireau rampant. L. : S . . . . . *scabini lo . anien'* (S.-G.).

**Dat** (*Loy*), amman du métier de Somergem, 1444 : un sautoir (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157).

**Dattenberg**, voir **Rolmann**.

**DAULE**, voir **AULE**.

**DAULES**, voir **Dave**.

**DAUMERIES**, voir **DAMERIES**.

**Daun**, *Henricus de Dune*, reconnaît avoir reçu de W[aleran], duc de Limbourg, comte de Luxembourg, et de sa femme, Erm[esinde], à titre de fief héréditaire, le maréchalat (*marscalceiam*) du comté de Luxembourg, 1223 : un fretté. L. : ✠ *Sigillum Henrici de Dune* (Lux., c. IV, l. XVI, N° 14).

— *Henricus dictus de Dune*, chev., 1286 : un fretté. L. : ✠ *Sigillum domini Henrici de Dune* (Duss. Col., N° 307).

— (Frédéric de), sgr. de *Domey* (?), constituée à Thierry de *Wishersheym*, pour 30 marcs, une rente de 18 sols, 1315 : type scutiforme ; un fretté et un lambel. L. : ..... *rici de Dena militis* (Lux., fonds Reinach).

**Daun**, *Ferris, sires de Done*, sc. un acte de réconciliation entre l'abbé de Stavelot et les églises de Stavelot et de Malmédy, d'une part, et Simon *Scavedreit*, les enfants de feu Renier de *Weymes* (Weismes) et leurs amis, d'autre part, 1313 : type scutiforme ; un fretté. L. : ..... *ici de Dena* ..... (Duss., *Stavelot*, N° 75).

— *Johannes de Duna, comes silvestris*, se déclare vassal de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1321 : un lion cour. L. : ✠ *S Ioh' silvest comitis de Dn* (Lux., c. III, l. IX, N° 52).

— *Gerardus de Duna, monachus stabulensis* (de Stavelot), *avunculus* de Gilles, sire de Daun, 1325 : type ogival, amorial ; un fretté. L. : S' *Gerardi de D* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 305).

— *Egidius, dominus in Duna*, inféode à Gérard, comte de Juliers, moyennant 400 marcs, *domum nostram in Duna, que domus de Nannesteyn nominatur, de expresso consensu domine Coenegundis de Vyrnembourg, legitime nostre conthoralis, ad cuius dotalitium ipsa domus spectat, et octo cairatas vini, de nostro meliori cremeto apud Pumere, supra Mosellam, annui et hereditarii redditus*, 1325 ; Gilles, sire de *Dune*, promet à Guillaume, margrave de Juliers, de tenir les engagements de ses ancêtres, d'être son *bourghman* de *Hillisheym* (Hillesheim), du chef de 200 marcs, — pour lesquels il lui paiera annuellement 20 marcs — et de renoncer *up dat huis inde heirheyt ze Vreentze* (Frens, ou Frenz?) 1339 : un fretté. G. : un eygne essorant, iss. L. : S' *Egidii militis domini de Dune* (Ibid., N°s 305 et 417).

Le sceau de *domina Lucia, domina de Dune*, mère de Gilles, apposé à cet acte de 1325, est disparu.

— *Joannes, comes silvestris*, moyennant 151 livres de vieux gros, s'engage à suivre le duc de Brabant, avec 16 chevaliers et 24 écuyers, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 1338, 28 mai : un lion cour. L. : ✠ *S' Iohannis comitis de Dvnen* (B., N°s 394 et 395).

— *Henricus de Duno* (!), *marschalcus de Dynspurg* (Densborn), sc. un acte de Henri de Kerpen, 1343 : mêmes écu et G. que *Egidius* (Lux., c. IV, l. XVI, N° 21).

— *Johan, wilde greve* (comte Sauvage) *van Dune*, inféode, moyennant 600 petits florins d'or, à Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, *unser huis halbiz, genant Grünenbach*, 1345 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'une tête et col de lion entre un vol. L. : ✠ *S' S(!) Dni Ioh* . . . . . *t silvest de Dn* . (Ibid., c. III, l. IX, N° 52).

— Pierre *Loye*, et *Loyen*, chev., appelé aussi *Loyhen van Dune*, h. du duc de Luxembourg, 1362 : un fretté (Ibid., l. X, N° 2).

**Daun.** Richard, le maréchal, sire de *Duyme*, h. de l'abbé de Prüm, 1368 : un fretté. Même C. que Gilles, 1325, 39. L. :  $\text{✠ S' R marschalci d'Done}$  (Duss., *Jul.-Berg*, N° 809).

— Richard van *Duyn*, maréchal, chev., caution pour le duc et la duchesse de Brabant, 1372 : un fretté. Sans timbre. L. :  $\text{✠ S' R' Richart van Ten}$  (B.).

— Thierry van *Duyn*, sire de *Bruche*, chev., caution des mêmes princes, envers Renier de Schoonvorst, le jeune, 1372; Thierry van *Dun*, sire de *Brouch*, tient du duc de Luxembourg, le château de *Riettersdorf* (Rittersdorf), 1374 : un fretté et un lambel broch. L. :  $\text{✠ S' Theoderici de de (!) Dv. n}$  (B., et *Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 23).

— Richard, le maréchal, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 402 mout., qualifié de chevalier, il sc. une quittance de Guillaume, sire de Malburg, relative à des indemnités payées, du chef de ladite bataille, à Arnould d'Er-dorf, Gérard de *Gruenendale*, Henri de *Gaffenbergh*, Nicolas Walt de *Wildere*, Louis de *Wych*, 1374; sire Richard, le maréchal, sire de *Dune*, il sc. un acte de Jean de Reifferscheid, 1377 : un fretté. C. : un cygne essorant iss. L. (1374) :  $\text{S R' marschalci militis dni in Dvna}$  (B., et *Lux.*, c. I, liasse IV).

— Philippe van *Dune*, sire d'*Obersteyne*, est investi, par l'archevêque de Cologne, d'une rente de 40 fl., sur le péage de *Lyns* (Linz), 1400 : un fretté. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule, soutenant un panache de plumes de coq (Duss., *Col.*, N° 1244).

— Thierry, sire de *Dune* et de *Broich*, 1405; il cite, en 1406, *Edellen here Huwart, here zu Elter, mynnen liben heren und vader, dem Got gnade* : un fretté. C. : un cygne essorant, iss. T. : deux h. sauv., sans massues, iss. du cadre du champ. L. :  $\text{S Theodici dni de Dvna e d Brvche}$  (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 72) (voir **Braunsberg**, **Limburg**, **Virneburg**).

D'après GELRE, le *here van Don* portait : d'or fretté de gueules. C. : une tête et col de cygne d'argent, bequé d'or, — terminé en volet, — entre un vol de sable; *die maerscalc van Deyneberch* (Densborn), h. de l'évêque de Trèves : de gueules fretté d'argent. Le coq. d'or. C. : une tête et col de cygne de gueules, bequé d'or, — terminé en volet, — entre un vol d'argent.

**Daunoit, dis Grignars** (*Jehans*), bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes viagères pour lui, *Pieret*, son fils, procréé avec Marie *Soeline* (*Soelive*, *Soelnie* ?), Marie et *Catron*, ses filles, 1407, 8 : un bandé et une bordure engrêlée. L. : *Seel Jehan . . . . vnoit dit Grignart* (Tournai, Quitt.).

**Dauvin** (Jean), évêque de Namur, 1617 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fasces; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain; au

chef de quartier endenté. Sur le tout : un écu à la croix de Lorraine. L'écu sommé d'un chapeau ecclésiastique (E. G., fonds *Reliques*, N° 111).

**Daval** (Jean), bourgeois de Binche, reçoit, pour *Hanette*, sa fille, procréée avec sa femme, Jeanne Chisaire, une rente viagère sur le domaine de Binche, 1475, 6, 7; h. de fief du Hainaut, 1481 : une bande, chargée de trois croissants versés. T. s. : un ange agenouillé. L. : *S Jehan Daval* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687).

— (Guillaume) (et *Davaul*), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, 1475, 6; Guillaume *Davaul* reçoit deux pensions, sur ledit domaine, inscrites sur la vie d'*Ysabeaul* Mahuart, sa femme, Marguerite Mahuart, sœur de celle-ci, veuve de Jean Chisaire, sur la vie de *Hannette* Goumeau, fille de Guillaume et de *Pasque Davaul*, nièce dudit Guillaume *Davaul*, 1481 : un buste d'homme barbu, posé de face, coiffé d'un turban, à deux rubans flottants à d., ledit buste en chef, et une rose en pointe. T. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Willavne Davav* (Ibid., l. 1685, 1687, 1688).

**Davanchis**, voir **Banck**.

**Dave.** *Messire Warniers*, sires de *Daules*, chev., h. du comte de Namur, 1329 : une bande et un lambel broch. L'écu sommé d'un dragon et accosté de deux autres dragons. L. : . . . *arnier sire de D . . . . .* (*Nam.*, N° 495-7).

— *Messire Thibaus de Daules*, chev., même qualité, 1327 (n. st.), 1339; sire d'*Erlesees* (Elzée), 1346 : même écu, chacun des trois pendants du lambel chargé de trois besants, ou tourteaux. L. :  $\text{✠ S Thibavs de Davles chevalier}$  (Ibid., N°s 470, 613, 725).

— Godefroid, sire de *Daules*, h. du comte de Namur, 1358 : même écu que *Warniers*, 1329. L. :  $\text{✠ S' Godefrois de Davles}$  (Ibid., N° 830).

— *Warniers*, seigneur de *Daules*, un des plus prochains amis de *Agnez*, fille légitime de Robert de *Heymtinez*, escuier jadis, 1399 : même écu (Ibid., N° 1292).

Un *Warnier*, sire de *Dave*, prit les armes de son oncle, le sire de *Hemricourt*, de gueules à une bande d'argent (à on labeal à trois pendans d'azure), et mist jus (abandonna) les armes de *Elzezes* (Elzée) que seis peir es et si freires de promerain mariage portoyent assacoir d'argent à on comble (chef) endenteit de gueules . . . et crie *Daveles* (lisez : *Daveles*) quy n'at ne cry ne armes, sy qu'il at az armes ei a tous le linage fait grant tort (HEMERICOURT, éd. SALBRAY, p. 15 et 125).

— Robert de *Dave*, écuyer, sgr. de *Bodange* et de *Wisembach* (prévôté d'Arlon), tient du roi de France, les deux tiers de ces sgr<sup>ies</sup>, 1681 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois losanges; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois cotices.

- C. : deux oreilles d'âne (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713<sup>a</sup>).
- Ces trois cotices doivent représenter : une bande, cotoyée de deux bâtons.
- Comp. un sceau reproduit à la p. 86. Les oreilles d'âne, très nettes, du sceau de 1681, sont, apparemment, une corruption des deux cotures.
- Davensberg.** *Hermannus de Daverenberg*, chev., reçoit de l'archevêque de Cologne cent marcs de deniers de Münster et lui ouvre son *castrum* de *Davereberg*, le 2 octobre 1298 : type scutiforme; plain; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Hermanni de . . . verenberch*. C.-sc. : même écu. C. : deux cotures adossés. Dans le champ du c.-sc., cinq roses, 1 au-dessus du cq., 2 de chaque côté. L. : *S' Hermanni de Daverebergh* (Duss., *Col.*, N° 382).
- David** (Rogier) (et **Davit**), échevin de L'Ecluse (Flandre zél.), 1400, 1, 3 : une aigle (!). L. : . . . *gier Da . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80-1).
- Rogier *Davijt*, h. de fief du duc de Bourgogne, à L'Ecluse, 1429, 34 : une aigle éployée (!) et une bande broch., chargée de trois roses. T. s. : une femme nue, iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. : *Sigill' . . . . . Daviit* (Ibid., l. 78-9, 82-3).
- (Simon), échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgr<sup>ie</sup> d'Harlebeke (*van buten*), 1453, 69, 76, 85 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S' Simoen Davyt* (Ibid., l. 412, 418 et 371).
- Davids.** *Mathias Davijds*, échevin de Louvain, 1410 : trois . . . (frustes); au fr.-q. broch., chargé d'une harpe. L. : *S' Mathie Davids scabini lov . . .* (S.-G.).
- Davipont** (Ulric de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem; i. t. : 85 mout., 1374 : une bande, chargée de trois fleurs de lis. L. : ✠ *S' Iehan Davipont* (!) (B.).
- Debbaut** (Jean) (fils de Zegher), échevin du roi, au métier d'Assenede, 1535 : une croix pattée, alésée. L. : *S' Ian Debbaut f' Seghers* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 236).
- Decker**, voir **Dek** . . . —
- Delaelaer** (Jean van), tenancier de l'abbesse de Sainte-Marie-de-Nazareth, à Lierre, 1367 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, et un semé de billettes. L. : *S' Ian va . . . delaelaer* (N.) (voir **Vertelaer**).
- Deerlijk.** Olivier van *Deerlicq*, h. de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1523 : parti de . . . et de . . . , au chevron, parti de . . . et d'hermine, broch., accompagné de dix billettes, six en chef, 3 (2, 1) de chaque côté, et quatre (1, 2, 1) en pointe, de ces dernières, deux, le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup>, parties de . . . et de . . . C. : un buste (?) entre un vol. L. : *S' Oliu . e . . . de Ter . lick* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).
- Le seigneur de DEERLYCQUE : d'asur, à troes pals chargé d'or et de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la conté de Flandres*, XVI<sup>e</sup> siècle).
- Deelen**, voir **Gestelen**.
- Deest** (Gisbert van), échevin d'Arnhem, 1482 : trois cors de chasse (N.-D., Anvers; Chap., *capsa rer. extraord.*).
- Deftinge.** Liévin *Deftinghes* (sans particule !), bailli de la terre de *Boulers* (Boulaere) et de *Schendelbeke*, 1335 : deux lions, 1 en chef à s., 1 en pointe. Le chef cassé à d. L. : . . . *vie . . . de De . . .* (Fl.).
- Deijmaer**, voir **Gavre**.
- Deijn.** Jean de *Diin*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 152 mout., 1374, 8 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. L. : *S' Iohanes de Diin* (B.).
- Henri de *Diin*, jadis prisonnier *illec*; i. t. : 120 mout., 1374, 8 : même écu, brisé au point du chef d'une billette. L. : *S' Heinrec de Diin* (B.) (Fig. 115) (voir **Gavre**).
- Deijnaert** (Jacques), tuteur d'*Adriaenkin Deijnaert*, son fils, tient, du château et Vieux-Bourg, à Gand, *'t veer* entre *Wijnkel* (-Sainte-Croix) et *Mendonck*, 1550 : coupé d'hermine et de . . . (plain), à la fasce de trois losanges et de deux demi-losanges, ceux-ci mouvant des bords, broch. sur le coupé. C. cassé. L. : . . . . . *Deinae . .* (Fiefs, N° 3445) (voir **Beeck**; comp. les armes de **Vaenken**).
- Deijnse.** *Eulars, fiesu Willame Gheilart de Deunse*, 1297 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : ✠ *S' Oylarert* (!) *de Devnse* (Fl., N° 915).
- Voir sur lui l'*Incent. analyt.*, par le Baron J. DE SAINT-GENOIS.
- Jehan de et van *Doijnse*, bailli de *Rupelmonde*, 1453, 6 : neuf (4, 2, 2, 1) billettes, accompagnées en cœur d'une rose. S. s. : un aigle. L. : *S' Ian van . . . . . oers* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240).
- [La ville de] *DEYNSE : d'argent, à l'aigle à deux testes de sable et troes roses, l'ung entres les testes, l'autre deux desous les ales, de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de Flandres*, XVI<sup>e</sup> siècle).
- Deijs** (*Jakemart* de), échevin et *cuerheer* de *Furnes*, 1427 : trois têtes et cols de bœuf. L'écu posé sur une aigle (Tournai, Chartreux, 1).
- Deken**, voir **Sdeken**.
- Decker** (Martin de), h. de fief du château de *Termonde*, à Saint-Gilles, (Dender-)Belle, *Zwijveke*, 1596 : deux roses en chef et un anelet en pointe (Els.) (Fig. 116) (voir **Walhorn**).

**Deckere** (Jean de) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 2 fl., à lui dû par le duc, du chef de son jardin, sis dans la rue du Parc, qui avait été englobé dans le parc de Bruxelles, 1432 : une échelle de couvreur, muni au haut d'un crochet (B.).

— (Josse de), fils de Jacques, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1484, 6 : un chevron accompagné en pointe d'une fleur (?) (glaioul, lis au naturel?). C. : un . . . entre un vol. L. : *S Ios de Deckere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— (Jean de), bourgeois de Bruges, 1488 : un chevron, accompagné de deux molettes en chef et de . . . en pointe (cassé). T. : un ange. L. : . . . . . *Deckere* (Ibid., l. 379).

— (Cornelis) (sans de), h. du château de Termonde, 1507 : une marque de marchand, représentant une croix latine, à double traverse, ladite croix terminée au bas en un petit chevron. S. s. : un griffon accroupi. L. : . . . . *nelis* . . . . . (Ibid., l. 73).

— (Pierre-Pascal de), chev., sgr. de (la baronnie) de *Monteleone*, amman d'Anvers (nommé en 1674), fin du XVII<sup>e</sup> siècle : d'argent au cerf élané ; au chef d'azur, chargé de deux croissants. C. : un cerf iss. S. : deux lévriers colletés, bouclés. L. : *Hr Pr Pasl de Deckere riddr amptman* (BRUX.).

Il mourut en 1691. Voir sur lui J.-Th. DE RAADT, *Jacques le Roy, . . . historien brabançon et sa famille*.

**Delft**. *Godevert van Delf* transporte à Wenemaer (!), juge à *Tijle* (Tiel), au profit du duc de Brabant, une terre dans le *Wamelre broec*, sous Wamel, 1333 : une fasce, surmontée de deux losanges, ou macles (frustes). L. : *S' Gadefride (!) de Delf* (B., N<sup>o</sup> 293).

Son frère, *Wouter van Delf*, cède une terre, au profit du même duc, 1333 ; le sceau est tombé (B., N<sup>o</sup> 294).

— (*Jehans de le*), receveur du comté de Flandre, 1356 : une fasce, surmontée de deux merlettes (!). L. : *S Jehan . . . e le Dilve* (Fl.).

— (Adrien van), échevin d'Anvers, 1474, 81, 96 : une fasce, surmontée de deux macles. Cq. cour. C. : un buste, coiffé de . . . (M. Donnet ; Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I, III).

— (Jean van) tient, du comte de Flandre, un fief à Melsele, 1515, 27 : même écu. C. fruste (Fiefs, c. 915, l. 6826-6900).

— *Joest Ottensz* (sans nom de famille), échevin de Hedel (Gueldre), 1515 : trois losanges, le 2<sup>e</sup> chargé de . . . L. : *S Joest Ottenson va Delft* (*Geld.*, liasse : na 1600) (voir **Baarle**, **Broekhuizen**, **Doornik**, **Knuts**, **Somergem**).

Le seigneur de BERTENE : d'argent, à la fesse de gueulle, au chief deux merlettes de sable, et sont surnomé VAN DER DELFT (CORN. GAILLIARD, *L'Anchieue Noblesse de la conté de Flandres*, XVI<sup>e</sup> siècle).

**Delien** (Frère Jean), de l'ordre de Cîteaux, reçoit, du receveur de Termonde, une rente pour l'abbaye de Saint-Bernard sur l'Escout, 1424 : trois huchets. L. : . . . . . *Delien* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

**Delloye**, voir **TROYEN**.

**Delz**, voir **Autel**.

**Delwijnen**, voir **Cock**.

**Denain**, en Ostrevant (La sgrie de), 1764 : une croix engrêlée. L'écu, ovale, dans un cartouche, posé sur une crosse. L. : *Scel de la seigrîe de Denain* (cachet en cire rouge) (M. A. de Latre du Bosqueau).

**Denderhautem**. *Francho dictus Rattier de Hout-hem Tenere et Maghtildis, eius uxor*, font don, à l'abbaye de Ninove, de 5 journaux et 19 verges de maris, *apud Lebeke*, 1282 : le mari porte : trois rats (Ninove).

**DENICOURT** (Robert de), *seigneur de loys* (h. de loi), a reçu, du comte de Flandre, 20 livres parisis, *pour ma pencion de cest present parlement*, 1314 (n. st.) : une fasce, accompagnée de trois coquilles, rangées en chef, surmontées d'un lambel. L. : *Robertes (!)* (Fl., N<sup>o</sup> 1273).

**Denis** (Wautier), h. de fief du comte de Hainaut, etc., 1384, à Enghien : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une coquille (*Nam.*, N<sup>o</sup> 1173) (voir **Halewijn**).

— (Gauthier), h. de fief de la châtellenie de Courtrai, 1466 : un chevron, chargé de . . . (une étoile ?) et accompagné d'un croissant en pointe (fort endommagé) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57-8).

Le coin sup. à s. est cassé.

— Guillaume *Denijs*, vassal de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, la Folie, Tubize, 1486 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux faucilles affrontées, accompagnées de trois étoiles, mal ordonnées ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de vair. T. : un ange. L. : *S Guillam Denis* (Abb. de W.-Br., c. 4007).

**DENISI**, voir **DEVISI**.

**DENISSEN** (*Henneken van*), veuve de Jean van *Stepraide* (Steprath), fait un contrat de mariage avec Wijnand Pannekoeck, 1560 : une poêle (*Geld.*).

**Dennea**, voir **Daniaul**.

**Denremonde** (Termonde), voir **Slabbaerd**.

**Dens**. Gauthier *Deens*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1448 : trois étoiles. S. s. : un aigle. L. : *Sigillv Wotter Dens* (N.) (voir **Dijns**).

Dens à Bruxelles, porte : coupé ; au 1<sup>er</sup>, d'azur à un fer de moulin et une fleur de lis, le tout d'or ; au 2<sup>e</sup>, de gueules à la rose d'argent, boutonnée d'or, feuillée de sinople.

**Denterghem** (Josse de) (et *Dentrighem*), h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1388, 91, 3, 3 : trois fascées et une bande broch., chargée de ... (?). (C. C. B., Aquits de Lille, 1. 188).

*Le seigneur de DENTELGHEM : de synople, à trois testes de Lyons, à pleyne face d'or, lampassé de gueulle (Zipe) (CORN. GAILLIARD, L'ancienne Noblesse de la conté de Flandre, xvi<sup>e</sup> siècle).*

**Denville** (Everard de) ; i. t. : 224 mout., 1374, 80 : trois lions cour. ; écu. en cœur au sautoir, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais. L. :  $\text{✠}$  *S Evar de Denvilhe* (B.).

— (Jean van), i. t. : 1378 mout., 1374, 7 : même écu, mais sans l'étoile. L. :  $\text{✠}$  *S<sup>r</sup> Iohan de Denvilh* (B.).

— (Gérard de), i. t. : 380 mout., 1374, 80 : même écu, mais les lions non cour. L. : *S<sup>r</sup> Ierar de Denville* (B.).

— (Guillaume de), i. t. : 436 mout., 1374 : même écu que Gérard, mais le sautoir chargé en cœur d'une étoile. L. : *S Vilha . . . . D . . vil . .* (B.).

Ces quatre *Denville* reçoivent, du Brabant, des indemnités, du chef de la bataille de Bäsweiler, où ils avaient été faits prisonniers, sous Robert de Namur. Voir sur cette famille, e. a., HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*.

**Derbaix**, voir **Herbaix**.

**Derby** (Henri, comte de), garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant ; Bruxelles, 1339 : trois léopards, rangées en pal, et un bâton broch. L. :  $\star$  *S Henrici de Lancastria comitis Derby* (B., N<sup>o</sup> 530).

**Derneden** (J.-Frédéric), prêtre et desservant de l'église de Berle (Perlé), au chapitre de Bastogne, 1787 : un lion, posé sur un mont pointu. Cq. sans C. (C. C. B., reg. 46384).

**Deschamps** (Jean), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1624, à Braine-le-Comte : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fascées ; aux 2<sup>e</sup>, un arbre arraché ; au 3<sup>e</sup>, un lion (B<sup>on</sup> de Royer de Dour).

**DEZE** (Deest ?), Lambert van *Deze*, *gherechts man*, sc. Facte du bailli de Zalland (voir **Krieckenbeck**). 1388 : une croix recercelée. L. : *S<sup>r</sup> Lamberti . . Dese (Utrecht)*.

**Descamps** (Jean), avocat à la cour de Mons, 1475 : un chevron, accompagné en chef à s. d'un croissant. Le côté d. et la pointe cassés (Tournai, Chartrier).

— (Guiot), fils de Marguerite Bourdon, veuve de Jehan Descamps, avocat en la cour de Mons, 1481 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois croissants ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois bourdons, posés en bande et rangés en barre (**Bourdon**). T. s. : un

personnage (femme ?) (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

**Descamps** (Tassin), h. de fief du Hainaut, 1484 : un chevron, chargé d'un rose et accompagné en chef de deux trèfles. T. : un ange (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru, c. II).

— (*Hainin*), même qualité, 1489 : une gerbe ; au chef chargé de ... (cassé) (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru, c. II).

— (Guillaume), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1494 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un chevron, accompagné de trois fleurs de lis, p. c. Le reste cassé. T. : . . . . (*Afflig.*).

— (Jean), même qualité, 1505 : une gerbe ; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

— (Jean), même qual., 1524 : un chevron, accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une étoile (?). T. : une femme (un peu fruste) (Ibid., c. Q, liasse *Quévy*).

— (Guillaume), même qual., 1546, 50, 60, 5 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une gerbe. T. s. : une femme nue (Ibid. c. II, et I).

— (Florent), h. de fief de la sgrie de Binche, 1548 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois trèfles ; au 2<sup>e</sup>, une hure de sanglier ; au 3<sup>e</sup>, un lion cour. T. : un ange (Fiefs, N<sup>o</sup> 10625).

— (Guillaume), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1581 : même écu que Guillaume, 1546-65, les étoiles à cinq rais. C. : un panache de cinq plumes d'autruche ou épis (Mons, S<sup>te</sup>-Waudru, c. II).

**DESCOHARIES** (Simon), receveur de l'abbaye « *del honneire Notre Dame* », près de Flines 1399 : un lion, posé à s., accompagné au flanc d. d'un croissant ; au fr.-q. chargé de trois hamaines, surmontées de deux croissants. L. : *Seel Simon des . . . . .* (C. C. B., Aquits de Lille, 1. 394).

Le croissant du champ fait, à n'en pas douter, partie des armes posées en franc-quartier ; il aura été placé dans le champ, faute d'espace dans ce quartier.

**Deslers** (*Jehan*), h. de fief du comté de Hainaut et de Hollande, 1398 : une tête et col de licorne (?) ; au chef chargé de trois roses (B. R., C. G., portef. 2220).

**Desmaisières** (Jean), bailli de la sgrie de *Frasnesur-Escout* (Fresnes), appartenant à noble homme Jacques de Lille, chev., etc., 1528 : un lion (non cour.). C. : trois rameaux (Ibid., 2224).

— (Antoine), *licentié ès droix et loix*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1535 : un lion. C. cassé (V<sup>ie</sup> Desmaisières).

**Desmaisières** (Jacques-François), chev., sgr. de Trith, de Maing, du Vassal, 1673 : un lion cour. C. : un arbre S. : deux lions (Ibid.) (voir **Maisières**).

Terres du Hainaut, les deux premières près de Valenciennes, la 3<sup>e</sup> près de Mons.

**Desmazures** (Nicolas), h. de fief du Hainaut, 1622, à Ath : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une coquille. C. : une étoile à cinq rais. L. : *Nicolas Desmas* . . . es (M. Hulin, à Gand).

**Desmoulins** (Michel), h. de fief du Hainaut, 1560, à Binche : un moulin à vent. T. : un ange (Mons, Cour féod., reg. IV).

**Desplanques** (Gauthier), h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif à un fief de Flobecq-Lessines, 1458 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) poissons étêtés, posés en pal. T. s. : une sirène. Le haut du sceau est cassé (Fiefs, N° 10373).

**Despomereaux** (Luc), échevin d'Anvers, 1591 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois étrilles ; au chef chargé de trois oranges, ou pommes, tigées et feuillées, les tiges en haut ; au 2<sup>d</sup>, une fasce, accompagnée en chef de deux fers de moulin, et en pointe d'un lion. C. : un lion iss. (Hôp. S.-Elis., *Varia*).

**Desprez** (Henrion), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1516 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un poisson, posé en fasce. Le reste du sceau est cassé (Mons, Sainte-Waudru, c. II) (voir **Prés**).

— (Philippe), écuyer, sgr. de Beaumont-en-Cambrésis, de le Courbe, etc., même qualité, 1533-6, 8 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, trois bandes ; au 2<sup>d</sup>, plain. C. : un meuble ressemblant vaguement à une mitre (fruste). S. : deux lions (Ibid., c. I et Q.) (voir **Prés**).

**Desteldonck**, *Sijmon van Desteldone*, chev., 1309 : un chevron, chargé de trois molettes. L. : ✠ S *Simonis de Desseldonc militis* (Fl., N° 1200).

Voir, sur lui, l'*Invent. analyt.*, par le BARON J. DE SAINT-GENOIS.

*Le seigneur de DISTELDONC : d'or, au chevron de gueulle, sargé de troes estoles d'argent. La maison van der Couwerbourg pareilles* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la conté de Flandres*, XVI<sup>e</sup> siècle).

**Destenoy** (Jehan) (d'Assenois ?) sc. un acte de Colla de Villette, lieutenant du prévôt de Longuion (Longuion) à Estaille (Etalle), acte qui le dit homme dudit lieu, 1480 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes. C. : une aigle iss. L. : *S Jehan destenoy* (C. C. B., c. 107) (voir **Assenois**).

**Destroen**, voir **Dour**.

**Deswez**, voir **Fervesti**.

**Deule** (Jacques de le), ayant été institué, de nouveau, par le duc de Brabant et de Limbourg, châtelain et gardien du *chastel et forteresse de Sereïn* (Serain), naguère échu aux enfants dudit prince, par le trépas du comte de Ligny et de Saint-Pol, jure de le garder loyalement et de le rendre à la première réquisition ; 1415, 23 juin : un croissant. L. : *S Iaqves de le D . . lle* (B.).

**Deurne**. Les échevins de *Doerne*, 1515, 50 : trois chevrons ; écus. en cœur à l'arbre arraché (**Elst**) (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II) (voir **Doerne**).

**Deusinck** (Jacques), curé de Saint-Nicolas et doyen rural de Luxembourg, 1665 (cachet en cire rouge) : coupé ; au 1<sup>er</sup>, un calice, accosté de deux roses (sans tiges) ; au 2<sup>d</sup>, un calice, accosté de deux roses tigées, les tiges, recourbées, iss. du calice. L'écu sommé d'une fleur de lis, accostée des lettres I et D (Conseil d'Etat, c. 239 ; A. G. B.).

**Deutz**. Elger van *Duytze*, prévôt de Saint-Séverin, à Cologne, 1392 : type ogival ; dans le champ du sceau un Saint-Séverin, accompagné à d. d'un prêtre agenouillé ; dans le bas, un écus. à la porte crénelée. L. : *S' Elgeri de Troycio ppti ec . e sti severini colon* (Duss., *Col.*, N° 1146).

**Deux-Ponts**. Waleran, comte de *Douz Pons*, sc. un acte de Godefroid, sire de *Bollay* (Boulay), chev., 1305 : type scutiforme ; un lion, à la queue fourchée, et un lambel à quatre pendants broch. L. : ✠ S *VV . . . anni co . . . s Gemini Pontis* (*Lux.*, c. III, l. X, N° 29).

— *Friderich, grafe von Zweinbrücken und herre zu Bitsche* (Bitche), 1376 : même écu, le lambel à trois pendants. L. : *S F . . . . . comitis de Swe . . . . .* (Lorr., *Bitche*, B., 570, N° 58).

— *Hanneman und Fryderich, gebrudere, greven von Zweinbrucken und herren zu Bytschen*, 1399 : Hanneman : un lion, à la queue fourchée. L. : *S Iohis comiti (!) d Gemi pote et dmi Bitsche*. Frédéric : même écu, au lambel broch. L. : *S' Friderici comet (!) de Zweibrcke* (Ibid., N° 12).

— *Friderich, greve von Zweinbrücken, custos des hohen stift zu Strassburg*, 1418 : même écu (avec lambel). L. : *. . . . . ch de Bitz Sehs . iv (?) . . .* (Ibid., N° 13).

— *Friderich, Graff von Zweinbrucken und here zu Bitsche*, 1441, 71 : même écu, sans lambel. C. : un lion assis entre deux queues de paon. L. : *S Fridrich grove (!) von Zweinbr herre zw Bitz* (Ibid., N° 16).

— *Reynhart, graff von Zweynbrucken und herre zu Bitsche*, 1500, 6, 10 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion, à la queue fourchée ; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion et une

bordure. Même C. L. : *S Reinhart grove zv Zweinbrucken herre zv Bitsche vn zv Liechtenberg* (Ibid., Nos 18, 20-1).

**Deux-Ponts.** *Symon. Wecker, grave zu Zweynbrücken, hern zu Bitsche und zu Lichtenberg*, 1532 : un triple filet en croix, cantonné de quatre lions, à la queue fourchée. Même C. L. : *S Siman (!) Weck vn Iacob gebrider grō zvo Zvce Brvc her z Bū v Liecht* (Ibid., N° 23) (voir **Lichtenberg, Sultz**).

**Deventer** (Gérard van), 1415 : trois pals de vair ; au chef chargé de deux roues.

— (Godert van), 1442 : même écu. C. : un vol ; 1448 : même écu, brisé au point du chef d'une billette. Même C.

— (Hack van), 1448 : même écu (avec billette).

Ces personnages du nom de *van Deventer* se. en qualité d'échevins de Heusden (Brab.) (Arch. de Malines).

**DEVISI** (*Ferris de*) (*Denisi* ?), chev., commissaire député, de par le roi de France, a *parfaire son chastel de Lille*, 1339 : trois bandes et une bordure (simple). L. : . . . . . *l Fe . . . . . d . . . . .* (Tournai, Chartrier).

**Devonshire.** *Hues, contes de Deuenschir*, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant ; Bruxelles, 1339 : un lion. L. : *Sigillvm . . . . . itis Devo . . . . . e* (B., N° 330).

GELRE donne ainsi l'écu d'un comte *van Deuenschir* : d'or à trois tourteaux de gueules, surmontés d'un lambel d'azur.

**Deweken**, voir **Blankenberg**.

**Dhesius** (Damoiseau Octavio), sgr. d'Appelsvoorde, etc., conseiller du roi, auditeur de la Flandre Orientale, mari de . . . Schoorman, tient, du comté de Flandre, sadite sgrie d'A., 1631 : trois chevrons. C. : un lion rampant (entier !) (Fiefs, N° 7260).

Marie-Charlotte. Elle était fille de Charles Schoorman et de Marie de Ghisteltes. Née à Gand, le 22 juin 1607, elle épousa Octave de Hese, dit Hesus, qui succéda à son beau-père Sch. dans sa charge d'auditeur et fut aussi haut-échevin du pays de Waes (serment 13 mars 1654). Il mourut le 7 mars 1663. Elle lui survécut jusqu'au 29 avril 1676. Leur épitaphe se trouve à Thielro le (Waes). Le testament d'Octave H. est conservé aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, fonds *Jésuites*, collège de Bruxelles N° 1882 et suiv.

**Dhuy.** *Noble home mon signiour Libert Dus*, conseiller du duc de Brabant, 1273 : de . . . à six burelles et à trois piles broch. L. : *S' Liberti de Dves* (B.).

— *Mon signiour Jehan de Dus*, chev., 1287 : de . . . à cinq burelles et à trois piles broch. L. : *S Domini Iohanis de Dvs* (Léau, N° 18).

L'inventaire imprimé donne, de cet écu, le blasonnement

étrange que voici : « écu burelé (!) à dix fasces (!) et édenté au chef de trois pièces ».

**Dhuy.** Mgr. Godefroid, sire de *Duys*, h. du comte de Namur, 1329 (n. st.), 30 : un burelé et trois piles broch. L. : *S' Godefroi de Dovis* (Nam., Nos 497 et 514). 1333, 4 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule. L. : *S' Godefridi dni de Dvi . milit* (Ibid., Nos 552 et 560).

— *La court de Duis*, 1333 : même écu (Nam., *Salz.*).

— Le commun *seaul* de la haute cour de *Duys*, 1422 : un lion cour. S. : deux griffons (Ibid., c. 517).

**Diable**, voir **Issum**.

**Dibbout** (Jean), h. du duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Courtrai, 1404, 3, 6 : deux pattes de lion, passées en sautoir. L'écu suspendu au col d'un griffon accroupi. L. : *S Jan Dibbout* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 55-6, 280).

**Didden** (Jean), alleutier au quartier de Bruxelles, de Tervueren et de Vilvorde, 1472 : un échiqueté ; au chef chargé de trois merlettes. T. s. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Iohannis Didden* (Brux.).

**Diedenhofen.** Nicolas van *Diedenhove*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 224 1/3 mout., 1374 : diapré, à deux poissons adossés. L. : *Niclas her u (d?) ino (ld?) . . . .* (B.).

**Diedolf** (Pierre), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Guines, 1420 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Pieter Diedolf f Ian* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 190).

**Dieghem.** *Johannes de Diedeghem*, miles, s'engage, moyennant 27 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum octo viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et decenter cum galeis . . . armatis et equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France ; 15 août 1338 : plain, diapré ; au chef plain. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux grèves. L. : *S' Iohis de Diedeghe mil* (B., N° 440).

Le continuateur de GELRE donne ainsi les armes de Dieghem, mais sans indication de nom : de sinople, au chef d'argent, Capeline de sinople. C. : deux grèves d'argent (voir **Prusse**). Jean, sgr. de *Didighem*, dénonça ses fiefs, au comte de Flandre, en 1357 (*Brab. IJeesten, Cod. dipl.*).

— Jehan de *Diedeghem* (voir **Pipenpoij**), 1396 (n. st.) : plain ; au chef plain, diapré. C. : une tête et col de chèvre, iss. d'une cuve. L. : *S Iohis de Diedeghem* (B.).

— *Johannes de Diedeghem*, échevin de Bruxelles, 1425 : plain ; au chef plain. Même C. L. : *S Ian van Diedeghem* (B.).



**Diepenbeek.** Louis van *Diepenbeke* désigne sire Renier *Eggloije*, chev., comme arbitre dans son différend avec *Joufrouwen (Margriete) wilen wijf Jhans sone mijns heren Jhans was van Raedshoven*, qui, elle, choisit Gauthier van *Kockelberghe*, 1335; il sc. en 1337; *Ludovicus, dominus de Diepenbeke*, s'engage, moyennement 99 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, *cum tribus militibus una nobiscum et viginti septem armigeris*, 13 sept. 1338: un autre acte de 1338 le dit: *miles, fidelis* du duc Jean: sept losanges (3, 3, 1) (*non accolés, ni aboutés*) et un lambel broch. L.: ✠ *S Loduici dñi de Diepenbeke* (B., Nos 339 et 463, et S.-T. c. 3<sup>bis</sup>) (Pl. 3, fig. 117).

*Chis Mess. Lowys Sires de Dypenbeyte (le même) fut a son temps réputés ly plus sage Chevalier de Braibant, ilh portoit lozengiat d'or et de gueules et crioit Steyne...* (HEMERICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*, édit. SALBRAY, p. 280).

GELRE attribue au sgr. de *Dipenbee*, h. de l'évêque de Liège: de gueules à sept (3, 3, 1) losanges d'or, accolés et aboutés, touchant les bords de l'écu (un losangé).

— Henri, sire de *Diepenbeke*, avoué de Liège, tuteur de sa femme, dame Marie van *Quaderebbe*, fille de feu sire Henri, chev., qui avait été fait prisonnier à *Basweiler*; i. t.: 4155 mout., 1374: sept (3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. Cq. cour., la cour. ornée d'annelets, en guise de fleurons. C.: une tête et col de chien braque colleté. L.: *S Henrici dñi de Dipenbeke* (B.).

— Jacques van *Diepenbeke*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous sire Brien van *Crainhem*; i. t.: 120 mout., 1374: une fasce bretessée, surmontée d'un lambel, chargé de trois besants, ou tourteaux. L.: *S Iacop van Diepenbke* (B.) (Pl. 3, fig. 118) (voir **Stein**).

**Diepenbroek.** Henri van *Diepenbroijck* sc. un acte de Thierry de la Mark, sire d'*Arenberg*, etc., 1394: deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. L.: ✠ *S Hinrici de Dipenbroke* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 379).

— Gérard van *Depenbroke* cet Gérard van *Welschelo* décl. qu'*Elzebe*, veuve de Gérard van *Brune*, a vendu, à son frère, Jean van *Wijsschel* (Wissel), sa part dans les biens *up Wijsscheler Werde*, 1396: même écu. L.: *S Gerardi de Depenbroc* (Ibid., N° 392).

— *Jordan van Dijpenbroicke* sc. l'acte relatif aux armoiries de Gérard de Clèves et de la Mark, 1414; maréchal du comte Adolphe de Clèves, sc. pour Herman *Tonneken*, se déclarant indemnisé, par le comte, du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1413; sc. pour Johan van *Beste*, dit Paep, 1414: même écu. L.: *S Iordē vā Diepenbroch* (Ibid., Nos 713, 19, 22).

**Diepenbroek.** Herman van *Dijepenbroke* fait un contrat de mariage avec *Ide*, fille de *Lubbert van Remen*, laquelle reçoit, comme dot, un capital de 600 fl. du Rhin, pour la moitié duquel son dit père lui cède le bien de *Berchusen*, à *Riede*, in *der burschap Oldenriede*, 1438, *ipsa die dominica qua cantatur ad missam letare Jherusalem*: même écu (*Geld.*).

— Roger van *Dijepenbroke* sc. ledit contrat, 1438: même écu (Ibid.) (voir **Haghe, Tenckinch**).

**Diepenthal**, voir **Broeck**.

**Dierijns** (Josse) (fils de Jean), vassal de la sgrie de *ten-Doorne*, à *Elsegem*, appartenant à *Adrien d'Aubremont*, sgr. de *Masnuy, Elseghem*, etc., 1603: une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe de... (cassé, C.: un vol (Els.).

**Diercks, Die[de]rix, Dircx**, etc. *Jan Diederijc zone* (voir **Poele**), 1292: quinze (3, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux. L.: ✠ *S' Ioh'is filii Theoderici* (Fl.).

— *Eccardus, filius Theoderici*, échevin de *Zalt-Bommel*, 1341: un lion et une bordure engrêlée. L.: ✠ *S' Ev'ardi Dericksō scabi ī Savtbomel* (Arnhem, *Rekenk*, Nos 402, 701).

— *Bertholdus, filius Theoderici*, échevin de *Bois-le-Duc*, 1349: un échiqueté; au chef chargé de trois merlettes. L.:... *Bertold fi*... (Els.).

— *Jan Diercks soen*, échevin de *Rotterdam*, 1366: trois clefs, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (Comp. H. **Wolfaerts sone**) (U.).

— *Jan Diederix*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous la bannière de *Wilre*; i. t.: 72 mout., 1374: une fleur de lis. L.: *S Jan Diederix vabes* (van Bus?) (B.).

— *Ghodert Dūderic Luben soen*, échevin de *Heusden* (Brab.), 1380: une roue, accompagnée d'une étoile à cinq rais en chef à d. et de cinq billettes, 1 en chef à s., 2 aux flancs et 3 (2, 1) en pointe (Mal.).

— *Leijmken Derix soijn*, échevin de *Velop* (Velp, Brab. Sept.), 1397: une étoile à cinq rais, accompagnée de trois (2, 1) trèfles. L.:... *L... en Deric s...* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 609).

— *Jean Dierkin, de Bruccere* (le brasseur), tuteur de *Johannekine Roegiers Joes dochter*, reçoit une rente sur la sgrie de *Crujibeke*, 1418: parti; au 4<sup>er</sup>, un fascé (de 8 pièces); au 2<sup>d</sup>, plain. Un filet en barre, potencé au haut à d., de quatre pièces. L.: *S Jan Dier*... (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 63-6).

Cet écu représente évidemment les armes des brasseurs de Gand (comp. FÉLIX DE VIGNE, *Recherches histor. sur les costumes civils et militaires* etc.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

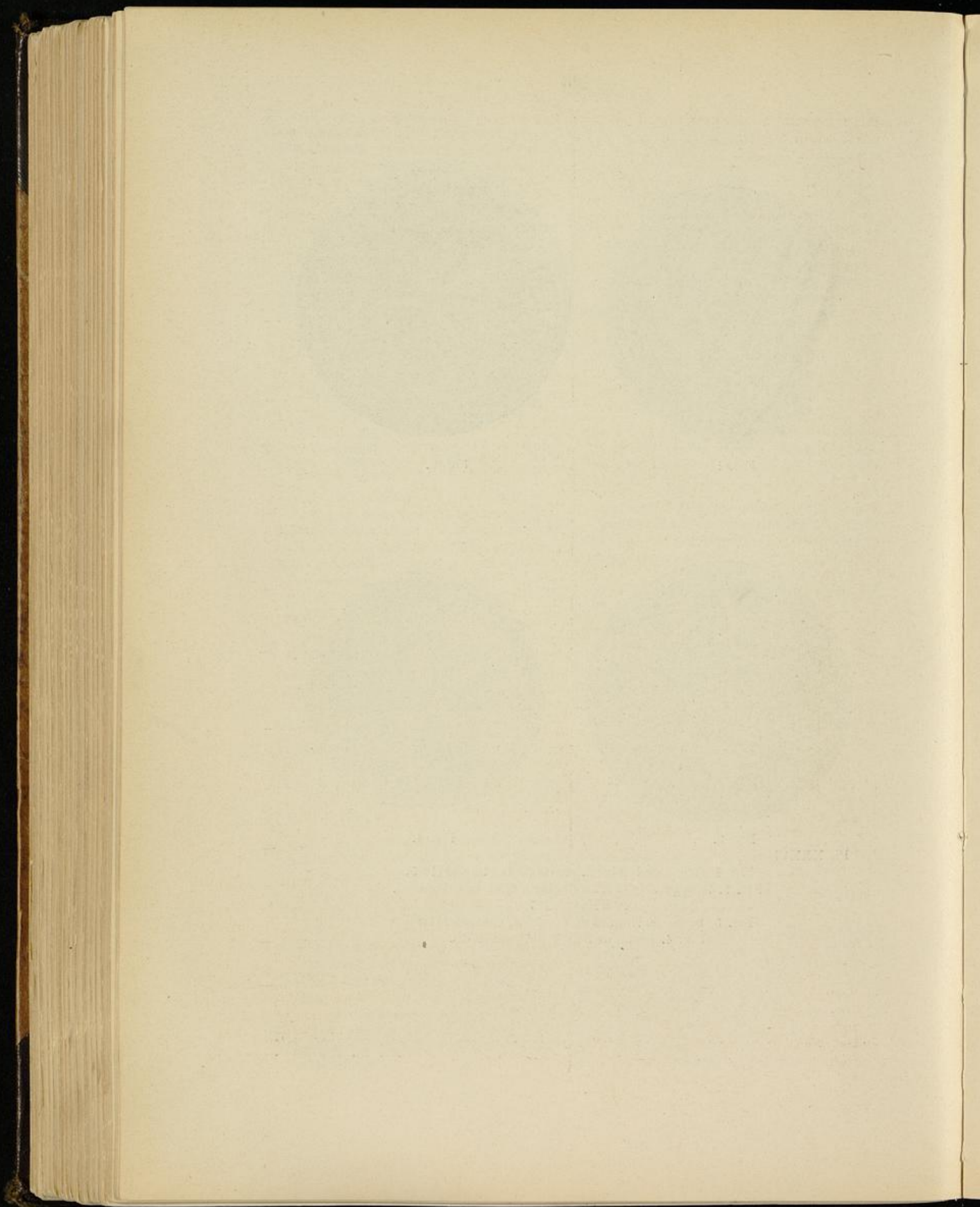
Pl. XXXVI.

Fig. 1. Sceau de Herbord, comte de Dortmund (1265).

Fig. 2. Sceau d'Englebert d'Enghien, châtelain de Mons, sire d'Havré (1270).

Fig. 3. Sceau de Hugues de Conflans, chevalier (1281).

Fig. 4. Sceau de Solier d'Alpem (1283).



**Diercks, Die[de]rix, Dircx**, etc. Jacques *Diericx*, bourgeois de Gand, reçoit une rente sur la sgrie de Cruijbeke, 1439, 43 : trois trèfles. S. : un léopard lionné, émergeant derrière l'écu et deux autres léopards lionnés, iss. du cadre du champ du sceau. L. : *S Iacop Diederix* (Ibid., l. 63-6).

— Jacques *Dieric*, prêtre, tuteur de *Meerkene Dieric*, reçoit une rente sur ladite sgrie, 1439 (n. st.) : même écu, brisé en cœur d'une rose (?). T. : un ange. L. : *S her Iacop Dyede* . . . (Ibid., l. 67-8).

— *Henric Dircxsoen*, échevin d'Amsterdam, 1438 : une marque de marchand. S. sen. : un aigle (N.-D., Anvers, doc. du couv. des Chartreux de St-André ter Saligherhaven, 653-8) (Fig. XII).

— Pierre *Diericx*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1496, 1513, coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion, iss. du coupé; au 2<sup>d</sup>, une étoile. L., 1496 : *S Pie . . . Diericx*; 1513 : *S I P . . . Diericx* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 137, 229).

— *Dirck Dircksz*, échevin de Rotterdam, 1557 : une charrue, surmontée d'une étoile. C. : une étoile entre un vol (U.).

— *Justaes Dierkijns sone*, bailli et sermonneur de l'église Saint-Bavon, à Gand, dans la cour de *Wevelswale*, 1361 : une marque de marchand, accompagnée en pointe d'un huchet (Saint-Bavon) (Fig. XII).

**Diest** *Arnoldus, dominus de Distha*, 1232, 5 : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel à deux fasces (*Heijlisse*m).

Il scelle, en 1232, avec Jean *Brine* de Diest, une charte de Gérard de Diest, fils de Gérard.

D'après *De Grimbergsche oorlog*, le sgr. de Diest portait : *Van gouden, twee vaeschen daer in | Van sable, meer noch min; | Alsoe was sine wapen al* (l. v. 4308-10); et, d'après *GELRE* : d'or à deux fasces de sable. Volet de sable. C. : une tête barbue brune, entre un vol d'or (à la suite du duc de Brabant).

— (Jean, dit *Brine* de), frère dudit Gérard de Diest, tous deux fils de Gérard, 1232 : type équestre; le bouclier à deux fasces (un peu fruste; aucune brisure perceptible). L. : *Sigillum Iohis Bri . . . de Distha* (Ibid.).

— *Johannes, vir nobilis, dictus Briene, dominus de Nederlintre*, de l'aveu de sa mère, donne en présence du duc de Brabant et de ses hommes de fief, à l'abbesse du Val-des-Vierges (*Vallis Virginum*) la dime. *tam minutam quam grossam*, de Neerlinter — laquelle il tient dudit duc — et le patronat de l'église *illec*, 1236 : type équestre, à droite; le bouclier et la housse à deux fasces. L. : *Sigillum Iohis Brine de Distha*. C.-sc. : un écu, gravé en creux, à deux fasces. Sans L. (Cachet sur un pommeau d'épée?) (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

**Diest**. *Nobilis vir Johannes dictus Brien, dominus de Inferiori Lintere*, sc. un acte de *Gerardus de Binckem* (Binckom), *dominus de Lintere superiori*, 1272 (n. st.) : type scutiforme : deux fasces (Ibid.).

— *Aelis de Diestre, dame de Cysoing*, femme d'Hellin, sire de Cysoing, ber de Flandre, 1282 : dans le champ du sceau ogival, femme debout, tenant un faucon sur la main droite, accostée de deux écus : A, une bande; B, deux fasces. L. : *S' Aelis de Diestre dame de Cisoing*. C.-sc. : écu parti; au 1<sup>er</sup>, deux fasces; au 2<sup>d</sup>, un bandé. L. : *S' secretovm meom* (!) (Tournai, Chartrier).

— (Arnould, sire de), 1286 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à deux fasces (S.-T., c. 3).

— Elisabeth, femme dudit Arnould, 1286 : fruste; le contre-scel à un écu à deux fasces (Ibid.).

— (*Gerardus* de), *filius nobilis viri Arnoldi, domini de Diest, castellani antverpiensis, et nobilis materne Elyzabeth, uxoris sue*, 1286, 9 : deux fasces et un lambel à cinq pendants (S.-T., c. 3 et 2).

— (Elisabeth, dame de), 1296 : type équestre; dame à cheval, passant à d., portant sur la main gauche un faucon. Sans armoiries. L. : *Sigill' Elisabet domine de Diestre* (Diest).

Elisabeth était une Mortagne. Son origine française explique la forme romane : *Diestre*, que l'on rencontre sur son sceau.

— (Arnould de), dit *de Westphalie*, frères des chevaliers Thomas et Arnould de Diest, 1307 : deux fasces et un bâton broch. L. : *S' Arnoldi de Dyst* (Diest, N° 9).

— (Gérard, sire de), chev., 1313; vicomte d'Anvers, 1320 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à deux fasces. Jean de Diest, prévôt de Cambrai : deux fasces et une bordure engrêlée (1). Thomas de Diest, sire de *Woudeberghe* (Wauberg) : deux fasces et un lambel à cinq pendants broch. L. : *S' Thome de Dist militis* (2). Arnould de Diest, sire de Rumes : deux fasces et une bordure componée (3). Arnould de Diest, *die men heijt van Westfalen* : deux fasces, surmontées à s. d'une étoile à cinq rais. Ces cinq personnages, tous frères, scellent une charte en 1320 (Duss., *Jul.-Berg*, N° 214, et Diest, N°s 21-30) (4).

(1) En 1307, ce Jean est chanoine de Cambrai : même écu (Diest, N° 9).

(2) En 1335, Thomas de Diest, sgr. de Zeelhem, chev., sc. un acte de son frère Jean, évêque d'Utrecht, sire de Diest et burgrave d'Anvers (Diest).

(3) Un acte de 1315 le qualifie *miles*. La seigneurie de Rumes est située près de Tournai.

(4) En 1315, ces frères, sauf Jean, figurent comme *fideiussores* d'Isabelle d'Audenarde, dame de *Dossemer*. L'acte ne donne pas à Arnould, le jeune, le surnom de *Westphalie* (*Arnoldus ac Arnoldus*) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 232).

**Diest** (Jean de), évêque d'Utrecht, 1322 : dans le champ du sceau ogival, Saint-Martin, à cheval, fendant son manteau et se retournant vers un pauvre. Dans le bas, un prêtre agenouillé, accosté de deux écus : A, une croix (**Utrecht**); B, deux fasces et une bordure engrêlée. L. : *S' Iohis dei gracia electi traicten* (Diest, N° 21-30).

— (Henri, sgr. de) et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1360, 3 : deux fasces. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un panache de plumes de coq, enserré dans un anneau (Ibid., 31-40).

— Gauthier van *Dijste*, h. de Rasse van der Rivieren, sgr. de Neerlinter, 1361 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, deux billettes en chef et un oiseau en pointe; aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, à cinq (2, 2, 1) billettes (*Heijl.*) (Pl. 5, fig. 119).

— (Henri, sire de), jadis prisonnier à Basweiler, où il avait commandé une rotte; i. t. : 3350 mout., 1374 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'une tête barbue, coiffée d'un turban, entre un vol. L. : *S' Hici dni d Dyest, d Zel. . castelai antwpien* (châtelain d'Anvers) (B.).

— (Arnould de), chev., jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 4268 mout., 1374 : deux fasces et un lambel à cinq pendants, broch. L. : *S' Arnoldi de Dyest militis* (B.).

— (Thomas, sire de) et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1393, 6 (n. st.); Thomas, sire de *Diestre et de Zichenes*, conseiller du duc de Brabant, 1400, à Bruxelles : deux fasces. C. : une tête barbue entre un vol. S. du cq. : deux aigles. L. : *S Thomé dni de Dyest de Zeelem Z castelani antwpien* (B.).

HEMICOÛRT l'appelle : *tres beal et tres grâtieuz Chevalier de noble Sans et de grande poissance.*

— (Sire Arnould de), oncle de Thomas, sire de D., 1393 : deux fasces et un lambel à cinq pendants broch. (Diest).

— (Jean de), frère de Thomas, sire de D., 1393; chev., 1393 : deux fasces, surmontées à d. d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

— (Thomas, sgr. de) et de *Zichene*, conseiller du duc de Brabant, 1416 : dans le champ du sceau, un cq. ; C. : une tête barbue entre un vol. De chaque côté du cq. une lettre s et en-dessous du cq., les lettres i i r. L. : *S' Thomas domini diest* (!) (B.).

— *Scepenen buten in den lande van Dyeste*, 1434 : deux fasces (Ch. et doc. div., c. 1).

— (Jeanne van), femme de Jean de Heinsberg, dame et sgr de Diest, Sichein, Zeelhem, 1437, 3 février (st. de Liège) : parti; A, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, parti; a, un burelé; b, deux poissons adossés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion cour., à la queue fourchée. Un

lambel à quatre pendants broch. sur les deux quartiers sup. Sur le tout : un écu, au lion. B, deux fasces. L. : *S Iohann . . . a Diest va Zi . . e . . .* (B.).

**Diest**, La même, 1437, 15 mars (st. de Liège) : même écu, mais les deux poissons accompagnés de deux croisettes, 1 au point du chef, 1 en pointe. L. : *S Iohanna van Diest ioff zu Hensbgh* (B.).

— Arnould van *Dijest*, échevin de Malines, 1492 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce de cinq fusées; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois étoiles (P., c. III).

— (Arnould van), échevin de Malines, 1501 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce de cinq fusées; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais. C. : une tête barbue (?) entre un vol (?). L. : *S scabinal Aert va Diest* (B.) (voir **Boxtel**, **Horn**, **Looz**, **Lummen**, **Mark**, **Rotselaer**, **Schoonhoven**, **Waenrode**).

**Dietz**, *Gerardus, comes de Dyse*, 1289 : type équestre; le bouclier à deux lions léopardés, ou léopards, rangés en pal (Duss., *Jul.-Berg*, N° 97).

**Differdange**, Guillaume van *Diefterdinghen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 720 1/2 mout., 1374; sc. pour Conrad van *Gheerlinghe* (Guerlange), prisonnier sous le même; i. t. : 49 mout., 1374 : un lion. L. : *Wille va Diferdinghen* (B.).

**Diebier**, *Margriete Moedel Diebiers wijf wilen was*, lequel avait été tué à Basweiler; i. t. : 90 mout.; Bois-le-Duc, 1379 : un lion et une bordure dentée. L. : *S Mergr . . . Moedels* (B.).

— (Henri) sc., de la part de l'abbé de Saint-Trond, un arbitrage entre celui-ci et Jean van *Rossem*, 1397 : trois fers de moulin. C. : un mouton à piloter (S.-T., c. 48).

— (*Johannes*), échevin de Bois-le-Duc, 1412 : trois moutons à piloter, accompagnés en cœur d'une roue (Mal.).

— (*Henricus*), *filius Godefridi*, même qualité, 1421 : trois moutons à piloter, accompagnés en cœur d'un petit ours passant (Duss., Commanderie de Biesen, N° 57).

— (*Wilhelmus*) (*filius Henrici*), même qualité, 1437 : même écu, sans l'ours, fort endommagé; cassé à d. en chef (S.-T., c. 6).

— (Henri), même qualité, 1440 : trois fers de moulin et un lambel (Ibid., c. 9).

**Dijck, Dijke, Dyck, etc.** *Gerardus, dominus de Dicka* (Dyck), jure de ne plus jamais rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne, qui l'avaient fait prisonnier à Worringen, ni contre le duc de Brabant, ni les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark; 1288, le 8 octobre; donne un acte analogue, 1289, 15 mars (n. st.): type scutiforme; trois losanges. L.: ✠ *Sigillum Gerardi de Dicke* (Ville de Cologne, Nos 528 et 542).

— *Henricus, dictus de Dike, mansionarius curie Sancti Trudonis* et échevin de Saint-Trond, 1320: quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux; au fr.-q. broch. chargé de deux fasces bretessées et contre-bretessées (S.-T., c. 5<sup>bis</sup> et 7) (Pl. 5, fig. 120).

— Jean van den *Dike*, et *Dijke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Brijn van Grainhem; i. t.: 150 mout., 1374, 9: de ... à l'écuss., chargé d'une aigle éployée. C.: une aigle iss. L.: *S' Iohannis de Aggere* (B.).

Arnould van den *Dijke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t.: 480 mout., 1374: une fasce de cinq fusées, surmontée de quatre besants, ou tourteaux. C.: une tête et col de bélier. L.: *S Arnoldi va de Dike scabi sci Tdis* (= *scabini Sancti Trudonis*, Saint-Trond) (B.) (Pl. 6, fig. 121).

— *Johannes de Aggere*, échevin de Bois-le-Duc, 1388: de ... à l'écuss. chargé d'une aigle éployée. L.: *S Iohis de . . . . . scab . . . . .* (S.-G.).

— Gérard, sgr. *zu der Dicken* (Dyck), sc. un acte de son frère. Arnould, sire de *Wachtendunck*, 1390; sgr. *zer Dicke*, est redevable audit Arnould, *mynen lieven bruder*, de 12,000 vieux écus, qu'il avait reçus du père de celui-ci, feu Arnould, sire de W., *mynen lieven oemen*, et lui vend, pour cette somme, son héritage futur du chef de dame Aleyd van *Schoonvorst*, dame *zer Dicke* et de *Wachtendonck*, sa mère, à savoir, les biens dotaux que celle-ci a reçus, à son mariage avec sire Conrad, sgr. *zer Dicke*, son père, 1392, sc. un acte des comtes de Moers et de Clèves, 1392: trois losanges. L.: *S' Gerart here zer Dick'* (Duss., *Col.*, N° 1439, et *Clèves-Mark*, Nos 549 et 552).

Arnould, sire de *Wachtendonck*, frère de Gérard, sire de Dyck, aura à payer des rentes viagères à dame Isabelle van *Endelstorpe*, dame *zer Dicke* et de *Wickroide* (Wiekraath), et à la sœur de Gérard, Catherine van der *Dicke*, dame d'*Alpen*.

Voici, d'après GELÆ, les armes de *Gerart van der Dick*, h. du duc de Juliers: d'argent à trois losanges de gueules. Le cq. d'or. C.: une tête et col de chien braque d'argent, langué de gueules, entre un vol de sable.

— Les échevins de *Dicke* (Dyck), 1392: même écu. T.: un ange. L.: *Dei (!) Scheffen van der Dik'* (Ibid., N° 549).

**Dijck, Dijke, Dyck, etc.** *Arnoldus de Dike* échevin de Saint-Trond, 1428: mêmes écu et C. qu'Arnould 1374 (S.-T. c. 18).

— Bernard van den *Dijke* tient, comme hoir de d<sup>me</sup> Annette van den *Dijke*, sa parente (*nichte*) des fiefs du « Polder van Namen », à Triniteit, dans le métier d'Axel, etc., 1547: de ... à l'écuss. à la bande, ledit écus. accompagné de treize coquilles, rangées en orle. C.: une tête et col de chien braque entre un vol (Fiefs, Nos 10685, 7, 8) (voir **Schoonvorst, Struvinc, Wachtendonck**).

**DIJCSTRATE** (Gilles), bourgeois d'Anvers, jure obéissance au comte de Flandre, 1358: une tête humaine, posée de profil (Fl.).

**DICT** (sire Thierry van der), prêtre, tient du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430: un lion (très fruste) (Fiefs N° 3748).

— (Jean van der) tient une rente féodale à Elversele, 1527; sc. pour Laurent Verhaghe (fils de Gilles), vassal de Catherine van der Dict, dans sa sgrie de *Vivere*, à Elversele, 1527: trois étoiles, accompagnées en cœur d'un petit besant, ou tourteau (Ibid., Nos 6435 et 6444) (voir **Berke, Henricx**).

**Dilbeek**. Gauthier van *Dielbeke*, chev., sgr. de *Zanten*, 1374; prévôt de Lierre, 1376; sc. des quitances pour son fils bâtard Jean, jadis prisonnier à Basweiler, dans la *maïnie* du duc Wenceslas; i. t.: 98 mout.; trois fleurs de lis. p. c.: au fr.-q. broch., à la bande de cinq losanges. C.: deux lièvres assis, accostés. L.: *S Wotre ua Dilbeke here ua Zante* (B.).

— Gisbert van *Dielbeke*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1424: même écu, mais la bande de quatre losanges. C.: un animal (lièvre), assis sur ses pattes de derrière (Mal.).

— Damoiseau Antoine-Frédéric van *Dilbeke*, sgr. d'Attenhoven, échevin de Louvain, 1639: même écu que Gauthier (S.-G.).

**Dilft**. Godefroid van der *Delf*, fils de sire Godefroid, reçoit, de sire Jean van *Pollanen*, sgr. de la *Lecke* et de Bréda, 80 mout., *van enen swaren henxte dien ic bi hem afreet ende ic mijns liefs heren marscale van Brabant leverde in der reisen . . . voer den huse te Chalengi* (Chaliguy), 1363, 5 novembre: trois flanchis, surmontés d'un lambel. L.: ✠ *Sigillum Godefridi dicti de Dulf* (B., N° 1851).

— (Godefroid van der), chev., h. et conseiller de Henr<sup>i</sup> de Boutersem, et de sa femme, Marie, sgr. et dame de Berg-op-Zoom, etc., 1369: trois flanchis. Cq. cour. C.: une hure et col de sanglier (Hôp. S.-Eliis., *Buitong*. III).

**Dilft.** Sire Pierre van der *Dilft*, chevalier, déclare, devant les échevins d'Anvers, avoir composé « *van sulken gheschille alse gheveest heeft omme 't paeijment te nemen van sinen zamencoep die hi tsinen live heeft binnen Antwerpen, alse van huijden, van boteren, van case ende van anderen coemansepen, daer hi brieve af heeft, bezeghelt metter stat zeghele dat hi out ghelt sculdich ware te heffene ende de coeplide niet anders ghegheven hebben dan vlaensch ghelt . . .* 1388 : trois flanchis, surmontés d'un lambel. L. : *S Petri de Dilft militis* (B. c. 11) (voir **HORWINNEN**, **Steen[e]**).

— Waleran van der *Delft*, sgr. de *Borchvliet* (Burgvliet), sc. avec Ivain van Cortenbach, commandeur de la Maison Teutonique, 1428 ; l'écu est très cassé ; on ne voit plus qu'un flanchis en chef, à s. Cq. cour. C. : un sanglier iss. L. : *Wal . . . . . van der Dilft . . . . .* (B.).

— (Jean van der), fils d'Erasmus, tient, du perron d'Alost, un fief à Erembodegem, 1338 : trois flanchis. C. cassé (Fiefs, N° 4919).

**Dilct**, voir **Godevaerts**.

**Dillen** (Jean), échevin de la haute justice, 1365 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une marque de marchand ; au 2<sup>d</sup>, un lion (Ord.) (Fig. XIII).

Sans autre indication. Il s'agit probablement d'une localité aux alentours de Saint-Trond. L'acte a trait à une prairie sise *aen die Laerstephe*.

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Dillen* porte : parti ; au 1<sup>er</sup>, d'argent à la fasce de trois fusées, en chef ; au 2<sup>d</sup>, d'azur à trois roses d'or, boutonnées d'argent, mal ordonnées (Pl. 6, fig. 122).

**Dijlsem** (Pierre van), échevin de Nimègue, 1584 : deux roses en chef et un trèfle en pointe. S. s. : un griffon (*Geld.*).

**Dinant**. Baudouin de *Dynant*, échevin de Liège, 1307 : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais, ladite fasce entre deux burelles. L. : *S Badven de Dinat eschevin de Liege* (C. de B. et B., N° 169).

— *Gobers de Dynant*, citain de Liège, 1307 (n. st.) : même écu, la fasce non chargée, mais surmontée à d. d'une étoile à cinq rais. L. : *S Gober de Dynant* (B., N° 169).

**Diniing** (André), h. de fief du duc de Bourgogne, dans la Salle d'Ypres, 1432, 5 : trois coquilles. L. : *S Andries Dyeninc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 2).

**Dijns**. *Zegerus Gherardi Diins* (et *Dijns*), échevin de Zalt-Bommel, 1341, 2 : trois étoiles. L. : *S Segi 7 Geardi nis (sic!) scabi 7 Zaltbomel* (Arnhem, C. C., Nos 335-8, 582 et 721) (voir **Dens**).

**Dinlaken** (*Heijnric van*), *Vredrix soen*, échevin de Dordrecht, 1375 : une Vierge, portant l'Enfant,

du bras gauche, coatournée, accompagnée de trois (2. 1) fleurs de lis. L. : *S Heinric . . . . . lak Vredrixn* (Holl.).

La Vierge et les fleurs de lis se trouvent sur un écu.

**Dint** (Thierry de), mari de Jacqueline Pauwels, qui tient un fief du château de Furnes, 1405 : d'hermine à trois fleurs de lis, surmontées d'un lambel. L. : *S Diederic de . . .* (Fiefs, N° 24).

— (Georges de) tient, dudit château, un fief à Steenkerke, 1405 : d'hermine à deux fleurs de lis en chef. La pointe est cassée (Ibid., c. 889, l. 897-969).

**Dinther**. *Theodricus dictus Flours de Dynter*, armiger, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, à cheval, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France, 22 avril 1339 : trois quartefeilles et une bande broch., chargée de cinq chevrons renversés. L. : *S Diederich Floers* (B., N° 516) (Pl. 6, fig. 123).

Et non pas *Flours*.

— Rodolphe van *Dinter*, et *Dentere*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Brien van Crainhem ; i. t. : 378 mout., 1374, 5, 6 : trois quartefeilles, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Roelof van Dinter* (B.).

— *Johannes de Dijnther*, échevin de Bois-le-Duc, 1382 : même écu, mais une merlette en cœur. L. : *S Iohannis de Dinter scabini buscoducis* (S.-G.).

— Ambroise van *Dijnter*, h. de fief du duc de Brabant, 1437 : maître A. van D., secrétaire de Philippe le Bon. 1446 : trois quartefeilles ; au fr.-q. broch., chargé de deux fascés surmontées de trois merlettes. C. : une tête et col de dragon entre un vol. T. d. : une femme sauv. L. : *S Ambrossii de Dynter* (*Heijlisse* et B.).

**Dirckx**, voir **Dierckx**.

**DISKEREN**, voir **Avernas**.

**Disternich**, voir **Verken**.

**DITEREN** (*Goyswinus de*) donne au sgr. de Heinsberg, *pro aliis bonis propriis*, les biens que *Tilmanus de Bremt* « *de domo de Diteren servavit ratione omagii ex silva de Elmt* » (Elmpt), 1320 : un lion. L. : *S Gosvini de Diteren* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 260).

**Dixmude** (François van), échevin d'Ypres, 1412 : un fascé (de 6 pièces) et un bâton bretessé broch. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon. L. : *S Francois . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 417).

— (Jean van), même qualité, 1422 : même écu. C. fruste. L. : *Dixmude* (Ibid., l. 417).



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XXXVII.

Fig. 1. Sceau de *Henricus Karle de Ghelre*  
(le sceau porte : *de Gelren*), chevalier (1286).  
Fig. 2. Sceau de Thierry, sire de Keppel (1286).





**Dixmude** (Olivier van), même qualité, 1437 : un fascé (de 8 pièces); au fr.-q. chargé d'un lion léopardé. C. cassé. S. : deux lions. L. : . . . . . *va Dixmv* . . (Ibid., l. 418).

— (Olivier van), même qualité, 1524 : un fascé (de 8 pièces); au fr.-q. chargé d'un léopard, ou lion léopardé (?) (**Knibbe**?) Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (Ibid., l. 191) (voir **Beveren**).

La ville de Dixmude : *fesses d'or et d'azur de huit pièces, à deux cotisses, recotisez en forme de sautoir de gueulle, sur le tout.*

Le chastelaeyn, viconte et seigneur de DYXMUDE porte : *fesses d'or et d'azur de huit pièces, à deux cotises, ou fletz, recotisé en forme de sautoir, sur le tout, de gueulle; leur surnom et crye fut : Bevres! Bevres!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres*, xvii siècle).

**Dobbe** (Helmich) *zum Vogelsangh*, 1580; qualifié *der Edle Ehrentveste*, sc. un acte d'Othon-Philippe von Westrumb *zum Guttacker*, fils aîné de feu Thierry et de Marguerite von der Hesse, vassal de l'abbé de Werden, 1584 : une roue. C. : un chapeau, sommé d'une roue. L. : *S Helmich Dobbe* (Werden, N° 108).

**Dobbelaer** (Gaspard de), échevin du comte de Flandre, à Somergem, 1530 : une hache contournée. L. : . . . . . *obel : re f Ioes* (= fils de Josse) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 118).

**Dobbelare** (Jean), échevin, à Tronchiennes, de la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : dans le champ du sceau, un dé qui présente la face du six (Els.).

La famille de [von] Dobbeler, originaire de Belgique, et établie en Allemagne, porte : d'argent à la bande onnée d'azur, accompagnée de quatre glands de sinople, mouvant de la bande, 1 à d., 3 à s.

**Dodrimont** (R.), curé d'Amel (Amblève), *decanus Ostlingiae*, 1788 : un fascé de quatre pièces (?) (indistinct); au chef chargé de trois merlettes, mal ordonnées (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46380).

Il se peut aussi qu'il faille blasonner : coupé; au 1<sup>er</sup>, trois merlettes, mal ordonnées; au 2<sup>e</sup>, un fascé de quatre pièces (?).

**Doedins, Doedijn**, etc. Pierre *Doedins*, procureur de *Jehan Escuier*, sgr. *desquerdes*; on vend devant lui et les h. dudit *Jehan*, père de d<sup>lle</sup> *Ysabiaus*, femme d'*Yeble de Beth*, la dime de *Louvinghē*, 1313 : une aigle éployée, surmontée d'un lambel (Els.).

— Jean *Doedijn*, arbitre entre les chartreux de Sint-Geertruidenberg et le chapitre de cette ville, 1322 : trois roses tigées et feuillées. Le reste du sceau cassé (N.-D., Anvers, *Chap., capsula rer. extraord.*).

— *Frans Dudijn Jans zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1369 : trois roses (héraldiques). C. : une rose entre un vol (Mal.).

**Doedins, Doedijn**, etc. *Anthonis Adriaen Doijdens zoon*, même qualité, 1530, 41, 52 : deux glaives, passés en sautoir, les poignées en haut, accompagnées en pointe d'une étoile (Mal.).

**Doellart** (Michel) tient un fief de la cour de *ten Berye*, à Haesdonck, appartenant à Jean van Ex[s]aerde, fils de Martin, 1527 : un *Agnus Dei*, regardant (Fiefs, N° 6373).

**Doelvoet** (Henri), témoin de Gisbert Kock, au contrat de mariage de sa fille, Adrienne, 1431 : une aigle éployée (*Geld.*).

— (Henri) (fils de Jean), échevin de *Tuel* (Tuil), 1439 : même écu L. : *Sigillum Henrici Doelvoet* (*Geld.*).

**DOEMSDAEL**, voir **Mangelman**.

**DOENEN** (*Wilhelmus de*), échevin de Nimègue, 1424 : une burelle entée; au fr.-q. chargé de trois roses. T. d. : une d<sup>lle</sup> (*Geld.*).

**Doenraad**. Gossuin van *Donroede*, et *Duijnrade*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem; 1374 : une croix échancrée, chargée en cœur d'un écu. fascé. L. : *S Goeswin van . . . ro . .* (B.) (Pl. 6, fig. 124).

— Gilles van *Doenrade* tient, de la sgrie de Fauquemont, la cour de tenanciers de *Reijmerstale* (Limbourg), 1537 : une croix engrêlée (Av. et dén., N° 5423).

**Doerne, Dorne, Doorn**, etc. *Ghevardus de Dorne, miles*, s'engage, moyennant 36 (et non 30!) livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum undecim viris, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et decenter equitatis*, dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France. 31 mars 1339 (après Pâques) : trois tierces; au chef chargé de trois flanchis. L. : *S Ghevardi de Dorne militis* (B., N° 491).

— *Ghiselbertus de Spina*, échevin de Bois-le-Duc, 1353 : un rosier, boutoné de cinq pièces. L. : *S' Ghisel'bi de Spin . . . bi i Bescho* (S.-G.).

— Jean van *Doerne*, chev., décl. que certaine terre près de l'église de *Doerne* (Deurne) est un alleu de l'hôpital d'Anvers et qu'il a renoncé à l'usufruit de ce bien, 1354; jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II et III, et Fl.).

— Gérard van *Doerne*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 52 mout., 1374 : trois tierces abaissées, surmontées de trois flanchis, et un bâton broch. L. : *S Gheirkien de Dorne* (B.).

— *Robbrecht van Doern, Spierings soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1432, 3 : trois pals de vair; au au chef chargé d'un lambel (Mal.).

**Doerne, Dorne, Doorn**, etc. Guillaume van *Doerne*, dit van *Sompeken*, échevin d'Anvers, 1469, 70, 5, 6 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé de deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. C. : un vol chargé d'un écran carré, aux armes de l'écu. T. : deux d<sup>lles</sup> (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, II).

— Jean van *Duerne*, échevin de Tervueren, 1476 : trois (2, 1) macles, accompagnés d'un trèfle, sans tige, en cœur, et de deux roses aux flancs. L. : S ★ *Ian van Doerne* (S.-G.).

— Corneille van *Doorne* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481 : l'écu est cassé. C. : une aigle iss. L. : . *Cornelis* . . . . . (C. G. B., Acquits de Lille, l. 380).

— Charles van *Doerne*, dit van *Sompeken*, échevin d'Anvers, 1526 : trois chevrons. C. cassé (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I).

— Adrien van *Doren*, échevin d'Anvers, 1550 : trois fers de moulin. C. cassé (114 lettres scab.).

— Frédéric van *Doern* sc. un acte de son parent Thierry van Malburg, 1552 ; *dijkgraaf* du Bommerwaard, 1560 : un bandé. Cq. cour. C. : un oiseau (*Geld.*).

— Thierry van *Doern* sc. un acte de Jeanne van *Meerwijk* (Meerwijk), veuve de Thierry *Viegh* (Vijgh), qui engage à Gossuin van *Straelen*, bourgeois de Nimègue, une maison, *illec, in die Ridderstraat*, 1575 : deux (!) tierces ; au chef chargé de trois flanchis. C. : une tête et col de chien braque. L. : S *Direk van Doere* (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

— Thierry van *Daern* et Henrica van Hagenbeeck (le seceau de celle-ci est tombé), époux, vendent une rente devant les emphytéotes du quartier de Nimègue, 1575 : deux (!) tierces ; au chef chargé de trois flanchis. C. : une tête et col de chien braque (*Geld.*) (voir **Sompeke, Telders**).

**Does** (Hughes van der) (voir **Zijl**), 1341 : deux fascés de cinq losanges ; au fr.-q. chargé d'une croix. L. : S *Hvghe va der Does* (Holl.).

D'après GELRE, *her Deric van Ruyden* portait d'argent à deux fascés, la 1<sup>re</sup> de cinq losanges, la 2<sup>de</sup> de quatre, de gueules ; et *Dousbrugghen* (au comté de Clèves), le même écu, aux émaux intervertis.

— (*Meeus van der*), *welgheboren man in Zuithollant in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuithollant tot Dordrecht*, 1454 : un lion. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle (Mal.).

**Doetinghen** (Messire Pierre-Melchior de), licencié en droit, échevin de Bruxelles, 1773 : une croix ancrée. Cq. cour. C. : une demi-croix ancrée, posée en chevron renversé. S. : deux léopards lionnés (Ord.).

**Doijers** (?), voir **Knibbe**.

**Doijman** (Jacques), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous la bannière de Redelgem ; i. t. : 24 mout., 1374 : de . . . à cinq burelles et au chevron broch., la 1<sup>re</sup> burelle chargée à d. d'une étoile la 2<sup>de</sup>, à d., d'une coquille et au milieu d'une autre coquille, et les trois autres, chargées, chacune, entre le chevron, d'une coquille. L. : ✠ S' *Iacop Doiman* (B.).

**Doingt. Pierres, sires de Doing**, chev., 1315 : un sautoir, chargé de cinq besants, ou tourteaux, et accompagné en chef d'une merlette. L. : ★ *Siere* (!) (Tournai, Chartrier).

— *Pieres, sires de Doing*, chev., député du bailli de Vermandois aux assises de Péronne, 1326 : même écu, sans merlette (Ibid.).

**Doyroye**, voir **Beaumont**.

**Doijs. Willem Deus, Bastart sone Henric Deus**, jure de ne plus rien entreprendre contre le duc de Gueldre, 1392 : une croix et un bâton broch. L. : S *Willem Dofs* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 447).

D'après GELRE, *Steven Doys*, vassal du duc de Gueldre, portait : de sinople à la croix d'or.

**Dole** (Jean), jadis prisonnier à Bâsweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 70 2/3 mout., 1374 : une tour, posée en pointe, sommée d'un lion. L. : S *John Dole* (B.) (Pl. 6, fig. 125).

Comp. les armes de *Bouquemont, Fontois, Tour, Vaux*, etc.

**DOLGUERES**, voir **OLGUERES**.

**Dollairt** (Henri), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, une aigle, iss. du coupé ; au 2<sup>d</sup>, trois (2, 1) losanges. C. : une aigle iss. L. : S *Hinrici Dolhab* (!) *scabi aqve* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 61).

**Dollendorf** (*Gerlacus, dominus de*) et **Cronenberch** (Cronenburg), fait, en 1281, hommage au comte de Luxembourg, ainsi que feu son père, *Gerlacus*, l'avait fait, en 1253 : une aigle. L. : S *Gerla . . . e Dollendor*. (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 58) (voir **Cronenburg, Löwenburg**).

— *Gerlas, sires de Dollendorp*, tient de Henri, comte de Luxembourg, *la maison de Cronenberch . . . sauf ce que se li archevesques de Coloingne a lettres de nos ancesseurs de la dite maison, elles lui vailent, si avant que elles doivent valoir par droit*, 1293 ; G. de *Dollendorp*, chev., se. en 1299 ; *Gerlacus de Dollendorp, dominus de Cronemberch*, sc. un acte de Jean, sgr. de Reifferscheid, et de Jean, sgr. de Wildenberg, 1306 : une aigle contournée. L. : ✠ S' *Gerlaci domini de Dolledorp* (Ibid., N° 58, C. C. B. et *Lux.*, c. I, l. IV).

**Dollendorf.** *Henricus de Dollendorp, miles, frater et amicus dilectus* de Henri, sire de Löwenburg, dont il sc. un acte, 1330 : un échiqueté et un lambel à cinq pendants broch. ; au fr.-q. burelé, broch. sur le tout. L. : . . . *Henrici d' Leuwenber (!) milit.* . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 344).

— Frédéric, sire de *Dollendorp*, et *Kunegunde van Seyne* (Sayn), sa femme, inféodent au margrave de Juliers leur *huys zu Dollendorp, mit deme vurburgh*, en en faisant son *offen huys*, pour l'aider contre quiconque, hormis l'archevêque de Cologne, 1338 : une aigle et un lambel à cinq pendants broch. L. : . . . *der . . . dnus de Dollind . . .* (Ibid., N° 407). Il engage au même prince son château de Dollendorf (et ordonne à tous ses hommes, vassaux, échevins, etc., de rendre foi et hommage à celui-ci ; 2 actes), 1344 ; et, moyennant 100 écus d'or, *alle die man Daelheim* (Dahlem) *inde van Linzvelt, die zu der burch van Dollendorp gehoerent, usgescheden Tytkins van Hillesheim*, en stipulant qu'ils ne pourront être dégagés sans ledit château, ni que celui ne pourra l'être sans ceux-là, 1346 : une aigle (sans lambel). L. : *S' Frederici de Dollendorpo* (Ibid., Nos 463 et 498).

**Dolrechies** (Nicolas), conseiller de l'empereur et h. de fief du Hainaut, 1524 : une marque de marchand ; au chef chargé de trois étoiles. T. s. : . . . (Mons, *St<sup>e</sup>-Waudru*, C. Q, Quévy, l. 41-50) (Fig. XIV).

**Domaes zoen** (*Domaes*) (!), échevin du comte de Hollande, sc. l'acte par lequel Guillaume et Wolphart van *Reijmerswale* vendent à leur frère Bauduin un bien à Lodijk, 1353 : une épée, posée en bande, accostée de deux étoiles (*Ninove*).

**Domborg.** Guillaume van *Domburgh* (voir **Poele**), 1292 : type scutiforme ; un château. L. : ★ *S' Willem van Domborch* (Fl.).

— Baudouin van *Domborch* (fils de Jean), échevin de Middelbourg (Zél.), 1430 : une fasce, dentelée de . . . et de . . ., surmontée d'une tour, accompagnée à s. d'un croissant contourné (ou poisson recourbé ?). C. : une tête et col d'animal (C. C. B., c. 463).

— Vrancke van *Domburgh*, l'un des *keerslude*, sc. un acte de Florent, sgr. de Borssele et de Souburg, 1433 : une fasce, dentée de . . . et de . . ., surmontée d'un cor-de-chasse (?), accompagné à d. d'un flanchis (Ibid., c. 113).

**DOMESDACH** (Jean), échevin à Middelbourg (Zél.), 1392 : trois pals ; au chef chargé de trois fleurs de lis, accompagnées à d. d'une étoile à cinq rais (Ibid., c. 80).

**Domis**, voir **Lennick-Saint-Quentin**.

**Dommartin.** *Pasqueal de Domp martin, rentier de Hannut et de Ligny*, 1463 : trois fasces ; au fr.-q. chargé d'un sautoir (C. C. B., c. 108).

— Jehan de *Domp martin*, même qualité, 1474 : même écu (Ibid., c. 108).

— Jehan de *Domp martin*, lieutenant du rentier de Hannut, 1478 : même écu. C. : un lion iss. (?) L. : *S Jehan . . . Domp martin* (Ibid., c. 36) (voir **Neuf-château**, **Seraing**, **Thiliesse**, **Warfusée**, **Wihogne**).

**Dommessent** (Jacques), bailli de mgr. Guillaume, sgr. de *Rabodenghes* (Rabodanges) et de *Bilque*, chev., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, 1438 : une aigle (De ce sceau, il ne reste plus que l'écu) (V<sup>te</sup> Desmaisières).

— (Louis), membre de la Chambre des Comptes, à Lille, 1436, 9, 60, 1, 3 : une fasce, chargée de trois tringles onnées et surmontée de trois merlettes. C. : une merlette entre un vol. T. d. : un ange. L. : *S Loys Domessent* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 44).

— (Guillaume), même qualité, 1480, 1, 4, 6 : même écu, sans les tringles. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Guillaume Domessent* (Ibid., l. 45 et 134).

**DOMMO** (Watelet), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 93 mout., 1374 : une bande et un lambel alésé au canton s. ; au fr.-q. à la porte crénelée. L. : ✠ *S Watelet de Fronvilhe* (B.) (Pl. 6, fig. 126).

**Dongelberg.** Henri de *Dongelbert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 220 mout., 1378 : un lion et un bâton broch. Cq. cour. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S' Henrici de Donglebiert* (B.).

— Louis van *Donghelberghe*, chev., jadis prisonnier illec, sous la même bannière ; i. t. : 1232 mout., 1374 : un lion et une cotice broch. Cq. cour. Même C. L. : *S' Ludovici de Donglebiert* (B.).

*De Grimbergsehe oorlog* dit, à propos de *heer Jan van Dongelbergen* : *Den scilt voerde hij ongheloghen | Van sable ende van siloere wit, | Wel geoescht, verstaet mij dit, | Met enen leuwe rampant van goude, | Gekroent van kelen, also hi woude* (N° 5088-92) (Voir p. 108). Cet écu *fascé* est quelque peu suspect. Voir aussi TARLIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, cant. de Jodoigne, *ad vocem* Dongelberg.

— Germain van *Dongelberghe*, échevin de Tirlemont, 1548 : un lion et un bâton broch. L. : ✠ *S' Germani Dogelberch (!) scabi then* (Heijl.).

— Jacques-Philippe van *Dongelberge*, sgr. de *Schauenberg* (Schauenberg?), échevin de Bruxelles, 1615 : même écu. Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. S. : deux lions (Brux.).

— François van *Dongelberghe*, chev., sgr. de Herlaer, Zillebeke, etc., échevin de Bruxelles, 1647 : écartelé ;

aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, contre-écartelé; *a* et *d*, un semé de fleurs de lis et une bordure composée; *b* et *c*, un bandé et une bordure (simple) (Bourgogne); sur le tout des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un écus. au lion (Flandre). Un lambel broch. sur l'écu et un bâton broch. sur le tout. Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. S. : deux lions. L. : . . . . .  
. . . . . *elbergh dni Zilbeca* (sic) (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.) (voir **Abolens, Gronsveld**).

**Dongelbert**, voir **Haghe**.

**DONGROEDE, DONGHERODE**, etc. (Jean van) reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de la guerre avec le sire de Heinsberg, où il fut vaincu (fait prisonnier), avec les gens du Duc, *op die Rure*, entre Wassenberg et Heinsberg, 1378; donne quittance à l'écoute de Bois-le-Duc, 1381 : trois têtes de lion cour. L. : *S' Iohan van D. . . gherade* (B.) (voir **Asberg**).

— Thierry *Loeff van Donggerade*, juge, du comte de Clèves, à Millingen, *in der Hetter* (Hettergau), 1394 : même écu, brisé en cœur d'une étoile (Duss., *Clèves-Mark*, N° 573).

Pour les armes, comp. *Smellinc, Varik, Herlaer, etc. Johannes de Dongenrode, miles*, achète de *Ricoldus den Koc* : *mansionem cum domuis* de Kessel (compte S<sup>t</sup>-Jean 1386-87; C. C. B., N° 17144, f° 207).

**Donin**, voir **Longpré**.

**Donck, Donct**. Henri van der *Donc*, échevin de Malines, 1305 : une rose. L. : \* *S' Ian van de Doenc* (Mal.).

— Jean van der *Donct*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 2200 mout., 1374 : deux fasces bretessées et contre-bretessées et un filet broch. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis dans des niches, soutenant un dais. L. : *S' Iohannis de Donc militis* (B.).

— Damoiseau Jean van der *Donc* reçoit un acompte sur l'indemnité due, à son dit père, du chef de ladite bataille, 1386 : une fasce bretessée, broch. sur un bâton. L. : *S' Ian van der Donc* (B.) (Pl. 6, fig. 127).

— Jean van der *Donc*, échevin du duc de Bourgogne, au métier de Somergem, 1429, 44 : une croix nillée. L. : *S' Ia . va der* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112 et 137).

— Pierre van der *Donct* tient, du château de Termonde, un fief à Appels, 1430 : deux roses tigées (effeuillées) en chef et une rose, non tigée, en pointe, accompagnées en cœur d'un p (Fiefs, N° 3468-9).

— Paul van der *Donct*, receveur de Jean de Vos, sgr. de *Zomerghem* (Somergem), 1453, 4; receveur du sgr. de *Zomerghem*, 1466, 70 : une croix ancrée (!), accompagnée dans les deux coins sup. d'une étoile.

L. : *S Pauwels van der Donc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401, 402).

**Donck, Donct**. Olivier van der *Donct* (fils de Jean), h. servant de Troylus de Crijts (fils d'Olivier), qui tient du sgr. Laerne, ter-Ruwen, etc., un fief à Berchem-lez-Audenarde, 1566 : deux fasces et un sautoir broch. (Els.) (voir **Broseken, Ghellinck, Heede**).

*Le seigneur de LE DONC* : fesses de gueulle et d'or, de six pièces, au sautoir d'argent sur le tout (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la comté de Flandres*, xv<sup>e</sup> siècle).

**Donckel** (Nicolas) et Jean van *Moelem, wopenturer* (écuyers), et *Beelgen van Hugewist*, chev. (*1. loco*), reçoivent, du Brabant, 30 fr. d'or, par le drossard de Fauquemont, 1373 : un poisson, posé en bande. L. : \* *S Nicola . . . . . el* (B.).

**Doncker** (Jean de), à Bruxelles, possède un bien sis près du ruisseau dit Schaerbeck, 1414 : une anille. L. : . . . . . *Doncker* (Cambre).

— Olivier de *Donckere*, échevin de Bruxelles, 1483, 90 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un sautoir engrêlé, cantonné de quatre billettes; au 2<sup>e</sup>, un lion; au 3<sup>e</sup>, un sautoir engrêlé (sans billettes); au 4<sup>e</sup>, plain; au chef de quartier échiqueté. C. : une tête et col de coq entre un vol. L. : *S' Olivier de Donckere* (E. G., 336-T et Brux.).

— (Jean de), le vieux, lieutenant des fiefs du sgr. de Goijck, 1621 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre billettes. C. : une aigle iss. (M. Donnet).

— (Balthasar) (sans l'article *de*), *gesworen van de dijkagie van Austruweel, Merxem, Eeckeren, Steenborgerweert, Wilmersdonck ende Oorderen*, 1631 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois feuilles de tilleul, ou choux, les tiges en haut; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une tour, sommée d'un h. iss., posée sur une eau (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I).

**Donckere** (Jean), échevin du duc de Bourgogne, au métier de Bouchaute, aux Quatre-Métiers, 1403 : un oiseau. L. : . . . . *hel Ian Don* . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 461).

**Donckerwolcke**, voir **Gouy, Snavel**.

**Donct**, voir **Donck**.

**Donse**. Jacques *Donsse*, échevin et *cuerhaer* de la châtellenie de Furnes, 1434 : une étrille, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L'écu posé sur un aigle regardant (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-4).

— (Jacques), secrétaire de la ville de Gand, 1454; h. de la châtellenie de Gand, 1457; conseiller du duc de Bourgogne et son receveur pour Gand, 1469, 70, 1, 2 : même écu, mais les étoiles à cinq rais. Deux dragons, le second contourné, l'un posé sur le bord sup. de l'écu, incliné à d., l'autre sur le haut du bord s. L. : *S Iacop Do .che* (Ibid., l. 401, 113, 51 et 52).

**Donse** (Roland), échevin et *cuerheer* du terroir de Furnes, 1490 : même écu, mais les étoiles à six rais, le manche de l'étrille accosté, au bas, de deux croissants. S. s. : un aigle. L. : *S Roe . . . Do . se* (Ibid., I, 97-8).

— Jacques *Donche*, et *Donsse* fils de Louis, tient, du château de Furnes, un fief à Alveringhem, 1502 : une étrille, surmontée de deux étoiles à cinq rais et accostée en pointe de deux coquilles. S. s. : un aigle. L. : *S Jacob Do . . .* (Fiefs, N° 103).

Le même acte orthographie le nom de ces deux manières.

**Doodenderg**. Henri van *Duedenbergh* sc. un acte de Henri Vaek, 1387 : une fleur de lis et un semé de billettes (Duss., *Bedbur*, N° 63).

**Doorn**, voir **Doerne**.

**Doornik**, **Dornick**. *Wouter van Dornijc*, chev., parent des frères van *Delf*, 1333 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais; au lambel broch. sur la fasce. L. : *✠ S' Wolteri de Dornic mi* (B., N° 294).

— Jean van *Doernic*, juge à Clèves, donne un *vidimus* de trois chartes de Wenceslas et de Jeanne, duc et duchesse de Brabant, de 1336 et 1337 (n. st.), qui promettent, par la 1<sup>re</sup>, à Gauthier Smullinc, 200 vieux écus, pour ses services et pertes de chevaux dans la guerre de Flandre, 1363 : une fasce, surmontée de deux merlettes. L. : *✠ S . . . nnis de Dornic* (B.) (voir **Bavière**, **Beaumont**).

C'est, peut-être, le même sceau que celui qui va être décrit, plus loin, sous l'année 1366.

— Thierry van *Dornec* reçoit du Brabant 115 vieux écus pour deux chevaux, perdus dans la guerre de Flandre, 1357, 22 juillet; Thierry et Herman van *Dorneke*, frères, reçoivent du Brabant un acompte, de 130 vieux écus sur 762 1/2 qui leur sont dus, 1357, 13 octobre; ils reçoivent un nouvel acompte de 327 vieux écus, le 6 juillet 1358; Thierry : une fasce, surmontée de deux merlettes contournées. S. : *S Dideric va Darni* (!) (B., N°s 1279, 1463, 1664).

Herman ne scelle pas.

— *Gerlacus de Doernic, canonicus ecclesie reyssensis* (Rees), *coloniensis diocesis*, fait des testaments, le 3 février 1339 et le 8 avril 1360 (v. st.) : une fasce, surmontée de deux merlettes. L. : *S' Gerlaci de Dorn . . .* (Duss., *Emmerich*, N° 92).

Il appelle *Gyselbertus Veer*, bourgeois d'Emmerich, son *frater carnalis* (voir **Hennenberg**).

— Walter, chev., et Jean van *Dornick*, juge à Clèves, sc. un acte de Nicolas Haever, bailli d'Orsoy, 1366; Walter : une fasce, surmontée de deux étoiles à cinq rais. C. : un chien assis. L. : *. . . . . illvm Wolteri de . . . . . lit . . .* Jean : une fasce, chargée d'une

étoile à cinq rais et surmontée de deux merlettes. L. : *✠ S' Iohannis de Dornic* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 784).

Comp. le blason de Nicolas Haever avec celui de Jean van *Dornick*.

**Doornik**, **Dornick**. Bernard van *Doernic*, écuyer, promet de rendre indemne Jean de Blois, duc de Gueldre, comte de Clèves, son répondant, 1372 : une fasce, chargée d'un écu. fruste (Ibid., N° 873).

— Roger van *Doernick* (*Dajrnick*), tenant, du comte de Clèves, *sijnen wijnt toe Cleve*, sera aussi son feudataire du chef d'un moulin à vent à y établir, 1383; négocie, pour le comte de Clèves, le mariage de Marguerite de Clèves avec le duc de Bavière, comte de Hainaut, 1394 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. C. : un chien assis. T. : deux h. sauv., iss. d'édicules qui supportent un dais (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 472, 379-80).

Voici, d'après GELRE, le blason d'un *Rutger van Doernic*, Gueldrois : d'argent à la fasce de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'un lévrier d'argent, en arrêt.

— Jean van *Dajrnick*, fils de sire Gauthier, sc. un acte de Henri van *Waardhuizen*, 1394; h. du comte de Clèves, 1394 : une fasce (!). L. : *S' Johan van Daernick* (Ibid., N°s 457 et 576).

— Gauthier van *Doernick*, fils de Gertrude van *Zevenaar*, et époux de Marie N., 1417 : une fasce (!) (Duss., *Bedbur*, N° 73).

— Guillaume van *Doirnick*, échevin d'Arnhem, 1448 : une fasce (!). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier en arrêt. T. : deux h. sauv., sans massues (N.-D., Anvers, *Chap., capsas rer. extraord.*).

— Wijnant van *Doornijnek*, même qualité, 1543 : mêmes écu et C. (*Geld.*).

**Doorwerth**. Bernard van den *Dorenceerde*, chev., promet de rendre indemne Jean de Blois, duc de Gueldre, etc., son répondant, 1372 : une fasce, accompagnée de six billettes, 3 rangées en chef et 3 (2, 1) en pointe. L. : *S' Brn . . . . . Dore . . . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 873).

— Robert van *Doirweerd*, écuyer, caution de Guillaume, duc de Gueldre et de Juliers, 1393 : même écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 580).

*Rubbert van Deurwarden*, Gueldrois, portait, d'après GELRE : d'or à la fasce, accompagnée de six billettes, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe, le tout d'azur. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé d'azur, garni de deux cornes de bouf d'or, chargées, chacune, d'une fasce d'azur et garnie de trois boules, deux d'or, une, celle du milieu, d'azur.

**Dop** (Gilles), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1404, 16, 7, 21, 3, 4, 5, 8, 9, 34; bourgeois de

- Bruges, reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, pour son fils *Hannequin*, par le trépas de d<sup>lle</sup> Elisabeth *Sciths* (de Witte?), 1416 : une croix, cantonnée de seize billettes, 5 dans les cantons sup., et 4 (2, 1, 1) dans les cantons inf. T. : un h. sauv. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Sigillum Gi. lis Dop* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 65-6, 376-8, 394).
- Dop** (Pierre) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour son père Gilles, 1435, 7; sc. en 1438 : même écu, mais, dans chacun des cantons inf., trois billettes, en orle; écus. en cœur à la bande de deux macles. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Pieter Dop f Gi . . .* (Ibid., l. 42, 377).
- (Pierre), reçoit une rente sur ledit espier, 1440 : même écu que Gilles. S. : deux griffons. L. : *S Peter Dop* (Ibid., l. 378).
- *Gille, filz Pieter Dob* (Dop), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur ledit espier, 1443, 6, 53, 6 : même écu, mais les quatre billettes des cantons inf. rangées 2, 2. Cimier : une femme (entière), accostée de deux lions assis, sur les têtes desquels elle pose les mains. L. : *S Gillis Do .* (Ibid., l. 378, 379).
- La quittance de 1456 le dit : fils de feu Pierre. Elle est scellée par sa mère, ci-dessous.
- (Barbe), fille de feu Jehan le Vos, veuve de Pierre Dop et mère de Gilles Dop, reçoit une rente sur ledit espier, 1456, 62; reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, à titre d'usufruit, rente dont Guillaume de *Vleuten* (Vloetem?) a la nu-propriété, 1458 : parti; au 1<sup>er</sup>, une croix cantonnée de seize billettes, cinq dans les cantons sup. et trois dans les cantons inf.; au 2<sup>d</sup>, un lion. T. : un ange. L. : *S Barber . . . . .* (Ibid., l. 51-2, 379).
- Dordrecht** (Jean van), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 486 mout., 1374, 9; échevin de Bois-le-Duc, 1388 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux fascés, surmontées de trois merlettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois (2, 1) fers de moulin, posés en pal. L. : *S Iohis de Dordrecht scb in busco* (B. et S.-G.).
- Dorll zum Dorll** (Conrard vom), *der Edell und Erentveste*, sc. un acte d'Antoine von Westerholt (fils de Hermann), qui, pour lui-même et ses frères et sœurs, tient un fief de l'abbé de Werden, 1376 : cinq (3, 2) roses. La pointe est cassée. C. fruste. L. : *. . . g Cordt van D . . .* (Duss., *Werden*, N° 108).
- Dormael** (*Mon signour Libert de*), chev., 1287 : un chevron. L. : *. . . Liberti militis de . . . . .* (*Léau*, N° 18).
- L'inventaire imprimé blasonne, à tort : «*écu chevronné*».
- *Godefridus de Dormale*, échevin de Louvain, 1325, 7 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un croissant. L. : *S Godef de Dormale scab' lov* (S.-G.).
- Dormael**. *Radulphus de Dormale*, échevin illec, 1329 (n. st.) : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, à d. et d'une feuille de tilleul renversée, sans tige, à s. L. : *✠ S' Radolphi de Dormale scab' lov* (S.-G.).
- (Les échevins de), 1335 : dans le champ du sceau, un arbre, sommé d'un oiseau contourné (*Leau*, N° 42).
- *Nicholaus, dictus de Dormale*, même qualité, 1363 (n. st.), 67, 9 : un sautoir engrêlé; écus. en cœur à trois pals et au chef plain. *✠ S' Nicolai de Dormale scabini lova* (S.-G.) (Pl. 6, fig. 128).
- Jean van *Dormale*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous la bannière de *Wilre*; i. t. : 68 mout., 1374 : un chevron. L. : *★ S' Iohan Har[o?] . . . . . e* (B.).
- Gauthier van *Dormale* sc., à Louvain, parmi les marchands (*comannen*), un acte du receveur de Brabant, 1377 : trois pals; au chef chargé à d. d'un écus. au sautoir engrêlé (B.).
- Gossuin van *Dormale*, *coman*, sc. la même charte, 1377 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée.
- *Nycholaus de Dormale*, échevin de Louvain, 1444 : même écu que *Radulphus* (1329, n. st.) (Mal.).
- *Augustinus de Dormale*, échevin illec, 1471 : même écu que Gossuin. L. : *S Augustini de Dormale scabini louanien* (Saint-Pierre, à Louvain; A. G. B.).
- (Nicolas van), échevin de la haute justice de Velm, 1529 : une anille, accostée de deux étoiles. L. : *S Claes van Dormale* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).
- *Nicolaus van Dormale*, échevin de Louvain, 1570 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé. L. : *S Nicol a Dormale scab lov* (M. Delacre).
- (Nicolas van), échevin de Saint-Trond, 1587, 1601 : coupé; au 1<sup>er</sup>, trois piles; au 2<sup>d</sup>, une rose. T. : un h. sauv. (S.-T., c. 16).
- (Raphael van), écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1608, 21 : trois fers de moulin, surmontés de trois piles flamboyantes. C. (un peu fruste) : une (?) pile (Ord.) (voir **WILRE**).
- D'après l'armorial ms. de S.-Trond, *Dormael* (!) porte : d'argent à trois anilles de sable, surmontées de trois piles flamboyantes de gueules.
- Dorne**, voir **Doerne**.
- Dorneburg**. *Rasoir van der Dorneborgh*, dit *Quaedart*, jure de ne rien entreprendre contre le comte de Berg, 1375; sc. en 1376 : trois roses; au

chef chargé d'une broye couchée, les pointes à s.  
L. : ✠ *S' Rosir d' Dorne* . . . (Duss., *Jul.-Berg*,  
Nos 915, 8).

**Dorneburg.** Conrard van den *Dorneborgh* sc.,  
comme caution, l'acte dudit *Rasoir*, 1376 : même  
écu (assez fruste).

— Jean van der *Dorneborgh*, dit *Asschebruch*, et  
*Asschebroik* (Asschenbruch), caution dudit *Rasoir*,  
1376; conseiller du comte de la Mark, 1393 : même  
écu, mais, en 1393, les pointes de la broye à d. L.  
(1375) : ✠ *S Iohannis d' Dorneborg* (Ibid. et  
Duss., *Col.*, N° 1165).

— Henri van der *Dorneborgh*, conseiller dudit comte,  
1393 : même écu (Ibid.).

**Dornick**, voir **Doornik**.

**Dorp**, voir **Borch**.

**Dorpe** (Arnould van den), échevin d'Aerschot, 1468 :  
une fasce, surmontée d'une étoile. L. : *S Art van  
den Dorpe scab arscot* (S.-G.).

**Dors[s]elaer**, voir **Boëyé**.

**Dorssel** (Jean van), échevin du *bijvang* de Lierre,  
1503 : un chevron, accompagné en pointe d'un coq  
(Mal.).

**Dorste** (Louis van) tient, du château d'Alost, un fief  
à Erembodegem, 1565 : trois étoiles, accompagnées  
en cœur d'une feuille de tilleul, la tige en haut. C.  
cassé (Fiefs, N° 4926).

**Dorth.** *Dirc van Durrete* et *Seijne van Durrete*, son  
fils, écuyers, scellent le traité des nobles et des villes de  
Gueldre, 1418; un seul seau : (d'hermine? à)  
trois chevrons. L. fruste (Arnhem, *Rekenk.*) (voir  
**Verstegen**).

**Dortmund.** *Herbordus, comes de Tremonia et cas  
trens in Ahusin* (Ahausen), cède à l'archevêque de  
Cologne : *medietatem monete tremoniensis, medie  
tatem fermenti ibidem et medietatem denariorum  
cervisialium infra Tremoniam provenientium*, 1265 :  
de . . . à six cotices. L. : *S Herbordi comitis de  
D. . . . .* (Duss., *Col.*, N° 214).

**Douay** (*Jakemars de*), *panetiers a me dame de  
Flandres*, 1289 (n. st.) : un croissant. L. : ✠ *S'  
Iakemon . . . . . ele* (Fl.).

JACQUES BRETEX, dans *Li Tournois de Chauwenchi*,  
donne à Baudouin del Richecourt, qui crée *Douay* : de  
sinople, au chef d'hermine et à l'orie (bordure) en  
denté.

— André de *Douay*, receveur général de Flandre et  
d'Artois, 1407, 8 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois  
têtes imberbes (de more), avec cols, de profil, et une  
bordure engrêlée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois chevrons. C. :

une tête et col de more, tortillée. Le cq. accosté de  
deux fragments de chaîne, à deux chaînons, en pal.  
L. : *S Andrieu de Douay* (C. C. B., *Acquits de  
Lille*, l. 13-14, 51-2, 55-6).

**Doublet** (*Maistre Jehan*), licencié en lois, prévôt de  
Saint-Aubin, à Namur, et h. de fief du comte, 1384 :  
un sautoir engrêlé, cantonné de quatre trèfles (*Nam.*,  
N° 1166).

**Douce**, voir **Hacourt**.

**Doudelet** (Jean), échevin de la franchise de Genappe,  
1454 : trois roses, 1 en chef à s., 2 en pointe,  
accompagnées en cœur d'une étoile; au fr.-q., broch.  
sur l'étoile, chargé de trois lions. T. : un ange. L. :  
*S Jehan Doudelet* (B.).

**Douglas**, voir **Aubigny**.

**Douillet** (Pierre), h. de fief du Hainaut, à Braine-le-  
Comte, 1582 : un parti-émanché; au chef chargé  
d'un chevron, accompagné de trois roses. T. d. : un  
h. sauv., la massue vers le bas. L. : *Seel Piere  
Dovillet* (M. Hanon de Louvet).

Par l'acte de 1582, François de Namur, tisserand de toile,  
décl. avoir cédé à Michel Hanon, à Braine-le-Comte,  
une terre, *empres de la chapelle le Pot*, entre Braine  
et Soignies.

— (Pierre), même qualité, *illec*, 1587 : mêmes écu  
(mais le chef moins haut) et T. L. : . . . *irre Dovil  
let* (Ibid.).

— (François), même qualité, *illec*, 1603; h. de fief de  
Charles, baron de Trazegnies et de Silly, pair de  
Hainaut, à cause de la *principauté des francqs fiefs  
de Rougnons*, 1609 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un chevron  
(compas?), accompagné de trois étoiles; aux 2<sup>e</sup> et  
3<sup>e</sup>, un sautoir, cantonné de quatre feuilles de tilleul,  
renversées, sans tiges; au 4<sup>e</sup>, un parti-émanché.  
C. : deux plumes d'autruche. L. : *S Franchois  
Dovillet 159* (1593?) (Ibid.).

Par cet acte, du 28 décbr. 1603, *demiselle* Agnès Nopces,  
veuve de Jean Buterne, partage un bien, sis à Braine,  
au lieu-dit *La Tieullerie*, avec Gilles le Fossier, *clap  
teur*, au même lieu-dit.

— Jean *Douillé*, h. de fief du Hainaut, à Braine-le-  
Comte, 1624 : mêmes écu (mais les roses, un peu  
frustes, douteuses) et T. que Pierre. L. : . . . *an  
Dovillet* (Ibid.).

**Dour**, dit de **Wargny** (*Pierart de*), sc. pour  
*Ysabiaus Destroen, darainement vesce de Lotart  
Blankart*, et qui reçoit une rente de la ville de  
Tournai, 1407 : trois clefs. L. : *S Pierart . . . . .*  
(Tournai, *Quitt.*).

**DOUSBRUGGHEN**, voir **Does**.

**Douve** (*Jehans de le*), h. du marquis de Namur,  
1290 : quatre chevrons et une bande broch., chargée



de trois coquilles. L. :  $\text{✠ S'}$  . . . an de le Douve (Nam., N° 224).

**Douve.** Robert *del Douve* reçoit une rente viagère sur l'espier d'Ypres, en cause de ma fame, fille au chastelain dyppere, 1399; Robert *de le Douve* (et, plus rarement, *Dowie*) donne des quittances, pour cette rente, pour lui et sa femme, Marie d'Oultre, fille de feu messire Jean, jadis châtelain d'Ypres, 1401, 4, 7, 8, 9, 16, 9, 22 : quatre chevrons; écus. en cœur au chevron et (ledit écus.) à la bordure engrêlée. Cq. cour. C. : un vase contenant une fleur de lis, ledit vase entre deux cornes de bœuf. L. : . *Robrecht va der Dowie* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188, 417).

— *Victors de le Douve, dit de Rabieque* (Rabecque), chevalier, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente, par le receveur et fremier de le gorge et de l'aleuwe (sur les portes et molins de le gorge), 1409, 10 : quatre chevrons; écus. en cœur fruste. C. : deux têtes et cols de chien braque, adossés. S. : deux léopards lionnés. L. : *Victoer de le Dowie* (Ibid., l. 417).

*Le seigneur de LE DOUVRE : d'or à quatre chevrons, le premier coupé, de sable* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la conté de Flandres*).

**Douvrin** (Jean de), h. de fief de la salle d'Ypres, 1442 : plain; au chef chargé d'un lion léopardé, surmonté d'un lambel. C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ian van* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (Les tenanciers de Hughes de), à Capelle-Saint-Ulric, 1482 : plain; au chef chargé d'un léopard. L'écu posé sur une crosse. T. : un évêque. L. : *S' mansionar de Capella Sancti Ulrici* (Els.).

— Adolphe van *Douwrijn*, échevin de Bruxelles, 1357 : plain; au chef chargé d'un lion léopardé. C. : un buste(?) (Brux.) (voir **Noyelles, Wachelg[h]em**).

**Douwe** (Guillaume), échevin d'Anvers, 1448, 53 : trois fleurs (marguerites?) (non tigées). Cq. cour. C. : une tête et col de coq. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Willem Douwe* (M. Schuermans et 114 lettres scab.).

**Doux.** *Jehan le Douch*, h. de fief du Hainaut, 1344 : un lion léopardé cour. L. : . . . *el Jehan li Dous* (B.).

— *Jehan le Douch*, et *li Douls*, h. de fief du Hainaut, 1354, 66; à Mons, 1368; bourgeois *illec*, reçoit, du Brabant, une rente viagère, 1374, 5 : une étoile à cinq rais en pointe; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. :  $\text{✠ S Jehan le Douch}$  (Mons, Abb. d'Epiniel; Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy*, et B.) (Pl. 6, fig. 129).

— (Jean le), maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1456, 9, 60, 4, 70, 80, 4, 6 : écartelé; aux

1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois pignates; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois rencontres de taureau. C. : une tête et col de taureau. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : *Seel Jehan le Dowlz* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 44, 95-6 et 134).

**Doveren** (*Guldart van*), échevin de Zülpich, 1369, 70 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S Godefridi de Dover* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 68).

**Dox** (Georges), tenancier de Sa Majesté dans sa cour de *Gestile* (Gestel), 1354 : une charrue. L. : *S Joris Doex* (B.).

**Draeck**, voir **Drake**.

**Draijere** (Gilles de), échevin du duc à Overijssche, 1496 : un chaînon rond, ouvert au haut, ou fer à cheval renversé (C. C. B., c. 107).

**Drake** (Guillaume), échevin d'Anvers, 1335, 60, 80 : un dragon ailé (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I et II).

— (Guillaume), fils de Simon, à Anvers, 1358 : même écu. L. :  $\text{✠ Sig' Willelms Drak}$  (Fl.).

Les six personnages du nom de *Drake*, mentionnés en 1358, rendent le serment d'obéissance et de fidélité à Louis de Male, comte de Flandre, devenu maître du marquisat d'Anvers (voir l'*Inventaire du B<sup>e</sup> de SAINT-GENOIS*).

— (Pierre), fils de Guillaume, 1358 : même écu, mais à la bordure engrêlée (Fl.).

— (Jean), fils de Simon, 1358 : un dragon ailé. L. :  $\text{✠ S Iohannis Drake}$  (Fl.).

(Guillaume) (fils de feu Guillaume), échevin d'Anvers, 1358 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un dragon ailé; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois chevrons. L. :  $\text{✠ Sigillum Willelmi dei Drake}$  (Fl.).

— (Simon), bourgeois d'Anvers, 1358 : un dragon ailé (Fl.).

— (Gauthier), bourgeois *illec*, 1358 : même écu : écus. en cœur fruste (Fl.).

— (*Godefridus*), *filius quondam Petri Drake, oppidanus antverpiensis* 1364 : un dragon ailé; écus. en cœur fruste (S.-T., c. 5<sup>bis</sup> et 7).

Godefrid possède un frère aîné, Gérard, qui a scellé les deux mêmes actes; ses sceaux sont disparus.

— (Guillaume), jadis prisonnier à Basweiler, dans la *maisnie* du duc de Brabant; i. t. : 265 mout., 1374 : un dragon ailé et une bordure échiquetée de deux tires. L. : *Sigille' Willelmi Drake* (B.).

— (Jean), jadis prisonnier *illec*, sous la bannière de Ranst; i. t. : 515 mout., 1374 : même écu que Guillaume, fils de feu Guillaume, 1358, mais au 2<sup>e</sup> (!) q. les trois chevrons sont accompagnés en chef à d. d'un besant, ou tourteau. L. : *S Iohannis Draconis* (B.).



Fig. 1.



Fig. 2.



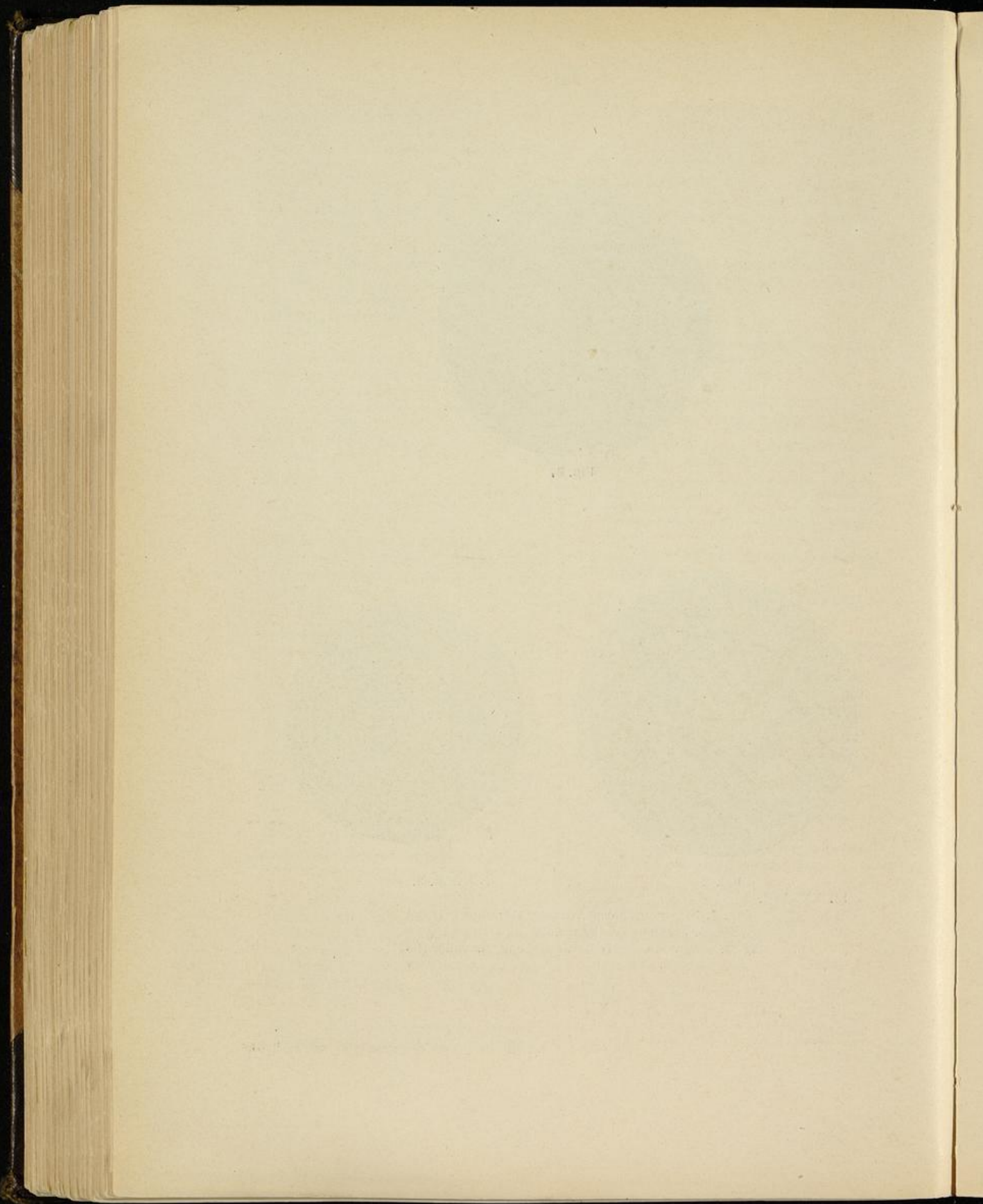
Fig. 3.

Pl. XXXVIII.

Fig. 1. Sceau de Thierry, voué de Ruremonde (1286).

Fig. 2. Sceau de Guillaume, sire de Strijen (1299).

Fig. 3. Sceau de Conrard de Rudesheim, chevalier (1321).



**Drake** (Jean), mari d'Agnès van *Eldert*, veuve de Florent van *Hassel* van der *Nuwerkerken*, lequel Fl. avait été fait prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest; i. t. : 392 mout., 1378 : une croix de vair, accompagnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> cantons d'un écu, fruste. L. : ✠ *S Iohan . . aken* (B.).

Le 1<sup>er</sup> écu, semble être semé de fleurs de lis : on n'en voit que trois (2, 1) en pointe; sur le 2<sup>d</sup>, je crois remarquer, en chef, un lambel. Voir, ci-dessous, le seau de Jean, 1447.

— (Simon) sc., comme tuteur de Marguerite, fille de Zegher van Lille, 1440; échevin d'Anvers, 1462 : un dragon ailé. C. : une tête et col de dragon. T. : un éphèbe, vêtu d'une toge, et une d<sup>lle</sup> (*Av. et dén.*, N° 76, et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I et II).

— Arnould *Draeck*, échevin du banc de Sluse, 1447 : une croix de vair (Abb. d'Oriente, c. 2; A. G. B.).

— Jean *Draeck*, écoutète dudit banc, 1447 : une croix de vair, accompagnée dans chacun des cantons sup. d'un écu, à trois fleurs de lis, p. c., ou croisettes, surmontées de trois piles. T. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Iohan Draken* (Ibid.).

— (Guillaume), échevin d'Anvers, 1491, 3 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un dragon ailé; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois chevrons. C. : une tête et col de dragon. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Willem Drake* (M. Schuermans et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II).

— (Guillaume), échevin *illegitimus*, 1307 : mêmes écu, C. et T., avec, pour S. s., un dragon (Ibid., c. II).

Guillaume Drake, non qualifié de chevalier, sc., en 1527, comme échevin d'Anvers, des mêmes armes complètes (N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 1-5).

— Guillaume *Draeck*, échevin *illegitimus*, 1514, 31 : un dragon ailé. C. : une tête et col de dragon. T. : deux d<sup>lles</sup>. L. : *Will . . . . .* (M. Hulin, à Gand, et N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 11-13).

— (Jean), échevin *illegitimus*, vers 1540 : mêmes écu écartelé et C. que Guillaume, 1307. L. : *S Iohannis Draeck* (Ibid.) (voir *Cothén, Ranst*).

**Drachenfels.** *Godefridus in Drachenvelz* et *Johannes in Wolkyburg*, burgraves, promettent à la dame de Heinsberg de ne plus autoriser personne à construire à *Hunphe* (Honnef); sans date (1232?) : type scutiforme; un dragon ailé. L. : *fridi Bv . . . . . Drage . . . . .* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 34).

— *Henricus de Draggenvels, burgravius, miles*, constituée à Guillaume, comte de Berg, pour 100 marcs, une rente de 10 marcs, *in curte mea de Beyenrode . . . ac decima mea ibidem . . . in parrochia de Winterscheit (-scheid)*, 1299 : même écu. L. : ✠ *S Henrici burgravi de Dragevels* (Ibid., N° 133).

**Drachenfels.** *Rutgerus, burgravius de Draggenvels*, 1308, 15 : même écu. L. : *S Rutgeri burgravi d Drackivelz* (Ibid., N°s 185 et 233).

— Henri, burgrave de *Drachenveltz*, constitué au margrave de Juliers, une rente de 30 fl. *in myn guet zu Koggenbach* (Kochenbach) . . . *ind yn eynen wingarden, dee under Drachenveltz gelegen is, ind die heist der « Hildensteyn »*, 1351 : même écu. C. cassé. L. : *rav de Draginvels* (Ibid., N° 549).

— Henri, burgrave *in Drachenveltz*, sc. des actes de l'archevêque de Cologne, son suzerain, 1364, 73 : même écu (Duss., *Col.*, N°s 859, 950).

— *Goidart*, burgrave de *Drachenveltz*, chev., conseiller et ami de l'archevêque de Cologne, 1393 : même écu (Ibid., N° 1168).

— *Goedart*, sgr. de *Drachenveltz*, chev., bon ami du comte de Moers, 1418 : même écu. C. cassé (Duss., *Orange-Moers*, N° 53).

— Jean, sgr. de *Drachenveltz*, 1434 : même écu. C. : un dragon ailé iss. (Duss., *Col.*, N° 1182).

D'après GELRE, le burgrave de Drachenfels portait : de gueules au dragon ailé d'argent, la queue d'or, membré et lamp. du même. Le cq. d'or. C. : une tête et col de dragon de l'écu, entre un vol de gueules.

**Drelijnc** (Jean) (fils de *Boudery*), h. du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1410 : un croissant; au chef chargé de trois coquilles. L'écu accosté de deux têtes et cols de léopard. L. : *Dre . . . linc* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 190).

**Drelijnc** (Jean), h. de fief du duc de Bourgogne, dans sa sgr<sup>ie</sup> du « Houtsche » (Flandre), 1402 : un chevron engrêlé, accompagné de trois grelots. L'écu suspendu au bec d'un griffon. L. : *S Io. an . . Dreline* (Ibid., l. 125).

**Driel.** *Alart van Driell*, chev., sc. un acte du duc de Gueldre, 1371 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un fascé de quatre pièces; au 2<sup>d</sup> plain. C. : un bonnet entre deux trompes (?). Le haut est cassé. L. : *Driel miti . . .* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 401).

D'après GELRE, *Her Alart van Driel*, Gueldrois, portait : d'or; au chef fascé d'argent et de gueules de quatre pièces. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé de sinople. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni de deux trompes de gueules, les pavillons en haut, accostées.

— Henri van *Drijell* (fils de Jean), échevin de *Drijell* (Driel), 1301 : une aigle éployée (*Geld.*).

— *Arnt van Triell*, beau-frère d'Othon van Stade et de Josse van Randwijk, 1330 : une aigle (simple!) (Ibid.).

— (Nicolas van) (fils de Corneille), échevin de Rotter-

- dam, 1568 : un poisson, posé en pal, accosté de deux grandes crémaillères, la 1<sup>re</sup> contournée. C. : un vol (U.).
- Driel** (Maitre Jean van), échevin *illeg*, 1642; parti; au 1<sup>er</sup>, trois poissons, posés en fasce, rangés en pal; au 2<sup>d</sup>, trois oiseaux (cour. ?). C. : une sonnette, contenant trois poissons, le manche en bas (U.).
- (Aldert van), échevin *illeg*, 1662 : trois poissons, posés en fasce, rangés en pal. C. : un poisson, en pal, entre un vol (U.) (voir **Poelgeest**, **Randwijk**).
- Driepond** (Pierre), échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgrie d'Harlebeke (*van buten*), 1437 : un pentalpha, accompagné en pointe d'une étoile. L. : ..... ont (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).
- Dries, Driessche**, etc. *Yvanus de Tresco*, échevin de Tirlemont, 1334 : trois macles; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ S' Yvani de . . sco . . . . . (S.-G.).
- Jean van den *Driesce*, bourgeois de Malines, 1356 : trois maillets penchés; au chef chargé de trois pals. Cq. cour. C. : une tête et col d'animal (Fl.).
- *Jacobus de Tresco*, échevin de Tirlemont, 1363 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande de vair; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plains; au chef de quartier chargé de trois pals (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).
- *Jan Sceijfen van den Driessche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 60 mout., 1374 : une croix engrêlée. L. : ✠ S' Ian Sceijfen va de Dreis (B.).
- La charte l'appelle *Sceijfen van den Driessche*, sans prénom.
- *Robijn van den Driessche*, échevin de Tirlemont, 1391 : plain; au chef chargé de trois pals. L'écu chargé d'une bordure engrêlée (*Gr. scab.*, c. 5643).
- Guillaume *Dries*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1424 : trois feuilles de tilleul, les tiges en haut; au fr.-q. broch. à trois molettes (Mal.).
- Hildewart van den *Driessche* tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430; sc. pour Jean van Wachelghem, fils de Jean, *mijnen zwagher ende broeder*, vassal dudit château, à Saint-Gilles, 1430 : six fermaux ronds, rangés en orle; écuiss. en cœur, au lion. C. : deux pieds de cerf. S. d. : un griffon (Fiefs, Nos 3742 et 4371).
- Henri van den *Driessche* tient une rente du perron d'Alost, 1430 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile et au point du chef d'une merlette (très fruste) (Fiefs, N° 4638).
- Jean *Dries*, et *Drijes* (les deux orthographes dans le même acte), tient une rente, dudit perron, 1430 : un oiseau (grue?), posé sur une branche sèche, côtoyant le bord d. de l'écu (Ibid., N° 4640).
- Dries, Driessche**, etc. *De eerbaere Lambrecht van den Driessche*, lieutenant des fiefs de Fauquemont, 1448 : un fascé; au fr.-q., chargé d'une fleur de lis (C. C. B., c. 111).
- *Jehan de le Driessche*, docteur en decret et en lois, conseiller du duc de Bourgogne, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, comme époux de Marguerite de Messem et comme administrateur des biens de Louis, fils de feu Daniel de *Theimsche* (Themseke), 1452, 3, 4 : deux lions cour. en chef et un lion léopardé cour. en pointe; écuiss. en cœur à la croix. C. : un . . . entre un vol d'hermine, iss. d'une cave du même. L. : *S Iohis . . . . Driessche vtrivsq' iv do . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).
- Henri van den *Driessche*, échevin de Pierre de Luxembourg, comte de Brienne, burgrave de Méau, etc., dans son banc de Melle, 1466 : une rose. L. : . . *Heideric va de Dries . . .* (M. Alph. de Vla-minck).
- Josse van den *Driessche*, receveur du couvent de Sainte-Claire, à Peteghem (près d'Audenarde), 1483 : cinq losanges, posés en barre et rangés en bande (non accolés), accompagnés au canton s. d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col d'animal. L. : . . . . *van . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).
- Marc *Dries*, échevin de Malines, 1539 : un arbre terrassé, à deux cimes, l'une à d., l'autre à s., accosté de deux étoiles (Mal.) (voir **Borch**, **Herkenrode**, **Kimpe**, **Cusere**).
- Drimborn**. *Johannes de Drinburn*, miles, sc. un acte du duc de Juliers, 1367 : un lion et un bâton broch. L. : ✠ S' . . . . . *is de Driboirn mylit'* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 796).
- Drimmelen**. *Willem van Driemilen*, *ambochtshere van Driemilen ende van Almonde* (voir **Besoijen**), 1388 : trois flanchis. L. : ✠ S *Willo . . . . Drie . . . . .* (Holl.).
- Dringham**. Jacques de *Drincam*, h. du comte de Flandre, Ypres, 1312 (n. st.) : un échiqueté, à la bordure componée. L. : ✠ S' *Iakemes de Drincam* (Nam., N° 383).
- Jacques van *Drincam* tient, du château domanial de Furnes, un fief à Bulscamp, 1502 : écu cassé. C. : un cygne essorant, iss. (Fiefs, c. 887, l. 151-201) (voir **Esnes**).
- D'après GELRE, *Drinchem*, en Flandre, porte : échiqueté d'argent et d'azur, à la bordure de gueules (plain). Le cq. d'or. Volet de sable. C. : un chapeau de sable, retroussé de gueules, sommé de deux aiguères d'argent renversées, posées en chevron renversé, les deux couvercles pendants et attachés au chapeau.
- Le seigneur de DRYNCHAM : d'argent à l'essequier d'azur de douze pièces, à la bordure de gueulle, et crye : Houdenboury (Oudenbourg)!*

*La mayson de Dryncham : de gueulle, au chevron d'ermynes (Ghistelles), au premier canton, d'or au lyon de sable (Flandre), au canton senestre, sur le gueulle, l'escuson de Luxembourg, fassé d'argent et d'asur de dix, au lyon de gueulle, à la queue mys en sautoir sur le tout, coroné, lampassé et armé d'or (COÛN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la conté de Flandres).*

**Drion** (Jean), h. de fief à noble signeur signeur monsigneur de Bersle (Beersel), en sa terre et signory gisant au lieu de Lymelette (Limelette), touchant sa signory de Braye (Braine), 1512 : un coudre (Gr. scab., arr. de Nivelles, c. 4777) (Pl. 6, fig. 130).

— (Philippe-Etienne-J.), bailli et admodiateur de la sgrie de Farciennes et de Tergnée, 1793 : une anille, accompagnée de quatre étoiles, 2 en chef, 2 en pointe. C. : un arbre. S. : deux lévriers, regardants, tenant chacun une bannière (Arch. comm. de Farciennes).

Adolphe-François-Camille Drion, à Gosselles, ancien membre de la Chambre des représentants, obtint, le 9 octobre 1886, du roi des Belges, concession de noblesse et le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture, avec ces armoiries : d'azur à la fasce d'or, chargée de trois étoiles de gueules, à cinq rais, et accompagnée de trois (2, 1) besants d'or. C. : un griffon d'or iss. S. : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.

Il reprit, depuis, l'écu et le cimier anciens de sa famille, tels que nous venons de les décrire d'après le cachet de 1793, et fut autorisé, à les porter, par arrêté royal du 23 août 1897.

D'après un manuscrit du chanoine Kerekof (xvii<sup>e</sup> siècle), en possession de M. Gilliodts van Severen, furent enterrés, en l'église Saint-Sauveur, à Bruges : noble et vaillant homme Toussain Drifon écuyer, mort, dans cette ville, au service de Sa Majesté Catholique, le 31 mars 1571, à l'âge de 61 ans, et sa femme, Jossine le Franc, fille de Colard, écuyer, du Cambrésis, morte le 5 mai 1572.

Leur tombe fut ornée de ces armoiries : A : une aigle en chef, accompagnée en pointe de trois (2, 1) merlettes. C. : une aigle issante; B : parti, de Drifon et de le Franc : un lion.

Ces époux laissèrent trois filles : Anne, Cornelle et Marie.

**Driscart** (Simon), h. de fief d'Enghien, 1692 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une fleur (?), tigée et feuillée, à s. d'un gland, tigé et feuillé, et en pointe d'une rose, ou feuille (M. Matthieu).

**Driverre** (Jehan le) (fils de Henri), « proviseur » des biens de la mense du Saint-Esprit à Ninove, 1432 : un rencontre de bœuf, accompagné au point du chef d'une rose. L'écu posé sur une aigle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

— (Ydier le), receveur de l'espier et du tonlieu de Grammont, 1437 : trois merlettes; écuiss. en cœur au sautoir. C. : deux cornes de bœuf. T. d. : un h. sauv. (sans massue). L. : S' Ydier de Driverre (Ibid., l. 70-71).

**Droegenbroeck** (Jacques van), sous-amman de

Bruxelles, auparavant maître d'Assche, reçoit de son successeur en ces dernières fonctions, Henri Loenijs, une somme qui était restée due à feu son père, Jean van D., sur son compte de la mairie d'Assche, clôturé en 1423; vers 1453; sc. 1456, 9, comme lieutenant de l'amman de Bruxelles : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre coquilles. Tenant : un ange. L. : S' Iacop va Droegenbroec (B. et Brux.).

Henri Loenijs exerça les fonctions de maître d'Assche du 18 avril 1455 (après Pâques) jusqu'au 23 janvier 1457-58 (voir ses comptes aux Arch. génér. du roy., Chambre des Comptes, reg. N° 12692).

**Droeve** (Jean die), marchand du duc de Brabant, dans sa chambre des tonlieux, à Louvain, 1423 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une anille; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une rose. L. : . . . . de Droee . . e (B.).

**DROYVE** (Etienne van) (Drove) sc. un acte de son parent, Thierry Schymman (comp. les armes de celui-ci), chev., bailli zu der Hart (Haardt), 1351 : une fasce, surmontée à d. d'un lion rampant (Duss., Col., N° 851).

GELRE donne ainsi les armes de Peter van Druveen, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, surmontée à d. d'un lion de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi de sable, retroussé de gueules, sommé d'un soulier à tige, d'argent.

**Drolijns** (Jean), fils de Simon, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk; sc. pour un vassal à Berlaere, 1513 : deux alérions, ou merlettes essorantes, en chef, une merlette en pointe et un maillet en cœur. S. s. : un griffon. L. : S' Ian Drolijns (Piefs, Nos 3337 et 4269).

**Drolshagen**. Henri van Drolshaighen reçoit une rente du comte de Berg et de Ravensberg, 1372 : une bande de trois losanges et une bordure engrêlée. L. : . . . . . de .rolshagen (Duss., Jul.-Berg, N° 882).

— Louis van Drolshaghen reçoit, du Brabant, une indemnité, van dien dat ic bij den here van Bollant tot Wasseberge neder lach ende gevangen wert, 1377, 7 avril : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. L. : S' Lodevic va' Dronshag' (B.).

**Dromer** (Eloy le), échevin de Nieuport, 1403 : un poisson, posé en fasce, broch. sur un bâton, accompagné au canton s. d'une coquille. L'écu suspendu au bec d'un griffon. L. : . . illi . de . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

**Drongelen** (Hessel van), vassal de Guillaume van Buxstel (Boxtel), chev., 1373 : trois pals de vair; au chef plain (S.-T., c. 18).

— Jan Drongelen (!) heere tot Eten (Eethen) ende tot Medewe (Meeuwen), chev., 1416 : écartelé; dans chaque quartier une roue. C. : une roue. L. : Ioh . . e Drongelen militi dni de Eten  $\Sigma$  Meve' (Holl.).

**Drongelen** (Catherine van), dame de *Cronenborch*, débitrice de Thierry van Waardenburg, 1423 : une roue, posée à s. ; au fr.-q. chargé de quatre lions (*Geld.*).

**Droom** (Jean), h. du comte de Flandre, dans sa Salle d'Ypres, 1388, 93, 99 : un cor de chasse (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

**Drove**, voir **DROYVE**.

**Druetz** (Jean), échevin de l'église collégiale de Notre-Dame de Huy, en sa cour de Lustin, 1471 : un soc de charrue, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais et d'un croissant. L. : *Jehan Dru* (!) (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

**Druet** (*Hanin*), h. de fief du Hainaut, 1458, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant. T. : un h. marin armé, heaume fermé, tourné à d., brandissant de la main droite une épée, la gauche, appuyée sur la hanche, portant l'écu. L. : *S Ie . . . uet* (Mons, Cour féod., reg. I; Trésor. des chart. des comtes de Hainaut, *ad annum* 1260).

— (Nicaise), bailli, à Saintes, de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, la Folie, Saintes, Tubize, 1437 : une sirène, accompagnée de trois étoiles, 2 en chef, 1 en pointe à d. ; au chef chargé de trois lévriers sautillants, regardants. C. cassé. L. : . . . . *aise* . . . . (Abb. de W.-B., c. 4007).

— (Salomon), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1397 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de trois étoiles. S. s. : un griffon (V<sup>te</sup> Desmaisières) (voir **Buterne**).

**Drueten**. *Heijmerick van Drueten*, écuyer, drossard, du pays de Juliers, reçoit, du Brabant, les arrérages de rentes, pendant treize années, sur les tonlieux de Fauquemont et de Rolduc, 1407 : une fasce. C. : une tête et col de lévrier. L. : *S Heymerich van Drueten* (B.).

— *Arnoldus de Drueten*, *filius Nicholay*, échevin de Tyla (Tiel) 1419 : *Arnt van Drueten*, *Claes soen*, parent d'Othon van Wijhe, 1420 : une fasce. C. : une tête et col de lévrier de l'écu (*Geld.* et *Wasse-naer*).

— Robert van *Drueten*, ayant été ennemi du duc de Brabant, dans le parti de Jean de Buren, prévôt d'Aix-la-Chapelle, décl. donner au duc Philippe de Brabant, *een ganse, stede soijn, voir mij ende mijn knecht, als mijt namen Peeter van Buren, Goedert van Mekerem* (Meeckeren), *Johans soen, Gaedert van Mekerem, Gaederts soen, ende Gerit dije Man* ; 1428, *up unser lijeveer Vrouwen avond nativitas* : une fasce, chargée d'un écu. à la bande. C. cassé. S. : deux griffons. L. : *S Robbert . . . ructen* (B.).

**Drueten**. *Hermann van Drueten*, femme de Herman van Wijhe, fils de Thierry, 1313 : une fasce (*Geld.*) (voir **Galen**, **IJzendoorn**).

D'après **GELRE**, *her Willem van Drueten*, Gueldrois, portait : d'argent à la fasce de sinople, chargé d'un écu. de sable à la bande d'or. Le cq. d'or. Volet d'argents. C. : un haut chapeau arrondi d'argent, au bord relevé de sinople (comp. le C. de Hornes).

**Dru|v|art**. *Pieret de Marscalc van Marbaix*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinck ; i. t. : 30 mout., 1374 ; un marteau penché et un fer en cheval, rangés en pal. L. : **† S' Piret Drvart Marscal** (B.).

En 1384, *Pierre de Mairscale* (!) reçoit un acompte du chef de ladite bataille, avec *Jean van der Baiellerien* et *Jean van der Fossen*, qui y avaient été faits également prisonniers : même écu. L. : . . . *iret Drvart* (B.).

**Duchewelx** (Jean), jadis prisonnier *illegitimus*, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 192 mout., 1374 : plain ; au chef chargé à d. d'une étoile. C. : un vol, aux armes de l'écu (!). L. : . . . *Jeh Duchewelx* (B.) (voir **Rodemack**).

L'acte l'appelle : *Jan Duytsch ende Walsch*. Gilles, sire de Rodemack, sc. pour lui, en 1396, une quittance qui l'appelle : *Jehan Duytswelsch le jocene*. *Jehans Duytsch inde Weltsch* est échevin d'Arion, en 1390 (B.).

**Dudeldorf**. *Jacobus, dominus de Dudillindorf, miles*, sc. un acte d'*Ordulphus, dictus Scholere, magister scabinorum trevirensium*, 1337 : un lion cour. (LUX., c. I, l. III).

**Duden**, voir **Westerholt**.

**Dudzele**. Jean van *Dudzele*, échevin de Bruges, 1291 : trois clefs, les pannetons en haut. L. : **† S' Johannis de Dvdzele** (Fl.).

— Paul van *Dudzele*, h. du comte de Flandre, 1318 ; sc. un acte du bailli de Bruges, en 1333 : une croix échancrée. L., 1318 : **† S P . . . . . Dvdzele** (Arch. de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis et Fl.) (voir **Ghistelles**).

**GELRE** donne au *here van Dudzele*, en Flandre : d'argent au chevron de gueules. L'Armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par **DOUET DARCOQ**, blasonne ainsi l'écu du sire de *Dugelle* (!) d'argent à un chevron de gueules ; le roi d'armes **CORN. GAILLIARD** (XVI<sup>e</sup> siècle), l'écu du seigneur de **DUDZELLE** : d'argent au chevron de gueulle.

**Duerwaerdere** (Guillaume de), échevin, à Denterghem, du damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et de sa femme, Marguerite van der Zijpen, dame de Denterghem, 1323 : trois lions ; écu. en cœur fruste. T. s. : un h. sauv., brandissant sa massue de la main droite (*Deijnze*, c. L.).

**Duest**, voir **Duijst**.

**Duffel**. *Henricus dictus Bertout, dominus de Duffelle et de Gele* (Gheel), s'engage, moyennant 78 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum tribus*



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. XXXIX.

- Fig. 1. Henri de Bautersem, sire de Berg-op Zoom
- Fig. 2. Jean, sire de Bouchout, vicomte de Bruxelles
- Fig. 3. Jean Brien de *Crainhem*.
- Fig. 4. Ulric, sire de Fénétrange.
- Fig. 5. Pierre, sire de Cronenburg et de Neuerburg
- Fig. 6. *Iring von Kunstat*

Tous chefs de rotte à  
la bataille de Bäs-  
weiler (1371), dans  
l'armée brabançonne.

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



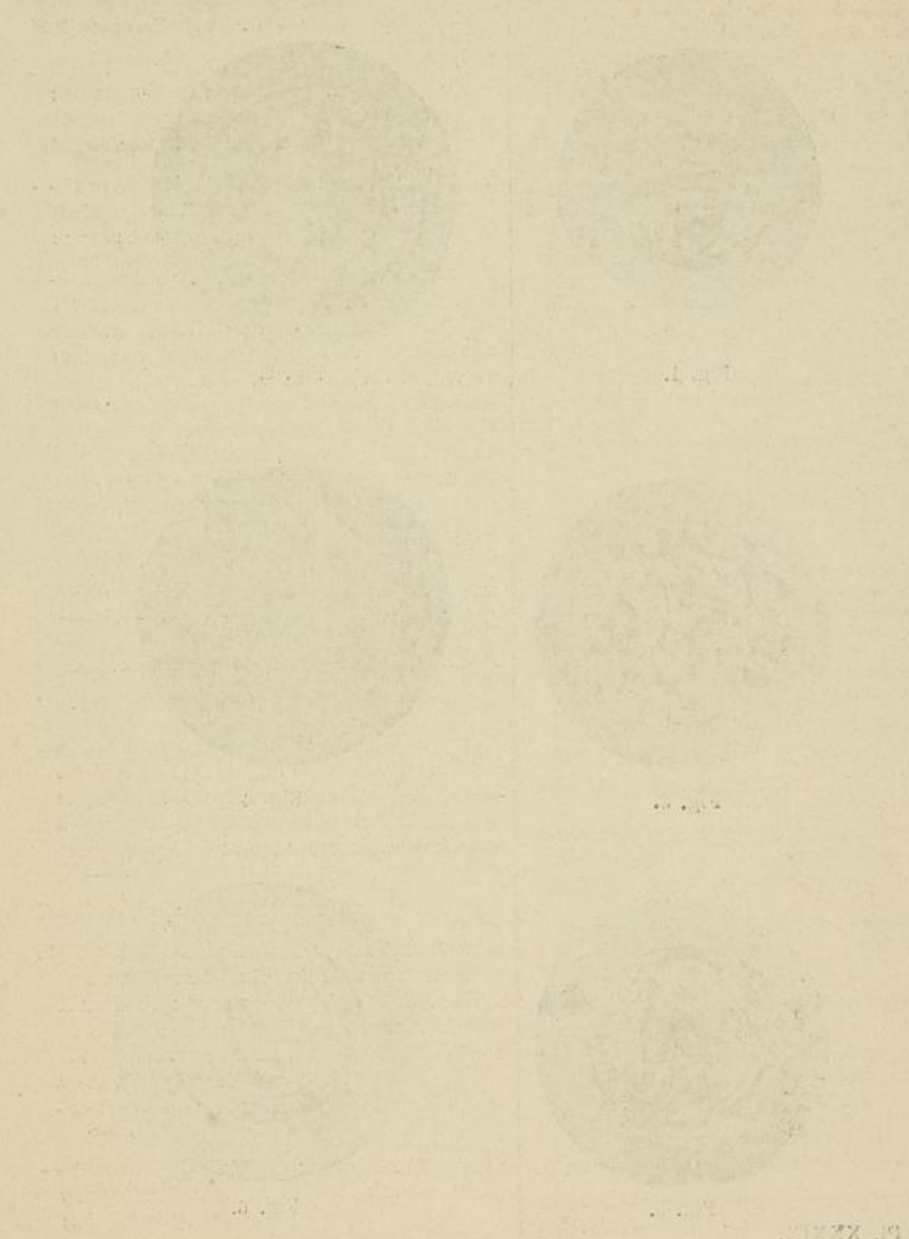


PLATE XXIX

The following figures illustrate the structure of the human eye, showing the various parts and their relative positions. The figures are arranged in a 3x2 grid, corresponding to the sketches above. The text is very faint and difficult to read, but it appears to be a descriptive list of the parts shown in the sketches.

*militibus, una nobiscum, et viginti armigeris, decenter armatis et equitatis, . . .* dans la présente guerre entre l'Angleterre et la France; 13 août 1338; *Henricus, dominus de Duffelle et de Ghele*, s'engage, moyennant 35 livres, à servir le duc de Brabant, dans ladite guerre, 15 mars 1339 (n. st.): trois pals; au fr.-q. d'hermine. L. : *S' Hnri dñi de Duffle et de Gele* (B., Nos 419 et 483).

**Duffel.** Sire Henri de Duffel et de Gheel se porte garant, avec Gérard van der Heiden, sgr. de Boutersem, et Gérard, sire de Vosselaer, vicomte de Jodoigne, envers Jean de Polanen, sgr. de la *Lecke* et de Bréda, pour le duc et la duchesse de Brabant, du chef d'une dette de 1000 vieux écus, 1355 : même écu (B.).

— *Heinrijc van Duffle, riddre*, vend, de l'aveu de ses père et mère, *her Jan van Duffle, riddere*, et *crouwe Beatris*, à l'hôpital d'Anvers, un bien à Schooten, 1362; ils ont scellé tous les trois, mais il ne reste plus qu'un seul sceau, probablement celui du père : même écu (Hôp. S.-Elis., *Buiteng*, c. III).

Les mouchetures d'hermine affectent la forme de billettes (voir RALF VON RETBERG-WETTBERGEN, *Gesch. der deutschen Wappenb.*). D'après GELRE, voici les armes de *her Willem van Duffel*, Brabançon : d'or à trois pals de gueules; au fr.-q. d'hermine, chargé d'un croissant de sable. Capeline de petit gris au naturel. C. : un vol d'argent et de gueules, celui de gueules, présentant seul le flanc, chargé au milieu, en haut, du fr.-q. de l'écu (voir p. 75).

— Jacques van *Duffele*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 800 mout., 1374 : trois pals; au fr.-q. d'hermine; brisé d'un lambel broch. sur le tout. C. : un vol. Deux corbeaux supportent le casque. L. : *S Iacobi d Duffel militis* (B.).

— Henri van *Duffele*, chev., jadis prisonnier illec, sous le sire de Vosselaer; i. t. : 950 mout., 1374 : trois pals, et une bordure échancrée; au fr.-q. d'hermine broch. L. : *S Her Heinderich van Duffele riddere* (B.) (Pl. 6, fig. 131).

Par erreur, sur notre dessin, la bordure a été représentée « engrêlée ».

— (Jean van) fait un accord, avec Jean van Schoonhoven, au sujet d'une terre, sous Aerschot, 1397 : même écu, sans bordure. C. : un vol, au fr.-q. d'hermine (S.-G., c. II, Nos 318-22).

— Guillaume de *Duffele*, chev., h. de fief du duc de Bourgogne, . . . sgr. de Malines, 1401 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois pals; au fr.-q. d'hermine; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trois fleurs de lis (complètes) (*Wesemael*). C. : un vol, chargé au milieu, au haut, d'un fr.-q. aux armes de l'écu. S. : deux aigles. L. : *illemli de Duffele militis* (B.).

— (Les échevins de l'avouerie de), 1408, 1615 : type ogival; trois fleurs de lis (complètes!) (*Wesemael*). L'écu posé sur une crose épiscopale (Mal.).

**Duffel** (Les échevins de la seigneurie de), 1428 : trois pals; au fr.-q. d'hermine. L'écu accosté de deux arbres (Mal.).

— *Egidius de Duffle*, échevin de Louvain, 1479, 80, 91 : trois pals, au fr.-q. senestre d'hermine, chargé d'un écu. à deux fasces. L. : *S Egidii de Duffle scabini lou* (S.-G.).

— Gauthier van *Duffle*, échevin de Malines, 1507, 19 : trois pals (!). C. : un vol. Deux matrices différentes. L., 1507. *S scabin . . . Wa . . . . . Duffle*; 1519 : *S scabinat'* . . . . . (B.).

— *Jacobus de Duffle*, échevin de Louvain, 1510 : trois pals; au fr.-q. (dextre) d'hermine, chargé d'un écu. à deux fasces. L. : *S Iacobi de Duffle scabini louan* (S.-G.).

— *Cornelius de Duffle*, même qualité, 1533 : trois pals; au fr.-q. d'hermine, chargé d'un écu. au sautoir (échiqueté? = *Steen?*). L. : *S Cornely de Duffle scabini louan* (S.-G.) (voir *Berthout, Buijle*).

**Dugué** (*Dreux Louis*) (sic!), chev., sgr. de Bagnols, conseiller d'Etat, maître des requêtes honoraire, intendant de justice, police, finances et des armées du roi en Flandre et surintendant des monts-de-piété à établir dans les villes conquises et cédées par les traités des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, 1692 : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles, la 3<sup>e</sup> surmontée d'une cour. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne (cachet en cire rouge). Il signe : *Dugue de Bagnols*, sans prénom (M. A. de Latre du Bosqueau).

**Duijfhuijse** (Jacques van den) (et *Duyfhuijse*), doyen et chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1397 : dans le champ du sceau ogival, sainte Gudule, sous un dais; dans le bas, un écu à trois colombes et au semé de trèfles. Le sceau porte : *de Colombario* (B.).

**Duijn** (Florent van der), 1397 : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. (U.).

Tous les personnages des noms den *van der Duijn* et *Duijn* scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Jacques van der), fils d'*Evert*, 1528 : même écu; le lambel à trois pendants (N.).

— (Jacques) (sans particule), fils de Nicolas, 1613 : trois croissants, le 3<sup>e</sup> accosté de deux besants, ou tourteaux, et accompagné en pointe d'un 3<sup>e</sup> besant, ou tourteau. C. : un croissant, surmonté d'un besant, ou tourteau, entre un vol (U.).

— (Jean van der), fils d'*Allert*, 1613 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion léopardé; au 2<sup>d</sup>, trois roses. C. : un lion iss. (U.).

**Duirzant**, voir **Dürsant**.

**Duijse**, voir **Latteur**.

**Duijst** (Jean van), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais et accompagnée de trois (2, 1) hures de sanglier (Fl.) (voir **Stevens**).

— (Jean van) reçoit du Brabant un paiement pour Gerlache van **Bollant**, 1359 : dans le champ du sceau, un losange (B.).

— (Lambert van), Gossuin *die Dulsche*, Gisbert Feij (et *Feije*), Arnould de Ghijer, curé de Haaften, Boniface *Maurissen zoen* et Pierre uten Werde (son sceau est tombé) promettent que Jean uter Maet se trouvera, le dimanche après le jour de l'apôtre Saint-Jacques, vivant ou mort, à *Werdenberch* (Waardenburg) *op ten oversten luijs*, à la disposition du sgr. de Waardenburg ou de ses héritiers, et ne s'en ira pas, *hi en is ijrst besmeedt met hout ende met ijser*, faute de quoi ils paieraient, audit château, dans les 28 jours, à partir dudit dimanche, 300 vieux écus, à Alard van *Werdenberch*, Gauthier van *Overrijn* et Thierry de Roever, 1376 : trois vautours cour., accompagnés en cœur d'un croissant tourné (?) (*Geld.*).

Comp. les armes à celles de *Ghijer* et *Maurissen zoen*.

**Duysschebraeke**, voir **Neheim**.

**Duytsche van der Culen** (*Godart*) sc. un acte de Gérard Nagel, burgrave d'Odenkirchen, 1502 : coupé de . . . et de . . . C. : un buste barbu, coiffé d'un chapeau pyramidal (Duss., *Col.*, N° 1223).

FAHSE, *Coeln. Geschlecht.*, I, p. 77, blasonne : buste de more.

**Duytswelsch**, voir **Duchewelx**.

**DUYVEN** (Etienne van) et Jean, son fils, ont vendu un champ, devant les échevins d'Orsoy, à Marg. de *Nuicennar*, prieure du couvent de Ste-Barbe, à *Berck* (Rheinberg), 1502 ; le père : une croix, chargée d'un lion. Cq. cour. C. : une colombe. L. : *S Steven van Duiven* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 676).

Le lion occupe le milieu et la partie inférieure de la croix.

— (Jean van), le fils, 1502 : une croix, chargée, *en cœur*, d'un lion. L. : *S Jean van Duiven* (!) (voir **Duven**).

**Duivenvoorde**. Philippe van *Duvenvorde*, h. du comte de Hollande, 1303 : trois croissants. L. : *S . . . . van Dvevorde* (Holl.).

— Guillaume van *Duvenvorde*, chambellan du comte de Hollande, 1327 : même écu, brisé d'un bâton. C. : un plumail iss. d'une cuve. L. : . . . . *nworde* (Ibid.) (voir **Voocht**).

Voici, d'après **GELRE**, le blason de sire Guillaume van *Duivenvoorde*, h. du « duc » de Hollande : d'argent à trois croissants de sable ; au bâton de gueules broch. Le cq. d'or. Volet de sable, doublé de sinople. C. : un plumail de sable, iss. d'une cuve d'argent.

*Deric van Duvencoirden*, h. dudit « duc » portait : d'or à trois croissants de sable. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni de deux ailes de moulin à vent de gueules, accostées (**GELRE**).

**Duc** (Philippe le), et *Duck*, h. de fief du Hainaut, 1344, 54 : trois (2, 1) flèches émoussées, renversées, et une bordure engrêlée. L'écu sommé d'un oiseau passant et accosté de deux autres oiseaux passants, montant sur les bords ; en-dessous de l'écu, une coquille. L. : *S' Philippi le Duc clericus* (B. et Mons, Abb. d'Epinlieu).

— *Phelippes li Dus* reçoit, du duc de Brabant, une pension annuelle de 30 écus *Philippus*, par Jean de *Raing*, châtelain de Raismes et d'Aymeries, 1363 : trois flèches (!) renversées, posées en bande et rangées en bar.e, et une bordure engrêlée. L'écu est accosté de deux oiseaux passants, montant sur les bords ; un 3<sup>e</sup> oiseau, essorant, perche sur l'écu. L. : *S' Philipi Bovgier dti Dveis clici* (B., N° 1836).

— (Jean le), tisserand, masuir de la cour de Daniel de Gesves, chev., jadis sgr. de Gosne, 1463 (?) : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, trois étoiles à cinq rais ; au 2<sup>e</sup> une hache ; au 3<sup>e</sup>, trois losanges ; au 4<sup>e</sup>, une charrue (!) (Nam., *Salz.*, c. 517).

— (Jean le) tient, de Gilles Moriau, sgr. d'Héripont, un fief à Ronquières, 1470 : trois lions, le 3<sup>e</sup> accosté de deux besants, ou tourteaux (?) (*Av. et dén.*, 1878).

— (Nicolas le), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1569, 74 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois trèfles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois flanchis. T. s. : un chev. marin, armé de toutes pièces, brandissant un glaive de la main libre, le casque cimé de trois plumes d'autruche (Mons, *Sainte-Waudru*, et H. de fief).

— Jacques *le Ducq*, même qualité, 1620 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois trèfles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois anilles. C. : une merlette entre un vol (Ibid.).

— (Gilles le), même qualité, 1642 : une marque de marchand. S. s. : un lion (M. Paris) (Fig. XV) (voir **Craspournient**).

**Dücker**. *Ceries der Dükere* et Roger *der Dükere in der Beke* sc. un acte de Henri van *Munkenbeke*, 1373 ; *Ceries* : un burelé. Roger : même écu. L. : . . . . *r . . . . Dükere* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 888 1/2).

Comp. les armes de *Munkenbeke* et de *Regger*.

— *Wynemer[e] Dukere*, caution pour Englebert, comte de la Marck, 1389 ; conseiller du comte, 1393 :

même écu. L. : *S' Wenemari Dukere* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 523, et *Col.*, N° 1165).

De nos jours, on blasonne : d'argent à cinq triangles d'azur.

**Dullaert** (Jacques) tient, du comte de Flandre, un fief à Thielrode, 1327 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, à d. un écu., chargé d'un chevron, et à s. une étoile à cinq rais ; au 2<sup>d</sup>, un croissant et une étoile à cinq rais. C. : une tête barbue, iss. d'une cuve (Fiefs, N° 7211) (voir **Anne, LEPPEVELDE**).

**Dullaerts** (Gérard), échevin de la cour censale dite *van der Biest*, à Brusthem, 1623 : trois merlettes, surmontées d'un peigne à un seul rang de dents, surmontées d'un peigne à un seul rang de dents, les dents en bas. C. cassé (S.-T., c. 16).

L'armorial ms. de Saint-Trond blasonne ainsi : coupé ; au 1<sup>er</sup>, de gueules au peigne, à un rang de dents, d'or, les dents en bas ; au 2<sup>d</sup>, d'argent à trois merlettes de sable.

**Dulle** (Pierre), échevin du métier de Bouchaute, 1520 : trois merlettes (*Deijnze*, c. K).

— (Jean), h. de fief de la sgrie du *Polder de Namen*, à Triniteit, 1543 : même écu (Fiefs, N° 10679).

**Dullen** (Guillaume), fils de Pierre, promet, à *Wouter Jans sone*, *tien jaer lanc up die hure te houdene als van een ghemete lants drie roeden*, 13 mars 1415 : une marque de marchand, formée d'une mince croix alésée, recroisetée, et d'un anneau, entourant la partie centrale. L. : *S Willem Petri f* (B.).

L'acte ne renseigne pas l'endroit où est située cette pièce de terre. La date indiquée, ci-dessus, est celle de l'acte ; nous ignorons le style employé dans ce document.

**Dulsch**. *Goeswijn die Dulsche* (voir **Duijst**) 1376 : deux fasces, surmontées à d. d'une ramure de cerf (?) (*Geld*).

— (*Herman*), *Gheraets soen*, échevin de Heusden (Brab.), 1403, 21. 7 : deux fasces (assez frustes) (Mal.).

— *Adrien Duls[ch] Gerijts zoon*, échevin illec, 1469, 73, 96 : deux fasces, surmontées d'une étoile (Mal.).

**Dungelen** (Hanneman van) sc. un acte relatif à l'abbaye de Werden, 1343 : une bande, chargée de trois losanges. L. : . . . . . *Dvngelen* (Duss., *Werden*, N° 118).

Sur les sceaux de 1343 et 1349, les losanges sont posés dans le sens de la bande ; sur ceux de 1357, ils sont debout. Sur aucun de ces sceaux, ils ne sont aboutés (Comp. les armes d'*Byckel* et d'*Essen*).

D'après **GELRE**, *Jan van Dungelen*, h. du comte de la Mark, portait : d'argent à la bande de sable, chargée de trois losanges d'or, aboutés. Le cq. d'or. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de sable, sommé d'un vol de l'écu.

— **Bernard van Duncgele**, un des plus proches parents des enfants de Roger van der Horst in dem Bruche,

1349 : diapré, à la bande, chargée de trois losanges. L. : *S' Bnhardi de Dvghelē fly Arnoldi mil* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 525).

**Dungelen**. Jean van *Dunghelen* (*Donghelen*), dit *Molsenberg* et *van Malsenberch* (Malsberg ?), reçoit, du Brabant, un acompte de 215 vieux écus, pour les services rendus, avec ses compagnons, dans la guerre de Flandre, 1337, 24 avril, à Bruxelles ; reçoit, avec Henri van den *Knippenborch*, un acompte de 115 vieux écus, sur 215, 10 septembre 1337 ; Jean van *Dunghelen*, dit *Molsenberch*, et Henri van (!) *Knippenborch*, donnent, au Brabant, quittance pour 215 vieux écus, pour leurs services, frais et pertes dans la guerre de Flandre, 21 novembre 1337 : une bande, chargée de trois losanges. L. : *S Iohannis de Dvngelen* (B.).

**Dunkering** (*Jutte*), *des hovesschen dochter*, agrée l'investiture de son mari, Rodolphe van *Ostenwalde*, du fief qu'elle et sa famille avaient tenu du comte de Clèves, 1372 : neuf besants, ou tourteaux, 3 (2, 1) en chef à s., 6 (3, 2, 1) en pointe ; au fr.-q. chargé de trois épis, rangés en fasce. L. : *S' Jette Dvnrinc* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 411) (voir **Halle**).

**Durant** (Huart), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, pour lui, sa femme, *Quinte de le Thour*, sa fille, Jeanne, femme de *Colart Hallet*, demeurant à Mons, et son autre fille, *Marghinon* Durant, 1481 : coupé-enclavé ; au 1<sup>er</sup>, trois maillets penchés, rangés en fasce ; au 2<sup>d</sup>, une rose. T. : un ange assis. L. : . . . . *Hu . . . t Durant* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 1688).

— (*Pierot*), h. de fief du Hainaut, 1481, à Binche : même écu. T. : un ange debout. L. : *Seel Pierart Durant* (Ibid.).

— (Jean), h. de fief du Hainaut, 1605, à Soignies : une fasce, surmontée de trois coquilles. C. : une coquille. L. : *Seel Jean Dvrant* (Hosp. de Soignies, à Soignies).

**Duras** (Jean de), chev., 1367 : sept (3, 3, 1) fleurs de lis. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S' Iohannis de Dvras militis* (S.-T., c. 5<sup>bis</sup>).

Comme toujours, le *Cartulaire de Saint-Trond* a oublié le cimier.

— (Guillaume de), chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 1463 mout. 1376 : même écu, au lambel broch. C. : une tête et col de chien braque d'hermine. L. : *S Villelmi de Duras milit* (B.).

— **Jean de Duras**, échevin de la cour d'*Evarar de Jupleu*, *escucvier*, *seigneur de casteal de Bonneffe*, *jugante a dit lieu*, 1409 : une fleur de lis (*Afflig.*).

Le z final du nom de Jean est douteux.

**Duras** (*Edele ende wel gheboren heer, her Willem van*), *anders gheheijten van Ordinghen*, propriétaire du *laethof op die tieghelrije, staende boven der nouwer kercken ende aldaer omtrent*, 1562 : un semé de fleurs de lis. C. : une tête et col de chien (S.-T., c. 13) (voir **Neufchâteau, Oijenbrughe**).

**Duren**. *Jan van Duren, diemen heet Waermont, Mathijs van Duren et Henken van Duren* reçoivent, du Brabant, 292 vieux écus, pour leurs services *in den orloghe jeghen Vlaenderen, daer wij ghesceempt ende ghebrant waren in Willems gheselschap van Salmen (Salm), daer hi brieve af hadde dat men heme ende sinen ghesellen met sestiene glavien uut den soute nijet scriven en soude, si en waren betaelt; 30 juillet 1337* : trois annelets. L. : ✠ S Iohan Wormvnt (B., N° 1310).

Ladite somme comprend 24 vieux écus, perdus par Jean van Duren, *dat ghebrant was*.

— (*Bruze van*) reçoit, du Brabant, des indemnités, du chef de ses services et pertes dans la guerre contre la Flandre (voir **LOMARE**), 1357 : un renard passant, accompagné de trois (2, 1) feuilles de nénuphar. L. : ✠ S' Brusso de Duren (B., N° 1361).

— (Herman van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Robert de Namur, i. t. : 222 mout., 1374 : de vair à la fasce, chargée d'un lion rampant. L. : ✠ S Hermanni de Widoye (B.) (voir **Leeuw**).

Notons, pour la curiosité, que, sur le sceau, la fasce, que les armoriaux blasonnent d'or, est hachurée de diagonales croisées.

**Durendal**. *Jean Durendael*, jadis prisonnier *illec*, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 170 mout., 1374 ; trois fascées ; au fr.-q. chargé d'une coquille. L. : ✠ S' Iehan Durendal.

**Dürfenthal**. *Christianus de Durfendail, armiger, fidelis domini de Heinsberg*, 1334 : un lion et un bâton broch. (Duss., *Jul.-Berg*, N° 375).

— *Christianus de Durfendayle*, de l'aveu de ses fils, Jean et Chrétien, constitue au comte de Looz, sgr. de Heinsberg, une rente sur son alleu de sept journaux de terre *apud pontem in territorio ville de Loysheym (Losheim)*, 1339 : un lion (Ibid., N° 419).

— Chrétien van *Durfendaile*, chev., sc. un acte du duc de Juliers, 1361 : un lion, l'épaule chargée d'un maillet (Duss., *Col.*, N° 846).

**DUS**, voir **Dhuy**.

**DURMEZ** (Jacques de), conseiller du duc de Bourgogne et son receveur de Flandre, ès parties de Gand, 1471, 2 : une croix, chargée en cœur d'une étoile, et un lambel broch. T. : un ange. L. : *Sigillv Ia . . . . . Dvrmez* (C. C. R., Acquits de Lille, l. 224, 109).

**DURMEZ**. Le même, 1475 : même écu. C. cassé (Ibid., l. 109).

— Le même, 1476, 7, 9 : même écu, mais sans l'étoile. T. : un ange. L. : *S Jacobi de Croix als Dvrmez* (Ibid., l. 116, 224).

**Dürsant**. Herman *Dürsant*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1375 : une licorne saillante, accompagnée en chef à s. d'une étoile à cinq rais. L. : . . . . *rmani Ders . . . . . nsis (= scabini aquensis)* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 72).

**Düsseldorf**. *Rutgerus, filius quondam Roperti*, échevin de Dusseldorf, 1348 : une ancre, l'aune en haut. L. : ✠ S' Rv . . . *ercs de Dusseldorp* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 23).

L'acte ne lui donne pas de nom de famille.

— *Der Eyrbare Ailff van Duyseldorp, wapensticker* et bourgeois de Cologne, sc. l'acte d'Everard van Middachten, 1446 : une marque de marchand. L. : *S Aylff van Dusseld . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 2365) (voir **Sonntag**) (Fig. XVI).

**Dussen** (Arnould van der), chev., jadis prisonnier à Bäsweiler ; i. t. : 2725 1/3 mout., 1374 : de . . . au chef de . . . ; au sautoir échiqueté, broch. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux têtes et cols de dragon, affrontés. L. : *S Arnoldi de Dessen militis* (B.) (Pl. 6, fig. 132).

Sous la bannière de Brederode (?). Ce nom a été inscrit, au dos de l'acte, par une main moderne. Voici, d'après GELNE, l'écu de *her Arnt van [der] Dussen*, h. du « duc » de Hollande : de sable au chef d'or ; au sautoir échiqueté de gueules et d'argent, broch.

— *Jehan de le Dusche, escuier descuierie* du duc de Brabant, prête serment, comme châtelain de Vilvorde, 29 oct. 1407 ; J. van der Dussen, châtelain de V., reconnaît avoir reçu, du receveur de Vilvorde, le mobilier, armes à feu, arbalètes et munition du château *illec*, 12 février 1407-8 : un sautoir échiqueté et un lambel broch. (!). L. : *S Ian van der Dessen Ians zoen* (B.).

— (*Lijbrecht van der*), tenancier juré héréditaire en la chambre des tonlieux du roi, à Bruxelles, 1577 : coupé de . . . et de . . . ; au sautoir échiqueté broch. C. : un vol. L. : ✠ S *Liberti vander Dussen* (C. C. B., c. 47).

— (Adrien van der), échevin de Rotterdam 1632 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un chien braque passant ; au 2<sup>d</sup>, deux fascées bretessées et contre-bretessées ; au 3<sup>e</sup>, trois chevrons, accompagnés de trois besants, ou tourteaux ; au 4<sup>e</sup>, un sautoir et une fasce entée, ou bretessée et contre-bretessée, broch. C. : un chien braque passant, entre un vol (U.).

**DUSTERNAUWE** (Harprecht van) (voir **BANS-PAG**), 1361 : deux fascées (Duss., *Col.*, N° 846 1/2).

**DUSTERNAUWE.** Henri van *Dusternaub* jure de ne jamais rien entreprendre contre Gérard de Clèves et de la Mark, 1417 : même écu, L. : *S Heynrich van . . . er. au* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 751).

**DUTTENSTORP**, voir **Berg** (comtes).

**DUUZENKOVEN** (Winand van), chev., s'inféode au comte de Luxembourg et, moyennant 200 petits florins, lui assigne une rente sur son allen de 60 journaux, à *Duitzenkoven*, 1344 : deux fasces échiquetées, surmontées de trois étoiles. L. : . . . *nandi de Duizinhovin milit'* (*Lux.*, c. III, l. IX, N° 9).

**Duvel**, voir **Issum**.

**DUVEN** (Henri van der) et Rolf van der *Honsburch* (et *Hondsborch*?) (ne scelle pas) reçoivent, du Brabant, un acompte de 86 vieux écus, pour leurs services de guerre (contre la Flandre), 8 juillet 1357, et un autre, de la même somme, par la ville de Hérenthals, le 13 du même mois : trois oiseaux (colombes), accompagnés au flanc s. d'une lettre h. L. : ✠ *S' Henrici de Deven* (B., N°s 1211, 1244).

**Duven zoon** (Jan), échevin d'Amsterdam, 1547 : une marque de marchand. L'écu suspendu à un cheval galopant à d. (N.-D., Anvers, fonds *ter Sali-gherhaven*) (Fig. XVII).

## E

**Edam.** La ville d'*Edamme* sc. une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : dans le champ du sceau, un bœuf en arrêt, surmonté de trois étoiles, rangées en bande, L. : ✠ *Sigil . . . pidi de Edam* (Holl.).

**Edelbamt.** Maître Philippe van der *Eelbamt*, échevin de Saint-Trond, 1587 : une fasce. C. : une tête et col de bœuf (Ord.) (voir **Vilters**).

— (Jean van der), échevin *illeg*, 1622, 7, 37 : mêmes écu et C., celui-ci chargé d'une fasce (Ord. et S.-T., c. 2).

— (Philippe van der), écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1635, 53 : une fasce. C. : une tête et col de bœuf (Ord. et S.-T., c. 13).

— (Georges van der), échevin *illeg*, 1638, 53, 8 : mêmes écu et C. (Ord., et S.-T. c. 43).

— (Jean van der), échevin *illeg*, 1653 : mêmes écu et C. (S.-T., c. 13).

D'après l'armorial de Saint-Trond, l'écu est d'argent, la fasce de sable. C'est à tort que SALDRAY (HENRICOURT, *Miroir des Nobles*, p. 65) attribue à Edelbamt : de gueules, semé de fleurs de lis d'or. C'est le blason des *Wotrenge*, auxquels il donne, par contre, l'écu des Edelbamt.

**Edelhere** (Jean), échevin de Louvain, 1316, 8, 20 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un besant, ou tourteau. L. : ✠ *S' Iohis Edelhere scab loe* (M. Rouffart; S.-Pierre, A. G. B., et Mal.)

— *Franco dictus Edelhere*, échevin de Louvain, 1338 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., plain. L. : . . . *Franconis Ede . . . . .* (S.-G.).

— (Francon), le jeune, échevin *illeg*, 1354 (n. st.) : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé de

trois pals ; au chef de quartier plain. L. : ✠ *S' Franconis Edelhe' iunior . . . . . lovani'* (S.-G.).

**Edelhere** (Francon), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 350 2/3 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q., coupé ; au 1<sup>er</sup>, un sautoir engrêlé (!), accompagné en chef d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée ; au 2<sup>d</sup>, trois pals. L. : ✠ *S' Franconis Eedelere* (B.) (Pl. 6, fig. 133) (voir **Putte**).

**Edelkind.** Jean *Edelkint*, échevin de Cologne, sc. le testament de *Mettelgyn Butgens* (Butkens), 1498 : une fasce, chargée d'une tête tortillée, posée de face, ladite fasce accompagnée de trois (2, 1) annelets. C. : un buste d'enfant (Duss., *Testam. de Col.*, N° 1139).

— Jean *Edelkymndt*, greve de Cologne, 1513 : même écu, mais la tête de profil (Duss., *Col.*, 938).

**Ederen** (Adam van), chev., sc. des actes de Jean van *Eylo*, 1349, et du duc de Juliers, 1361 : trois triangles G. : une tête et col d'homme barbu, coiffé d'un chapeau de tournoi, iss. d'une cuve, terminée en volet aux armes de l'écu. L., 1349 : *S . . . de Ederen milit* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 55, et *Col.*, N° 846).

**Edwards, dit Trevor** (Thomas-Evrard), sgr de Santbergen et *Rennegelst* (Reninghelst ?), échevin de Bruxelles, 1699 : taillé ; au lion broch. Cq. cour. C. fruste (M. Léon van der Elst).

**Ee** (Adrien van der) et Jean, sgr. de *Wiltham* (*1<sup>o</sup> loco*), décl. qu'un mariage a été *ondersproeken ende gesloten* entre Jean Meeux van Overijsche et Marguerite van der Ee, parente (*nichte*) dudit